

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957
Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles
et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
Affiliée à la Confédération Internationale
des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant : M. A. EHRMANN

Abonnement (10 n°) FRANCE un an 4 F
ETRANGER un an 5,50 F
1er oct. au 30 sept. LE NUMERO : 0,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10^e Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre — Novembre
Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril
Mai — Juin — Juillet — Août — Septembre.

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 188

ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES

DÉCEMBRE 1965

Pour le Centenaire de JEAN SIBELIUS

La Finlande célèbre cette année et ce mois-ci le centenaire de la naissance de son plus grand musicien, de l'artiste qui, par ses œuvres, contribua dans la plus large mesure au rayonnement spirituel et à l'indépendance de son pays. Cet illustre citoyen finlandais, c'est Jean Sibelius et, en ce monde troublé par tant d'antagonismes politiques, il faut souhaiter que tous les hommes qui sont au moins unis par la « religion de la musique » — selon la belle expression du poète Camille Maclair — et qui ont au cœur, par surcroît, l'amour de la liberté, se joignent avec ferveur à cet hommage de commémoration.

C'est en effet le 8 décembre 1865 que Johan-Julius-Christian Sibelius naquit à Hämeenlinna, cette ville historique du sud-ouest de la Finlande qui porta pendant plusieurs siècles le nom de Tavastehus, alors que tout le territoire était assujéti aux rois de Suède. Cette longue et paisible subordination politique explique pourquoi, dans la toponymie de tout le pays, de nombreuses localités portent deux noms : l'un de consonance suédoise et l'autre d'origine purement finnoise. Le nom même qui désigne généralement dans la géographie politique du monde le pays ancestral des Finnois (Finland) est l'équivalent du nom originel de Suomi, de même que le nom de la capitale Helsingfors — d'après la nomenclature suédoise — correspond à Helsinki, son véritable nom finnois. Nous pouvons constater un pareil bilinguisme dans plusieurs pays, notamment ceux d'Europe centrale. C'est ainsi que, chez les Tchèques, les villes de Prague et de Brunn, la rivière Moldau, désignées de cette façon par les Germains, sont nommées selon l'ethnie tchéco-slovaque, Praha, Brno et Vltava.

Concours de Composition Musicale

Un concours est ouvert pour la composition de cinq morceaux destinés aux examens fédéraux :

1) pour la flûte ; 2) pour la clarinette ; 3) pour le saxophone alto ; 4) pour la trompette, le cor et le bugle ; 5) pour le trombone, avec accompagnement de piano assez simple.

Ces morceaux, consacrés à la division élémentaire devront être faciles, tout en étant d'un intérêt musical certain et ne pas dépasser la technique instrumentale d'un élève de deux à trois ans d'études. Ils devront comporter un mouvement lent et un allegro. La durée du morceau doit être de 3'30" à 4' maximum.

Un prix de 250 F récompensera dans chaque catégorie, la composition classée première. Celle-ci sera immédiatement éditée par la Maison d'Édition Billaudot, donatrice du montant des cinq prix.

Les manuscrits devront parvenir au président de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris, avant le 1^{er} mai prochain, dernier délai.

Ils devront porter sur la seconde enveloppe contenant le manuscrit une devise, reproduite en tête dudit manuscrit. Il devra y être jointe une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Le retour des manuscrits n'est pas assuré. Ils devront être réclamés à la C.M.F. par demande accompagnée du montant des frais de renvoi ou repris directement dans nos bureaux.

Les résultats du concours jugé par un jury composé d'éminents musiciens seront publiés dans le journal de la C.M.F.

Depuis 1809, à la suite d'une guerre perdue qui pesa lourdement sur le sort des Finnois, la Suède dut céder la Finlande à la Russie. Jusqu'en 1917, c'est-à-dire jusqu'à la révolution bolchevique — donc exactement pendant 108 ans — la Finlande dut subir le joug des Tsars, d'Alexandre-1^{er} à Nicolas-II. Elle put enfin connaître le soulagement de l'indépendance lors de l'effondrement du régime tsariste, indépendance qui fut d'ailleurs de nouveau menacée vingt-deux ans plus tard par l'U.R.S.S. pendant la terrible guerre d'hiver de 1939-1940, laquelle fut perdue par la Finlande après une héroïque résistance. Mais la lutte contre les Soviets fut reprise en juin 1941, sous le commandement du maréchal Mannerheim, jusqu'en 1944 et se prolongea contre l'hégémonie allemande jusqu'à la débâcle du Reich hitlérien en 1945. En raison

(Suite page 3)

RECTIFICATIFS

EXAMENS FÉDÉRAUX

Une erreur s'est produite dans la liste en ce qui concerne l'œuvre de flûte imposée au Cours Supérieur. Veuillez noter qu'il s'agit de « Introduction et Saltarelle », de Jules Semler-Collery. Editions Max Eschig.

D'autre part, les œuvres imposées pour clarinette, saxo-alto, saxophone-alto, trompette, cor, bugle et trombone, dans la catégorie élémentaire sont celles retenues à la suite du Concours de Composition Billaudot-C.M.F. Il a été indiqué les devises, au lieu des titres réels, que voici pour chaque instrument :

Clarinette : vacances incognito. Simplement « vacances ».

Saxophone-alto : l'auteur cet inconnu. « Saxophonie ».

Trompette - Cor - Bugle : pétillante. « Pièce pour concours ».

Trombone : Ker Armor. « Légende celtique ».

Il reste entendu qu'il n'y a aucune modification pour l'auteur et l'éditeur. De même, les œuvres déjà commandées avec les devises seront honorées par la Maison Billaudot.

Précision pour le morceau de piano : Improvisé de Schubert en sol b — Opus 90 — No 2.

Violon : Petit Solo de Concerto No 5 de Charles Dancla. Editions Combre.

LE COIN DES JEUNES

« Les Français » n'ont pas de musique et n'en peuvent avoir... (Suite)

Jusqu'ici, la musique instrumentale n'a pas été beaucoup mentionnée et pourtant nous venons de parcourir un grand nombre d'années depuis Thibaut de Champagne et Béatrice de Die. Si, à cette époque, nous ne possédions pas autant d'instruments que de nos jours il en existait un grand nombre. Certains ont disparu, certains existent encore avec les perfectionnements de facture qui eurent lieu au cours des siècles. Du X^e au XV^e siècle, les instruments à cordes pincées sont représentés par la harpe diatonique qui rassemble jusqu'à trente cordes, le psalteryon qui fut en usage chez les Hébreux ; sorte de boîte triangulaire sur laquelle étaient tendues une dizaine de cordes mises en vibration par un

Concert de Gala donné à l'occasion du 53^e Congrès de la Confédération Musicale de France

Comme à l'accoutumée, la Confédération Musicale de France a couronné les travaux de son congrès (le 53^e cette année) d'un brillant concert avec le précieux concours de la musique des Gardiens de la Paix de Paris, sous la direction du commandant Désiré Dondeyne. La popularité de cette phalange et de son chef d'élite est de plus en plus florissante, autant qu'elle est méritée. Comme les années précédentes, cette belle manifestation musicale était organisée sous le patronage de M. Maurice Herzog, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Nous avons pu applaudir ces excellents artistes à la salle de l'ancien Conservatoire, comme d'habitude, le 23 octobre dernier. On ne pourra pas reprocher aux organisateurs de ce concert, le commandant Dondeyne et M. Albert Ehrmann, notre président, de ne pas sortir des sentiers battus car, à côté d'une œuvre conformiste d'ailleurs très intéressante et agréable, il y avait au programme une forte proportion d'ouvrages conçus dans l'esprit moderne.

L'exorde se présentait musicalement sous la forme d'une Ouverture circonstancielle de Désiré Dondeyne et la « circonstance », en l'espèce était précisément la clôture de notre congrès. Nous en avons bénéficié avec le plus grand plaisir mais il faut préciser que cette partition a été commandée par la Confédération internationale des sociétés populaires musicales pour le concours international des harmonies, en juin 1965 et à Lorient. Cette œuvre est une parfaite réussite. Difficile d'exécution, elle s'adresse naturellement aux harmonies en division d'excellence ou d'honneur. Fort bien écrite et équilibrée — selon l'habituelle sûreté de plume de son auteur — elle sonne généreusement à tous les pupitres. Interprétée d'une façon remarquable, elle valut au compositeur-chef et à ses vaillants instrumentistes une ovation prolongée.

Venait ensuite, en première audition, une œuvre encore inédite : le Concerto pour trompette et orchestre d'harmonie de Ginette Keller, prix de Rome de 1951, disciple de Tony Aubin. Ajoutons que cette savante musicienne obtint deux ans plus tard un prix d'analyse et d'esthétique musicales dans la classe d'Olivier Messiaen. Est-ce dans cette classe qu'elle a pris le goût de l'extrême complication d'écriture ? Nous l'ignorons mais nous avons l'impression que, pour elle, la technique l'emporte sur la musique et que les idées simples ne doivent pas avoir ses préférences, ce qui est dommage, car ce sont celles qui chantent souvent le mieux et qui ont le pouvoir de convaincre, de toucher nombre d'auditeurs sensibles à la musique. Mais il faut

dire aussi que ces idées simples et belles qui viennent tout naturellement à l'esprit des grands maîtres sont en général plus rares chez les autres. A l'exception de quelques heureux passages dans ce Concerto de trompette — notamment dans la phrase en sourdine du second mouvement — on sent que l'auteur a songé avant tout à écrire une œuvre technique très difficile sans trop se préoccuper de la musicalité et de l'unité à lui donner. Il ne faut pas oublier qu'un concerto, en dépit de la virtuosité qu'il doit évidemment imposer à l'interprète, doit aussi lui offrir « de la musique avant toute chose ». Il n'est que de consulter les concertos chefs-d'œuvre de maîtres pour s'en apercevoir. Ils renferment tous de la virtuosité, comme il est de règle, mais celle-ci ne nuit en rien à la belle simplicité des idées musicales. Écoutons par exemple le concerto de Haydn pour la trompette et nous sentirons que la difficulté des traits ne s'exerce jamais au détriment de la musique. Il ne s'agit pas, bien entendu, de demander à un compositeur du XX^e siècle d'écrire dans le style de Haydn, ce qui serait absurde, mais il faut se dire que la clarté et la simplicité ne sont nullement incompatibles avec le modernisme. Ce n'est pas pour rien que Paul Dukas — qui était le contraire d'un esprit rétrograde — a écrit ceci : « Quelle

sera la nouvelle formule d'art ? Il faudra retourner aux sources mêmes, pour trouver quelque chose de véritablement neuf. Le contrepoint ? Là, sans doute, se trouve l'avenir ». Autrement dit, ce sont les simples et belles lignes mélodiques qui comptent le plus. Et puisque nous sommes sur le chapitre de la trompette, voyons donc ce que Saint-Saëns a supérieurement réussi à faire dans son admirable Septuor pour trompette, cordes et piano. Ce n'était pas un concerto, bien sûr, mais c'était beaucoup mieux. Ce qui n'empêche pas malheureusement nombre de nos jeunes auteurs de mépriser souverainement l'art d'un Saint-Saëns. Ils auraient pourtant bien besoin d'étudier sérieusement ses œuvres qui leur enseigneraient beaucoup de choses utiles. Cela étant dit, il me reste à déclarer que le très difficile concerto de Ginette Keller a été magnifiquement interprété par l'excellent virtuose qu'est Pierre Soufflet, trompette-solo de la Musique des Gardiens de la Paix. Et il faut souligner aussi qu'il a été accompagné à la perfection. Un très beau succès a récompensé méritamment ce brillant soliste, en même temps que l'auteur qui lui a donné l'occasion de fournir la preuve irrefutable de sa technique de virtuose. Le chef et l'orchestre ont

(Suite page 4)

DANS LE SOUVENIR DE JOSEPH CANTELOUBE

Le 17 octobre dernier, dans la matinée, une plaque commémorative a été apposée 146, rue de Rennes, sur l'immeuble qu'habita pendant plus de cinquante ans l'admirable compositeur Joseph Canteloube. Cette manifestation du souvenir est due à l'initiative du comité directeur de la Ligue Auvergnate et c'est l'un de ses membres les plus actifs, le poète Louis Amargier, qui retraça congrûment dans un excellent discours la vie de l'artiste et qui prononça l'éloge qui lui est dû. Cet hommage franc et direct fut écouté avec ferveur par de nombreux admirateurs du musicien qui comptait parmi eux certains de ses amis personnels. J'eus l'honneur d'être de ceux-là et c'est avec une profonde émotion que je me suis souvenu des entretiens que j'ai eus le bonheur d'avoir dans cette maison avec le maître et sa chère compagne. Celle-ci devait le précéder de peu dans la mort.

Cette émouvante cérémonie eut lieu en présence de M. Guy Canteloube, fils du compositeur et Mme Guy Canteloube, M. Louis Bonnet, président-directeur du journal « L'Auvergnat de Paris », de l'artiste-peintre Pierre Favier, l'un des fondateurs de la société folklorique « La Bourrée », dont Joseph Canteloube fut président, de Mme P. Favier, de M. Maurice Guyennot, chef d'orchestre animateur de la « La Bourrée », et de nombreuses autres personnalités dont je regrette, avec mes excuses, de n'avoir pu relever tous les noms. La plaque commémorative a été dévoilée par la main de la charmante « Pastourelle » auvergnate de 1965, Martine Coste.

Né dans l'Ardèche, à Annonay, en 1879, Joseph Canteloube fut toujours profondément attaché à son beau pays du Vivarais et à toute l'Auvergne, mais il eut aussi la passion de recueillir les vieux chants populaires de toutes nos provinces. A cet égard, sa célèbre Anthologie des chants populaires français, en quatre volumes, est un incomparable ouvrage que devraient posséder tous les musiciens. L'étude de ces pages chantantes nous ré-

génère en nous conduisant aux sources pures de la mélodie française, elle nous apporte pour notre plus grand bien les thèmes, naïfs sans doute mais souvent très beaux et très grands parfois, qui ont été façonnés par le génie anonyme de nos aïeux, paysans ou citadins de la terre de France, pour chanter leurs joies et leurs peines, leurs regrets comme leurs espérances. Il y a vraiment beaucoup à apprendre et à méditer dans ces pages.

S'il est très juste et louable d'avoir ainsi perpétué le souvenir de Joseph Canteloube en fixant une plaque de marbre sur la maison où il vécut, il serait tout au moins aussi désirable que ses œuvres très belles fussent jouées moins ardemment dans nos théâtres lyriques, dans nos concerts et à la Radio. Disciple de Vincent d'Indy, ce grand maître évenol qui, lui aussi, fut épris de la beauté des chants populaires, Canteloube devint lui-même un maître de la composition, comme aussi son condisciple Dédouat de Séverac. Rappelons seulement qu'entre autres œuvres il nous a laissé deux grandes partitions lyriques qui furent représentées à l'Opéra respectivement en 1929 et 1933 : Le Mas et Vercingétorix, et qui ne se souvient des émouvants Chants d'Auvergne qui furent si chaleureusement applaudis dans nos grands concerts dominicaux ? Pourquoi les comités de nos concerts les négligent-ils aujourd'hui ? C'est la question qu'il faut leur poser car il s'agit là d'œuvres de la plus haute qualité. Lou Bailero et Lou Boulé, pour ne citer que ceux-là, sont dignes de paraître sur un programme à côté de la Symphonie évenole ou de Jour d'été à la montagne de Vincent d'Indy. Canteloube a droit à une place d'honneur dans nos concerts.

André PETIOT
Vice-Président
des « Amis de la Langue d'Oc »

TEXTES OFFICIELS

(Voir page 9)

(Suite page 4)

CHRONIQUE DES DISQUES

MUSIQUE VOCALE SACREE

+ MARKUS-PASSION

Seulement deux des Passions de Bach nous étaient parvenues. Cette Passion selon Saint Marc constitue donc une découverte, fruit de patientes, difficiles et longues recherches : musique des chorals retrouvée à un endroit, celle des airs à un autre ; parfois les paroles encore ailleurs. La reconstitution demeure d'ailleurs partielle, puisqu'elle se borne à douze numéros, dont la gravure s'inscrit sur un seul disque.

La Markus-Passion, semble plus archaïque que les autres. L'instrumentation crée une atmosphère intime, mais assez terne, du moins autant qu'on puisse en juger par une audition fragmentaire.

(1 - Chœur sur un rythme pointé, l'orchestre indique le cheminement « Va, Jésus... » 2 - Aria d'alto, avec deux violons de gambe et luth. 3 - Choral consolant. 4 - Aria de soprano assez véhémente, avec cordes. 5 - Choral. 6 - Aria d'alto prêchant la méfiance envers le monde terrestre ; avec deux violons et deux violoncelles. 7 - Choral. 8 - Aria de ténor marquée par le chagrin avec flûte, hautbois d'amour, etc... 9 - Choral d'actions de grâces. 10 - Aria de soprano avec violon : le plus beau passage ; foi et tendresse. 11 - Choral éploré. 12 - Chœur : épilogue douloureux et recueillie).

Soprano (malgré la tension pour quelques aigus) alto et ténor (malgré de légères difficultés avec la justesse) sont de très bons artistes ; pour les Chœurs et l'Orchestre de Stuttgart nous sommes également satisfaits. Pourtant l'ensemble manque un peu de personnalité. C'est que la direction de Günnewein est peu marquante. Cette version louablement sobre, eût pu posséder plus de ferveur.

L'enregistrement stéréophonique, assez compact, aurait peut-être pu, de son côté, « fouiller » un peu plus. Brochure : introduction à cette Passion et analyse. Illustration de la pochette : reproduction en couleurs d'un Vénérose.

Voilà la seule réalisation du chef-d'œuvre ressuscité ; c'est pourquoi, même s'il n'est pas total, il ne faut pas tacher notre plaisir. (1)

MUSIQUE VOCALE PROFANE

+ ALISSA

Qui n'a été ému par la lecture de la « Porte étroite », cette touchante et triste histoire d'amour ? Milhaud y a puisé, pour les mettre en musique, maints fragments dont la succession crée une sorte de cycle pour soprano et piano. (Jérôme. 2 et 3 - Jérôme et Alissa. 4 - Lettre d'Alissa. 5 - Jérôme et Alissa. 6 - Lettres d'Alissa : six extraits. 7 - Prélude. 8 - Journal d'Alissa : cinq extraits).

Le récitatif mélodique suit souplement les inflexions littéraires, sans perdre de sa beauté intrinsèque (tous les textes ne se prêtent évidemment pas à ce jeu avec un égal bonheur). Voilà un modèle de prosodie. Ce récitatif se déroule sur de fluides contrepoints pianistiques.

L'ensemble est d'une pureté diamantée. On y retrouve le climat de délicatesse poésiale, d'austérité aussi, du livre de Gide. Dans le « Journal », la musique se fait plus tendue. La douleur contenue s'exprime avec pudeur.

Musicalité d'une part, sens du texte de l'autre, caractérisent l'interprétation. Devons-nous cependant avouer que Lise Arséguet, que nous avons tant de fois admirée, nous procure une pointe de déception : quelques éclats rompent la flexibilité continue de la ligne mélodique. Martine Joste tient le piano avec un tact infini.

Bon enregistrement, dont les forts aigus ne passent toutefois pas sans vibrations. (2).

MUSIQUE INSTRUMENTALE

+ LE VIOLON : MOZART

Attention : le concerto n° 7 pour violon et orchestre, en mi bémol majeur (K 268) annoncé sur l'étiquette est en réalité le sixième au catalogue de Köchel. Il ne serait d'ailleurs que partiellement de Mozart ; on ne sait qu'il a achevé, et les musicologues ne s'accordent guère sur le discernement des passages authentiques et des apocryphes.

A la tête du « Bath Festival Orchestra », Menuhin comme à l'habitude dirige en jouant. Est-ce que la perfection de l'exécution n'en serait pas, d'une manière infime certes, altérée ? En tout cas, voilà une version à l'architecture lissable et aux contours fermes. L'accent est mis sur la grandeur de l'œuvre, plus que sur sa tendresse.

Mais voici une page peu connue (pourquoi ?) le concerto pour deux violons et orchestre en ut majeur (K 190). C'est une belle œuvre de style italien, très symphonique ; ainsi le hautbois dans le premier mouvement, le violoncelle dans le trio, interviennent-ils fréquemment au côté des solistes.

(1 - Le deuxième thème du Tutti, d'une douceur presque implorante, contraste avec la vigueur du premier ; le dialogue des solistes est délicieux. 2 - Charme léger, fait de sourires discrets et de grâce distinguée. 3 - Adopte la forme du menuet, avec beaucoup plus d'envergure).

L'exécution est matériellement très soignée, où les divers éléments complémentaires — rythme et poésie, force et douceur — sont fort bien équilibrés. 2° violoniste : Lisy. Puisqu'on cite le nom du celliste il est inadmissible qu'on n'indique pas celui du hautboisiste.

La clarté de la reproduction ajoute au plaisir de l'auditeur. (3)

+ LA MANDOLINE,

LE LUTH : VIVALDI

On nous permettra d'être avare de commentaires au sujet de ces œuvres assez connues. Il s'agit donc de quatre concertos.

Dans les premiers, on appréciera l'habileté d'écriture du compositeur pour la mandoline (notes répétées palliant l'incontinuité du son ; unissons fréquents aux « ripieni » pour équilibrer la gracilité de l'instrument soliste, etc...).

Le concerto pour mandoline et cordes en ut majeur (P 134) adopte le schéma habituel, qu'il exploite avec concision.

Le concerto pour deux mandolines et cordes en sol majeur (P 133) est plus développé (l'intéressant mouvement central juxtapose les pincements mandolinistiques aux pizzicati des cordes, d'où atmosphère diaphane. Finale en danse rustique).

Passons au luth. Les deux œuvres présentées sont très agréables, mais l'instrument y est traité presque constamment en instrument monodique.

Le concerto pour luth, violons et basse continue en ré majeur (209) est de la meilleure veine (1 - Allégresse. 2 - Chante avec simplicité. 3 - Péta lance).

Quant au trio pour luth, violon et basse en sol mineur, il est charmant, mais très peu concertant. « Trio » ? à peine un duo.

Tout ce programme ensoleillé est projeté en pleine lumière par les solistes. Quant à l'Orchestre Württembergeois conduit par Faerber, il sait laisser ceci en valeur malgré la fragilité des cordes pincées.

Ce disque plein d'agrément bénéficie d'un bon enregistrement ; flatteur, il laisse scintiller les notes. Outre les analyses, la notice parle un peu du luth et de la mandoline, de leur histoire. (4)

+ LA CLARINETTE : DIVERS

Bien venu ce disque voué à un instrument qu'on n'entend pas assez seul !

Ce « concerto pour clarinette et orchestre » (opus 26), le premier des trois que Weber a écrits, est inédit au disque (l'enregistrement des deux autres existe). Court, brillant, il est aussi ravissantment expressif, avec des tours nœuds qui portent déjà la signature caractéristique puisqu'elles préfigurent parfois l'utilisation de la clarinette dans le Freischütz. Les possibilités de l'instrument y sont splendidement exploitées.

Œuvre peu connue que ces « Introduction, thème et variations » pour clarinette et orchestre de Rossini ! Un thème lyrique est suivi de quatre variations ou est déjà présente la verve spirituelle et aisée du futur auteur de tant d'opéras à succès ; sauf la contrastante troisième, ces variations se succèdent de plus en plus brillamment.

L'émission du soliste est à la fois sûre et douce ; bien attaqué, le son est ensuite filé avec finesse et surveillé avec un souci constant de la nuance. Aucune acidité dans les aigus ; et, bien entendu, une virtuosité coulante. Glazov montrera les mêmes qualités dans la troisième œuvre, qu'il jouera avec autant de brio que de délicatesse.

Le « concerto pour clarinette et orchestre n° 3 » de Stamitz est bien Mozartien. Avec sa structure équilibrée (alternance tutti-soli) et son écriture léchée, il fait figure de délicieux divertissement. (1 - Exposition thématique par l'orchestre ; le soliste reprend librement et brode. 2 - Cantabile heuroux. 3 - Souriant rondo).

L'Orchestre d'Innsbruck, direction Wagner, est sans reproche, ajoutons-le ! Quant à la reproduction sonore, elle est aérée et précise. (notice exclusive-

ment anglo-allemande... pour un disque vendu aussi en France !) (5)

+ L'ORGUE : VIERNE

Vierne enfin dignement représenté au catalogue ! Sa symphonie N° 3 pour orgue (1912) est imposante et grandiose. Très architecturée et colorée, c'est bien une symphonie et non une sonate ; en effet elle traite l'instrument comme un grand orchestre.

(Allegro : découpe la lumière et l'ombre en grands pans violemment contrastés. Cantilène : thème plastique s'insinuant dans un flou harmonique. Intermezzo : capricieux, dansant, fluide. Adagio : très belle méditation, où le thème se développe par apports successifs. Finale : travail majestueux et tonitrueux sur un thème torturé).

Cochereau déchaîne toute la puissance de ses cinq claviers et pédale avec une maîtrise musclée dans les volets extrêmes ; mais il réserve à l'intérieur de délicieuses expositions mélodiques, de savoureuses propositions de timbres.

On trouvera en complément trois pièces en style libre opus 31, plus simples, moins prétentieuses, fort séduisantes : charmante berceuse, carillon bruyant et fluide arabeque.

Ces œuvres constituaient pour la réalisation technique un test de première catégorie. Tout « passe », les fréquences extrêmes et les fortes intensités. Belle envergure ; le minimum d'interférences. (6)

MUSIQUE DE CHAMBRE

+ BRUCKNER : QUINTETTE A CORDES

Ce quintette (à deux altos) est vraisemblablement sa seule œuvre de musique de chambre. Découpé dans une étoffe riche, il a d'ailleurs un caractère assez symphonique.

(1 - Sur thème principal généreusement lyrique, qu'agrémentent et allègent quelques trilles, et qui confère par sa prédominance une teinte romantique à tout le mouvement. 2 - Scherzo printanier, gai et dansant ; trio à la fois fantasque et langoureux. L'ensemble est astucieux. 3 - Adagio : le sommet — et quel sommet ! D'inspiration noble, le thème possède une capacité d'intensité émotionnelle qui s'étend sur tout ce poétique épisode. 4 - Sérieux, ingénieux, constructif, clôt l'œuvre sur une note tout de même plus académique, en tout cas plus élaboree).

L'Amadeus Quartett s'est adjoint l'altiste Cecil Aronowitz pour présenter une ardente lecture du volet initial, puis proposer le suivant avec un sourcil complice ; le troisième est interrompé avec une intériorité pénétrante, et le finale en souplesse.

En dépit de la surcharge en cordes graves due à la formation même mise en jeu, la prise de son est aérée et claire. Parfait usinage. (7)

MUSIQUE SYMPHONIQUE

+ SAINT-SAENS

Voici un couplage homogène, puisqu'il groupe ses quatre poèmes symphoniques ; inspirés, on le sait, de ceux de Liszt. A remarquer que trois d'entre eux développent un sujet mythologique.

La jeunesse d'Hercule s'allie de l'opposition entre deux thèmes, l'un doux et suppliant, l'autre dynamique et agressif ; elle symbolise la lutte du jeune héros, tiraillé entre le désir de vertu et l'appel du plaisir. Un peu long, assez prétentieux, ce poème atteste puissance et richesse orchestrales en rapport avec le personnage d'Hercules.

Au contraire, la Danse macabre est concise. Sa popularité nous dispense de tout commentaire !

Phaëton, très évocateur, est le plus narratif des quatre poèmes. La chevauchée brillante, la prodigieuse ascension, le danger terrestre, l'ère jupitérienne, l'engloutissement marin s'y lisent parfaitement.

Mais le plus charmant, c'est le Rouet d'Omphale, valorisé par un habile contraste : la grâce de la reine, la lourdeur des interventions d'Hercule, le tout sur un continu écoulement de « filuse ».

Interprétations par l'Orchestre Colonne, directeur Fourtellier. Cet orchestre excellent et ce chef chevronné ne pouvaient pas ne pas exceller dans cette musique française qu'ils « sentent » si bien. Ils jouent le premier poème avec grandeur, le second avec pittoresque, le suivant avec fougue, le dernier avec charme et humour.

La réalisation technique sonne très bien ; et énergiquement. (8)

MALHER : SYMPHONIE N° 5

Eh bien, cette symphonie n° 5 est à connaître absolument ! Admirable par la beauté intrinsèque des thèmes et l'adéquation d'une instrumentation comme toujours transparente et efficiente, elle exige un orchestre de so-

listes. Exaltée, parfois frénétique, grandiose avec sincérité, elle convainc. Du rée totale des 5 mouvements : presque une heure et quart.

(« Marche funèbre » dont le départ est sonné par la trompette ; mais lui est opposé un thème tendrement plaintif, assez brahmésien. Equilibré et varié, le développement est rentable et passionnant. « Tourmenté » : attaque violemment un thème torturé ; échos adoucis de la marche. Tout le mouvement est d'un romantisme extrême, avec ça et là d'éclatantes culminations. « Scherzo » typiquement malherzien par sa démarche, son climat, sa couleur ; il est viennois, dansant, fantasque, parfois agressif ; bref, varié comme un kaléidoscope. « Adagio » : d'une inspiration haute et soutenue, il s'envole méditativement sur l'aile des violons. « Finale » : rondo qui, s'enchaînant au précédent, naît d'idées ravissantes que le développement découpe finement, cisèle gracieusement).

Quel orchestre que celui de Boston ! Sous l'impulsion volontaire et fougueuse de Leinsdorf, réceptif à toutes les intentions du compositeur, il apporte et chaleur et sensibilité à son exécution. Œuvre comme version sont donc prodigieusement captivantes.

Réalisation en dynagroove sensationnelle, non seulement par la localisation et le relief, mais encore est-elle étonnante de vérité ! La gravure présente le grand mérite de ne scinder aucun mouvement.

Comme elle mobilise trois faces, la quatrième a été affectée à des extraits de « Wozzeck » de Berg, cet immortel chef d'œuvre dont on a failli avoir l'an passé un enregistrement français.

On entendra ici : A I SC 3 (fragment contenant la berceuse chantée par Marie à son enfant). A III SCI (parabole de la femme adultère) et le poignant finale (l'orchestre évoque la nuit tragique ; scène de l'enfant restant seul).

Ces passages sont remarquablement chantés par Phyllis Curtin, avec l'orchestre actif, présent, dramatique. (9)

ECOLES,

COURS DE MUSIQUE

LE MONITEUR MUSICAL

Sans doute nos lecteurs connaissent-ils déjà le « solfège vocal » de Cornet et Fleurant. En parler ici ne nous incombent pas, nous nous bornerons à souligner que cette méthode conduit vers des buts artistiques élevés.

Mais voici qui relève de notre ressort : le disque s'allie au livre. (un disque pour chacune des classes suivantes : 6°, 5°, 4°). Qu'y trouveront maîtres et élèves ?

D'abord une illustration sonore de quelques notions théoriques (Intervalles, tonalités, modes, etc...). On remarquera que les exécutions sont rarement vocales (au début surtout). Outre une plus grande sûreté dans la justesse et la fixité du son, l'utilisation instrumentale offre l'avantage de permettre la familiarisation avec les différents timbres de l'orchestre. Les auteurs n'ont, ni oublié certains instruments moins usuels (orgue, guitare, etc...) ni négligé les instruments anciens (clavecin, flûte à bec, vièle, gambe, luth...) chargés, bien entendu, de présenter les exemples d'époque.

Ensuite l'audition de quelques exercices de solfège typiques, puisés parmi les nombreux spécimens proposés dans les recueils. L'élève sera ainsi guidé, non seulement mélodiquement et rythmiquement (par exemple par une discrète et judicieuse percussion) mais aussi en ce qui concerne tempi et nuances. Bien entendu, les exercices polyphoniques sont rendus plus lisibles par l'utilisation d'un timbre différent à chaque partie.

Enfin l'histoire de la musique se trouve concrétisée de façon vivante (musique antique pour la sixième ; inter-pénétration du grégorien et du populaire en cinquième ; étude des grandes formes vocales et instrumentales classiques en quatrième : fugue, suite, sonate, concerto, symphonie, cantate, oratorio, opéra...).

En regard des substantielles qualités, ces avantages appréciables qu'offre cette réalisation, les menus reproches que nous avons pu noter sur notre

feuille d'écoute pèsent si peu qu'il nous semble inutile d'y insister.

L'enregistrement est de qualité moyenne. La gravure se présente en pages isolées permettant un repérage assez aisé des passages recherchés, d'autant plus qu'une brochure jointe à chaque disque indique les exemples retenus pour chaque leçon, avec toutes les indications nécessaires.

Conclusion : un auxiliaire sérieux pour l'éducateur ; un répétiteur précieux pour l'élève. (10)

HARMONIES-FANFARES

VARIETES EN FANFARE

C'est le cinquième disque enregistré par la Batterie-Fanfare de la Musique de l'Air sous la direction de Robert Goutte. Il est du même esprit, de la même veine que les précédents, déjà présentés par nous. C'est-à-dire qu'il se cantonne dans un répertoire assez large, mais de qualité ; de la bonne musique de genre :

« Galopade » de Devo ; galop (évidemment !) à l'entraînement. « Galiluron » de Goutte : marche spirituelle, de Fayette ; astucieuse marche. « Flèche à peine frondeuse. « Copain-clopin » breline » de Luybaerts : fantaisie animée, accorte et ensoleillée.

A quoi bon s'étendre sur l'exécution ? Nous retrouvons les mêmes excellentes qualités qui ont fait le succès des éditions antérieures et qui demeurent toujours à l'actif du chef et de sa phalange d'élite ; en particulier la virtuosité (Cf. prestes coups de langue répétés du galop).

Prise de son et reproduction font rivaliser les cuyres. Bonne chance à cet éclatant petit disque ! (11)

FOLKLORE

LOUIS GAUTIER CHANTE LA TOURAINE

Nous avons jadis présenté dans nos colonnes les deux premiers disques de ce sympathique chanteur régional. Aujourd'hui nous saluerons son troisième, fidèle à la même formule : une face chantée, une face dite ; cette dernière demeurant la plus originale et la plus savoureuse.

Chants. — « Fleur de Touraine » : dans le genre délicieusement désuet des chansons 1900 (on pense à P. Delmet, l'auteur chante un amour de jeunesse). Tout différent, « le vrai week-end » évoque, cette fois dans le style Camille Camille, le Parisien cherchant le repos en Touraine.

Poèmes patoisés. — « En maison » : mélancoliques regrets d'un ouvrier qui ne peut se payer la maison de ses rêves. « Le drôle end'miné » : narre les facettes d'un jeune farceur. « Ça sert à rien » : satire gauloise des éléments inutiles de l'organisme (nous n'en dirons pas plus !).

Ce disque renforce notre impression que L. Gautier, en dépit de ses pointes humoristiques, est au fond un grand sentimental qui s'efforce de ne le point paraitre.

En tous les cas, soutenu au piano par un accompagnateur anonyme, l'auteur prouve que les effets de l'âge n'ont aucune prise sur lui, car sa voix ne faiblit pas dans le chant. Quant à la diction parlée, elle est vivante, sensible... et pittoresque ô combien ! (12)

Roland CHAILLON

- 1) Erato STE 50 246 (33-30)
- 2) Harmonia Mundi HMO 30 544 (33-30)
- 3) Vox DL PROM 1050 (33-30)
- 4) Vox DL 1130 (33-30)
- 5) Philips 835 746 LY (33-30)
- 6) D.G.G. 138 963 SLPM (33-30)
- 7) Columbia FCX 30 267 (33-30)
- 8) R.C.A. 645 032/3 (33-30)
- 9) Henry Lemoine 001-2-3 (33-25)
- 10) Unidisc EX 45 204 M (45-17)
- 11) Voxigravo 6828 (33-17)
- 12) Chez l'auteur à Genillé (1-et-L.)

P.S. — Dernière minute : Erato met en souscription un coffret de quatre disques (vendus pour le prix de trois) présentant 7 grands virtuoses français dans des concertos pour cor, clavecin, flûte, hautbois, trompette, harpe, orgue — dont beaucoup sont inédits — soutenus par des orchestres réputés. Certinément, une offre à retenir (mono ou stéréo).

R. CH.

Instrument de Musique **F. SUDRE**

17, avenue Trudaine — PARIS-9°

TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS

REPARATION de tous instruments quelle qu'en soit la marque — Travail rapide — Exécution parfaite

Prix consciencieux

DEMANDER NOS TARIFS INSTRUMENTS ET EDITION

Pour le centenaire de Jean SIBELIUS

(Suite de la page 1)

de cette active participation à la victoire commune des Alliés, la Finlande vit enfin son indépendance proclamée au traité de Paris, à l'exception toutefois des territoires de la Carélie, de Petsamo et de Salla qui furent cédés à l'U.R.S.S. Ce bref résumé d'histoire montre ce qu'ont pu souffrir les Finlandais quand ils étaient opprimés et les sacrifices qu'ils se sont imposés pour conquérir leur indépendance. A ce titre, ils ont droit au respect et à l'admiration de tous les peuples courageux et fiers. Et parmi ces livres Finlandais Sibélius ne laisse pas seulement le souvenir d'un magnifique artiste mais aussi celui d'un très grand citoyen, d'un véritable héros national. C'est avec raison qu'on a pu écrire que Sibélius, n'eût-il jamais écrit que son poème symphonique « Finlandia », si exaltant et si émouvant par sa force et son élan patriotiques, n'en devrait pas moins être considéré comme l'un des meilleurs et des plus ardents artisans de la libération nationale. Cette partition, connue dans le monde entier, a plus fait pour la cause finlandaise que les efforts conjugués des plus fins diplomates et des plus sincères propagandistes.

Jean Sibélius était le fils d'un médecin de Hämeenlinna, le Dr Christian-Gustaf Sibélius. Sa mère était née Maria-Charlotta Borg. Bien que l'arbre généalogique des Sibélius possédât plusieurs rameaux nourris de sève suédoise, le grand musicien qui devait tant illustrer à pu donner au monde la fidèle image de ce qu'est le pur esprit finnois. Le musicologue finlandais Veikko Helasvuo a d'ailleurs fort bien exposé dans son très intéressant et substantiel petit livre : « Sibélius et la musique de Finlande » le problème de l'éthnie finnoise. Il est hors de doute, pour lui et pour beaucoup d'autres, que la Finlande, bien qu'elle ait son propre génie et sa propre langue, a sa part légitime dans le commun héritage culturel des peuples de la Scandinavie. Malgré ses attaches suédoises, Sibélius sentit beaucoup plus intimement au plus profond de son être, et dès sa prime jeunesse, tout ce qui fait la beauté et la grandeur de sa vraie patrie et de sa race, de cette terre finnoise qu'il devait tant aimer, en laquelle il a mis toute sa foi d'artiste et de citoyen. Et Veikko Helasvuo résume le problème ethnique sibélien en cette simple question : la musique de Sibélius pourrait-elle avoir été écrite par un autre homme qu'un Finnois ? Pour lui, la réponse est claire : l'art de Sibélius est aussi essentiellement finnois que celui de Shakespeare est anglais, celui de Beethoven allemand et celui de Verdi italien, il porte la lumière et l'esprit du pays même où est né l'artiste, où sa longue vie s'est écoulée.

Après la mort prématurée de ses parents, Jean Sibélius se dirigea tout d'abord vers la carrière de juriste et il entreprit ses études de droit à l'Université de Helsinki. Mais une autre vocation ne tarda pas à faire bifurquer sa voie. Le jeune étudiant sentit qu'il était irrésistiblement attiré vers la musique. « Cedant arma togae sed cedat toga artis... Complétant ainsi « pro domo sua » le précepte cicéronien, l'apprenti juriste, déjà fort instruit, abandonna de bon cœur codes et pandectes pour se livrer avec enthousiasme à l'étude du violon, sa première ambition étant de devenir un virtuose sur cet instrument. Bien que ses débuts dans cette voie fussent assez tardifs, son acharnement au travail fut récompensé par de très rapides progrès et, dans un récital d'étudiants, il se fit remarquer avec honneur par une fort belle exécution du premier mouvement du Concerto de Mendelssohn qui attira notamment l'attention de Martin Wegelius, la plus haute personnalité musicale de l'époque en Finlande. En 1882, ce maître incontesté, qui vécut de 1846 à 1906, avait fondé à Helsinki un admirable Institut de Musique, celui qui porte aujourd'hui le nom d'Académie Jean Sibélius. Il faut noter également que 1882 fut vraiment une année cruciale pour l'art musical finlandais puisqu'un autre éminent musicien national, Robert Kajanus (1856-1933) avait créé le grand orchestre symphonique de Helsinki qu'il devait diriger pendant un demi siècle avec un éclat exceptionnel. Cette conjonction de ces deux grandes fondations musicales en l'an 1882 fut extraordinairement bénéfique pour la carrière artistique de Sibélius, comme on va le voir.

Le jeune artiste trouva d'abord dans la classe de Wegelius, à partir de 1887, le maître qu'il fallait pour développer au mieux ses dons naturels pour la musique. Le maître s'aperçut bien vite

que son élève, si bien disposé qu'il fut à devenir un virtuose de l'archet, avait aussi en lui une réelle vocation de compositeur et il lui fit faire sans tarder ses études complètes d'harmonie, de contrepoint et de fugue. Les résultats furent aussi rapides que concluants. Sibélius trouva définitivement sa voie sous la sévère mais paternelle férule d'un maître qui ne passait rien à ses disciples, pour leur plus grand bien. Après avoir trouvé cette voie et acquis un solide bagage technique, il ne lui restait plus qu'à se trouver lui-même en établissant son esthétique personnelle.

Nanti des connaissances que la scolarité pouvait lui donner, Sibélius fit ses premiers essais de compositeur dans le domaine de la musique de chambre mais, sentant qu'il avait encore besoin d'élargir le cercle de ses recherches d'étudiant, il résolut d'aller éprouver ce que pouvait être la pédagogie musicale hors de son pays. Il alla d'abord travailler à Berlin, en 1889-90, avec Becker, puis à Vienne, en 1890-91, avec deux maîtres : R. Fuchs et K. Goldmark. En rentrant en Finlande, le jeune compositeur se sentit vraiment armé de pied en cap pour se lancer résolument dans la carrière et c'est alors que son imagination poétique fut embrasée et illuminée par la lecture de l'épopée nationale finnoise : le « Kalevala ». Cette lecture approfondie fut littéralement pour lui son chemin de Damas. Mais voyons donc un peu, avant d'aller plus loin, ce qu'est au juste ce poème épique du génie populaire.

Elias Lönnrot, médecin établi dans la campagne finlandaise, avait été attiré par une ardente vocation vers les recherches des thèmes et des légendes folkloriques de son pays et, en 1835, il publia un captivant recueil de contes intitulé « Kalevala ». Cette savoureuse et pittoresque compilation de récits populaires mettait en relief les « hauts faits et dits » de personnages fabuleux mais bien représentatifs tels que le grand héros Kullervo, et cet aventurier polymorphe qu'est Lemminkäinen, sorte de Don Juan et de Don Quichotte nordiques, de Till Ulenspiegel et de Peer Gynt, et n'oublions pas de citer aussi le vieux et sage Väinämöinen séduit par les beaux yeux d'une fille ensorcelante de Pohjola qui filait sa quenouille juchée sur un bel arc-en-ciel. Le merveilleux et le fantastique — et même le burlesque — abondent dans ces mythes et l'on peut voir Lemminkäinen, tel un Lazare ressuscité, revenir chez lui sain et sauf, émerveillé de toutes ses aventures après avoir séjourné à Tuonela, le sombre royaume de la mort. Il y a de tout dans ces récits prodigieux, on y trouve à la fois la poésie de la belle Finlande, le pays aux épaisses forêts et aux mille lacs, le calme de ses vastes horizons mais aussi ses sortilèges et ses fantasmagories. En même temps que « Kalevala », Lönnrot avait composé « Kanteletar », un recueil de poèmes lyriques populaires, chants dont l'accompagnement se jouait sur les cordes du « kantele », sorte de rustique cithare qu'employaient non seulement les bardes errants mais aussi les femmes à leur foyer, à la veillée. Tous ces chants populaires ont fait une impression profonde sur Sibélius et les mystères de l'âme fin-

noise ont inspiré de nombreuses œuvres de sa jeunesse. Ce ne sont certainement pas les moins captivantes.

Mais Sibélius ne devait pas se cantonner uniquement dans ces légendes populaires, si belles, si séduisantes qu'elles fussent, il devait aussi laisser de côté pendant longtemps son merveilleux art descriptif de peintre-musicien pour œuvrer avec autorité dans le domaine de la musique pure, de la grande symphonie. Mais ce qu'il ne négligea jamais, c'est de rester un très grand poète. C'est avec raison que le savant musicologue finlandais Erik Tawaststjerna, professeur de musicologie de l'Université de Helsinki — qui nous a fait à Paris, le 22 octobre dernier, une si belle conférence sur Sibélius à l'Ecole Normale de Musique — a subdivisé la production musicale sibélienne en trois époques : l'époque dite du « romantisme kalévalien », l'époque européenne et l'époque universelle. Nous reviendrons d'ailleurs plus loin sur cette classification. Pour le moment, demandons-nous seulement si Sibélius est véritablement le « fondateur » de l'école musicale finlandaise ? Certains critiques l'ont écrit mais c'est une erreur. Sibélius est sans conteste possible le plus illustre de tous les compositeurs finlandais mais ce n'est pas lui qui a « créé » l'école finlandaise. Ce qui est exact, c'est qu'il l'a généralement orientée pour la conduire à son apogée actuel. L'école musicale finlandaise existe en fait depuis la fin du XVIII^e siècle et son véritable fondateur est Bernhard Crusell (1775-1838). Dans un prochain article je donnerai une idée des principaux compositeurs finlandais qui se sont succédé, notamment Fredrik Pacius (1809-1891), musicien d'origine allemande mais ayant vécu longtemps en Finlande et qui, entre autres œuvres, écrivit « Maamme » (Notre pays), l'hymne national de Suède ; Oscar Merikanto (1868-1924) ; Selim Palmgren (1878-1951) ; Martin Wegelius et Robert Kajanus, déjà cités, et bien d'autres excellents musiciens dont je parlerai plus tard car je n'en ai pas la place dans cet article consacré à Sibélius. Ce qu'il faut dire aujourd'hui de Kajanus, c'est qu'il voua la plus grande part de son activité de chef d'orchestre à la gloire de Sibélius. Il admirait tant son génie qu'il renonça spontanément à sa propre carrière de compositeur pour mieux le servir comme interprète. Il avait reconnu la supériorité de son cadet et il s'était modestement effacé devant lui. Et, pourtant, il avait beaucoup de talent. Voilà un geste d'abnégation qui méritait bien d'être signalé.

Si Sibélius n'a pas vraiment créé l'école finlandaise de la musique, il l'a tout au moins dégagée de plusieurs influences étrangères. Pendant longtemps, en effet, l'influence allemande s'était fortement fait sentir et Mendelssohn, puis Wagner, avaient marqué de leur empreinte les œuvres musicales finlandaises. Pour Mendelssohn, la même influence s'était manifestée en Norvège mais Grieg avait réussi à rétablir dans son pays le caractère de la musique purement scandinave. Sibélius, de son côté, s'est toujours efforcé de sauvegarder en Finlande tout ce qui devait rester purement finnois dans l'art musical.

C'est à l'époque du romantisme kalévalien que Sibélius écrivit son opus 26,

sa fameuse partition de « Finlandia » (1899). En ce temps-là, la Finlande était en plein sous la domination du tsar Nicolas II mais le pays avait pourtant un gouvernement administratif particulier dans lequel les autochtones pouvaient prendre certaines initiatives. C'est précisément ce gouvernement autonome finlandais d'un territoire devenu province russe qui devait soutenir puissamment dès ses premières et brillantes manifestations le génie musical de Sibélius. Le jeune musicien avait déjà remporté un magnifique succès en révélant au public de son pays, en 1892, sa symphonie « Kullervo », une œuvre de colossale envergure pour solistes, chœurs et orchestre inspirée par l'épopée du « Kalevala ». Cette œuvre avait été dirigée par Kajanus et c'est à partir de ce succès triomphal de Sibélius que le chef d'orchestre renonça à jamais à la composition pour se vouer à l'interprétation des œuvres de son jeune confrère. Le gouvernement finlandais avait été frappé par l'ampleur de ce succès national et il vota en faveur de son auteur une pension à vie de 3000 marks finnois par an, récompense qui n'avait jamais été accordée à aucun compositeur. Sibélius se sentit donc à l'aise, matériellement, pour se livrer à son art et la Finlande, plus que jamais, fut son inspiratrice. C'est ainsi qu'il écrivit « Finlandia » en 1899, musique débordante d'amour pour sa terre natale et de vœux fervents pour sa totale indépendance. Cette partition magnifique est dominée par un chant admirable qui fait vibrer tous les cœurs ; d'éclatants appels de trompettes, soutenus par les timbales déchainées, ponctuent de leurs fulgurations tout ce pathétique discours dont la péroraison est irrésistible. Tous les auditeurs furent enflammés par le « sursum corda » véhément exprimé par cette musique qui prenait spontanément le caractère d'un second hymne national. On conçoit fort bien que cela ne fut guère du goût des Russes, à tel point que cette partition fut considérée comme séditieuse, ce qui motiva pour longtemps l'interdiction de son exécution publique en Finlande. Mais cette musique n'en continuait pas moins de chanter secrètement dans les cœurs en attendant de pouvoir éclater librement plus tard quand sonnerait l'heure de la délivrance. Il faut remarquer que si les ministres du tsar s'effrayèrent de la puissance dynamique de « Finlandia », s'ils en firent interdire l'exécution sur la terre finlandaise, ils n'en apprécèrent pas moins toute sa beauté car on sait que les Russes — qu'ils soient blancs ou rouges — sont profondément artistes et musiciens. La partition interdite en Finlande comme révolutionnaire fut autorisée partout ailleurs dans la métropole impériale mais sous le titre inoffensif d'« Impromptu ». Si la face était sauve politiquement, la marche du destin n'en était pas pour autant ralentie ! ! !

Parmi ses premières œuvres, Sibélius donna en 1892, dans son op. 9 intitulé « En Saga » (Un conte) un très beau poème symphonique inspiré par l'âme populaire finlandaise. Peu de temps après il connut un succès considérable par l'exécution de son op. 22, la grande suite intitulée « Lemminkäinen » qui renferme ce pur chef-d'œuvre : « Le Cygne de Tuonela ». Ce poème symphonique est d'une saisissante beauté et son solo de cor anglais est vraiment l'un des plus

émouvants qui aient été écrits pour cet instrument idéalement mélancolique et élégiaque. Ce thème est aussi beau que l'impressionnante mélodie qui chante dans le prélude du III^e acte du « Tristan » wagnérien. Pourquoi n'entendons-nous jamais en France ? Tuonela, dans la mythologie finnoise, c'est le fleuve aux eaux noires qui entoure le royaume de la Mort, c'est le Styx ou l'Achéron de la mythologie grecque, le fleuve qu'on ne passe qu'une fois. Quand on a entendu le chant désespéré de ce cygne éternel, on ne l'oublie plus. Et, par contraste, on trouve dans cette suite de l'op. 22 une autre pièce qui est absolument remarquable par le trépidant enthousiasme qui s'en dégage, c'est le retour de Lemminkäinen chez lui alors qu'il est encore obsédé et exalté par toutes les prodigieuses aventures qu'il a vécues. L'orchestre est littéralement en ébullition, c'est une effervescence symphonique traitée de main de maître.

L'an 1892 fut particulièrement heureux pour Sibélius car il devait l'unir à la compagne idéale de sa longue existence : Aino Järnefelt. Cette épouse eut sur le développement artistique du maître une influence extrêmement salutaire. Elle sut toujours soutenir le grand artiste et le guider avec bonheur dans certaines époques de crise, surtout en 1911 quand il se sentit gravement malade et déprimé alors qu'il avait précisément besoin de toutes ses forces physiques et morales pour écrire son extraordinaire « 4^e Symphonie », partition qui marque sans doute le point culminant de sa vie d'artiste. Le doux prénom de cette femme si dévouée et si compréhensive était devenu pour le maître un signe tutélaire qu'il ne manquait pas de faire figurer dans « Ainola », le nom charmant qu'il donna à ce calme asile de la forêt finnoise où il composa ses plus beaux chefs-d'œuvre. Pour tous les Finlandais « Ainola » est resté depuis un haut lieu de pèlerinage national.

En 1893, Sibélius écrivit une musique de scène pour une pièce historique composée par les étudiants de l'Université de Viipuri (Viborg) en Carélie. Il tira de cette partition une suite d'orchestre qu'il intitula « Karélie ». Cette suite comprend trois pièces extrêmement caractéristiques qui remportent toujours un très grand succès tant elles sont devenues populaires. Il faut noter ici que, contrairement à ce qu'on croit trop souvent, Sibélius n'a jamais utilisé dans ses œuvres un seul thème d'authentique folklore. Tous ses thèmes sont bien à lui mais il était si profondément imprégné de l'esprit du folklore finnois qu'il avait le pouvoir de recréer lui-même un caractère folklorique en écrivant sa propre musique. Quand un Finlandais entendait pour la première fois une œuvre sibélienne, il avait toujours l'impression de se sentir dans une ambiance qui lui était depuis toujours familière.

C'est en 1899, l'année de « Finlandia », que Sibélius composa sa « 1^{re} Symphonie » en mi mineur (op. 39) et, au début du nouveau siècle, en 1902, il donna sa « 2^e Symphonie » en ré majeur (op. 43). Ces deux partitions sont d'esprit purement finlandais et sont comprises dans l'époque dite du « romantisme kalévalien » qui dura dix ans, de 1892 à 1902. A noter que la 2^e symphonie fut écrite entièrement sous le ciel d'Italie. Un mécène finlandais, Axel Carpelan, était si enthousiaste de l'art de Sibélius qu'il lui avait offert un séjour d'un an dans la péninsule latine pour qu'il puisse y travailler sans souci. C'est tout près de Rapallo que le maître put réaliser cette œuvre qu'il dédia naturellement à son bienfaiteur. L'ambiance italienne n'eut d'ailleurs aucune influence sur la composition de cette symphonie dont le caractère est purement finlandais. Mais Sibélius sentait que sa manière d'écrire allait se transformer et c'est d'ailleurs à partir de cette œuvre qu'il va élargir ses conceptions musicales pour entrer dans cette « époque européenne » telle que l'a qualifiée justement le Professeur Tawaststjerna et qui durera jusqu'en 1919 quand il écrira sa 5^e symphonie.

Ce qu'il faut remarquer, c'est que, dans sa première manière, Sibélius avait toujours composé selon les normes adoptées par tous les maîtres classiques. Il présentait dans l'exposition des thèmes entièrement constitués pour les disséquer ensuite et on utilisait les fragments dans les nombreuses combinaisons du développement et les reconstituait après plus amplement dans la réexposition. Mais il fut ensuite séduit par une nouvelle façon de procéder. De la méthode analytique il allait passer à la méthode synthétique. Ce ne sont plus des thèmes complets qu'il présente dans l'exposition mais de simples motifs, presque des embryons se réduisant parfois à un seul ou deux intervalles mélodiques et ces éléments, ces germes musicaux



LE SAX-QUARTET DE PARIS JOUE EN EXCLUSIVITE SUR INSTRUMENTS

COUESNON

Les Editions Robert MARTIN viennent de publier une nouvelle méthode de saxophone de R. LETELLIER, directeur du Sax-Quartet. Pour tous renseignements, voir en dernière page de ce journal.

Jean SIBELIUS

(Suite de la page 3)

— comme on les a nommés — vont s'agglomérer intimement avec d'autres au fur et à mesure que se poursuit le discours musical. Ces cellules musicales se développent ainsi jusqu'au complet épanouissement du thème dans son intégralité et celui-ci, arrivé à maturité, n'aura plus qu'à disparaître car il aura vécu. Sibelius voulait ainsi appliquer à la composition musicale un processus biologique. Debussy pensait que l'ancienne conception compositionnelle, basée sur les principes de la fugue, était épuisée après nous avoir donné tant de chefs-d'œuvre. C'est une opinion que d'auteurs, dont je suis, ne partagent pas sans réserve, mais Sibelius se déclarait entièrement de son avis. Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut dire à propos de Sibelius c'est qu'il importe moins de disséquer ses œuvres par la froide et sèche analyse que de les écouter en poète car il ne cessa jamais, lui, d'être un très grand poète. C'est surtout cela qui compte, c'est la meilleure part et le reste est littérature.

Ayant ainsi commencé à mettre en vigueur ses nouveaux principes dans sa 2^e Symphonie, le maître les amplifia dans sa belle 3^e Symphonie en ut majeur (op. 52), œuvre de transition qu'il composa en 1907. C'est en 1911 qu'il devait donner la pleine mesure de ses nouvelles conceptions en réalisant son fameux op. 63, sa sombre et mystérieuse 4^e Symphonie en la mineur. Cette étonnante symphonie peut sans doute apparaître comme une gageure mais il faut reconnaître que l'auteur l'a merveilleusement et généralement tenue. Ayant établi dès les premières mesures, comme « germe musical », l'intervalle le quart augmenté, l'inférial « diabolus in musica », il a réalisé en partant de cette cellule instable les plus intéressants développements. Sibelius nous a donné là une œuvre absolument unique en son genre. En 1919, il composa son op. 82, sa 5^e Symphonie en mi majeur, moins audacieuse que la précédente mais qui n'en est pas moins significative et qui marque à peu près la fin de cette époque européenne dont parle le Professeur Tawaststjerna. Vint ensuite « l'époque universelle » dans laquelle le compositeur atteignit le plus haut point de concentration de ses idées. C'est l'époque de la 6^e Symphonie (op. 104) en ré mineur, écrite en 1922, œuvre imprégnée de la profonde religiosité du premier ton grégorien (dénommé improprement dorien par l'Eglise alors qu'il est en réalité phrygien selon les modes de la Grèce antique) et enfin la 7^e Symphonie en ut majeur (op. 105) dont les mouvements se jouent sans interruption et qui fut écrite en 1924. Cette symphonie est l'expression d'une calme et olympienne contemplation inspirée tout simplement par la gamme diatonique qui, exposée tout au début de la partition, fait régner jusqu'au bout, dans l'unité de multiples combinaisons, l'équilibre de sa structure, sa puissance et ses plus subtiles virtuosités. Cette suprême partition atteste une étonnante maîtrise de pensée et d'écriture. L'éternelle primauté du diatisme n'a jamais été mieux mise en lumière que dans cette paisante et ultime Symphonie de Sibelius.

Il m'a été évidemment impossible de faire ici, si courte soit-elle, une analyse de ces sept symphonies de même que je ne puis citer toutes les œuvres que Sibelius a laissées, j'ai dû me borner à ne parler que de ses plus importantes et, à ce titre, je n'oublierai pas d'insister sur sa dernière grande partition, son merveilleux poème symphonique Tapiola qu'il écrivit en 1925 et qui

fut exécuté à New-York l'an suivant. Dans la mythologie finnoise, Tapiola est le dieu puissant des forêts, le génie nómoral, et Tapiola est son empire. On devine ce que Sibelius, grand mystique de la Nature, a pu mettre de poésie dans cette œuvre pour décrire les sortilèges et la mystérieuse grandeur de la forêt primordiale, ses envoûtements et les terreurs qu'elle inspirait. pianos mécaniques. Chez nous, la littérature s'en est même emparée pour donner à La Varenne l'occasion de donner son titre morbide à l'un de ses plus mauvais romans. Il est effarant de penser que Sibelius ne soit connu de beaucoup de Français que par cette valse alors qu'ils ignorent complètement ses plus beaux chefs-d'œuvre.

Quels sont donc les responsables de cette ignorance totale ? Disons-le tout net, ce sont les comités de nos grands concerts dominicaux qui, par indolence, ne cherchent guère à sortir de leur routine hebdomadaire. Ils se croient quittes envers le public quand ils lui ont donné chaque saison sa ration d'habitués festivals : Beethoven, Mozart, Wagner et d'autres musiques assurément admirables mais sempiternellement ressassées. Il serait pourtant grandement nécessaire de varier les répertoires.

Je citerai encore quelques autres œuvres de la plus haute qualité : d'abord le splendide Concerto de violon que le maître écrivit en 1905 et qui fut créé en 1906 par Karl Halir sous la direction de Richard Strauss ; sa délicate suite d'orchestre pour Pelléas et Mélisande (1905) ; son quatuor à cordes Voces intimaæ avec son pathétique adagio (1908) ; sa Sonate pour violon et piano ; ses poèmes symphoniques Chevauchée nocturne et lever de soleil (1909), Le Barde (1913), son ballet Scaramouche (1913), de nombreux chœurs, parmi tant de remarquables compositions.

Passons sur la trop fameuse Valse triste qui, en sol, n'est nullement indigne de son auteur bien qu'elle ne compte pas parmi ses meilleures productions, mais il faut dire qu'elle a été défigurée, avilie et exploitée à fond par de bas trafiquants de la musique qui l'ont galvaudée dans les boîtes de nuit et jusque sur les bandes perforées des

Sibelius fut un très grand artiste, de haute conscience. Il a connu bien des honneurs, il a fait de nombreuses et brillantes tournées dans le monde, notamment en 1914 aux Etats-Unis qui l'accueillirent triomphalement. Il était docteur « honoris causa » de plusieurs grandes universités. Après avoir travaillé avec acharnement et passion jusqu'à la soixantaine, le noble artiste s'est soudain arrêté de produire et il a vécu encore trois décennies sans nous donner la 8^e Symphonie qu'il méditait. Il est mort paisiblement dans sa retraite forestière d'Ainola le 20 septembre 1957, à l'âge de 92 ans. On s'est toujours demandé pourquoi un homme aussi actif s'était résigné d'un seul coup au silence ? L'un de ses compatriotes, Seppo Nummi, a hasardé cette réponse : « Peut-être en raison d'une excessive auto-critique. Peut-être à cause d'un certain dépaysement à l'égard du milieu où il vivait et des manifestations artistiques qu'il y découvrait. Le vieillard d'Ainola ne fut pas le patriarche heureux et serain que l'on imagine souvent. Sibelius survécut à « son » époque et passa des dizaines d'années dans une période où il se sentait un étranger. »

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que cet homme épris de l'idéal le plus haut a bien mérité de la musique, de sa patrie et de l'humanité. Nous enrichissons toujours notre esprit en méditant ses œuvres.

André PETIOT

LE COIN DES JEUNES

(Suite de la page 1)

Les instruments à cordes frottées étaient de formes bien diverses si l'on se reporte à toutes les manifestations graphiques ou sculpturales du temps et si l'on examine les différents modèles qui nous sont parvenus. Parmi eux, la vièle, jouée avec un arc, donnait un son algrelet qui ne manque pas son but quand il s'agit de recréer cette époque ; la gigue (qui donna son nom à une danse populaire introduite plus tard dans la Suite par Chambonnières en 1670) était une sorte de vièle, de forme ovale, aujourd'hui disparue ; le crouth d'origine galloise, difficile à décrire sans le secours de l'image, de même que la rote ; le rebec, très voisin de la vièle à arc mais beaucoup plus strident « sec comme un rebec » disait-il alors. La lyre qui, dans l'antiquité, fut un instrument à cordes pincées réapparut au XVI^e siècle munie d'un archet.

La Trompette marine doit cette appellation à sa sonorité qui rappelle celle de la trompette. Elle servait, paraît-il, de signal dans la marine anglaise ; c'est un dérivé du monocorde qui fut certainement le plus ancien instrument à archet. La trompette marine, sorte de triangle très allongé (1,50 m. environ) était surtout employée dans les couvents.

Les instruments à clavier avaient naturellement à leur tête l'orgue (sur lequel il faudrait consacrer une étude spéciale) puis le clavicorde (ancêtre du piano qui s'appela d'abord échiquier) la chifonie ou vielle à roue, ou encore organistrum avec deux cordes principales, quatre cordes à son fixe et un clavier de huit à seize touches. Le son était produit par une roue colophonée, mue par une manivelle, qui frottait sur les cordes. Cet instrument est encore joué dans certaines régions, particulièrement au centre de la France.

Les instruments à vent étaient assez nombreux au moyen-âge : les flûtes étaient celles de l'Antiquité, les unes avec un bec (flûtes à bec (2) les autres, plus rustiques étaient faites de sept à neuf tuyaux accolés de différentes longueurs. C'étaient les flûtes de pan ou frestels dont il est souvent question dans les écrits de cette époque. Enfin, plus tard, apparut la flûte traversière très rudimentaire ; le chalumeau portant une anche devint le hautbois (il s'appela aussi musette ou douçaine), la bombarde engendra le basson à la fin du XV^e siècle, la cornemuse, dite aussi chevrette, semblable à l'actuel binioù breton, fut interdite au XIV^e siècle dans certains diocèses du Nord et des Flandres car elle favorisait la licence... En ce qui concerne les instruments à embouchure, ancêtres de nos cuivres, citons d'abord les cors et trompettes proches de ceux et celles qui servaient dans les triomphes et jeux du cirque dans l'Antiquité. Le cor ou oliphant (en corne, bois ivoire ou métaux précieux) est souvent cité dans la littérature médiévale et qui ne connaît pas la chanson de Roland ! La buçine, trompette en métal coudé se jouait dans les combats, les joutes et les cortèges. La saqueboute ou saquebute, ancêtre du trombone, en forme de Z remplaçait, à la fin du XV^e siècle, les voix graves dans la polyphonie religieuse. Edme GUILLAUME, chanoine d'Auxerre, devait inventer un instrument assez bizarre qui, par sa forme, prit le nom de serpent. Son tuyau, percé de neuf trous, était en bois recouvert de cuir, son embouchure était d'ivoire. Bien que sonnant faux on prolongea très longtemps son usage à l'Eglise.

La catégorie percussion rassemblait tambours, tambourins, grosse-casse, timbales venues par les croisades, carillons dont les plus célèbres sont ceux de Malines, Anvers, Alost. Sur l'une des cloches à Gand on pourra encore lire : « Je me nomme Roeland. Quand je tinte c'est un incendie dans la ville. Quand je sonne à pleine volée c'est la tempête sur la Flandre. » Après cet exposé succinct sur les instruments on pourra me reprocher d'avoir quitté les limites de mon propos. J'ai pensé préciser que la musique n'était pas seulement vocale mais aussi qu'il n'y avait pas une musique spécifiquement instrumentale. Cela devait durer encore longtemps. Le timbre qui a pris tant d'importance de nos jours pour « colorer » une partition ne semble pas avoir eu d'importance pour nos ancêtres. Les instruments remplaçaient les voix ou les doublaient suivant la tessiture. On transcrivait des œuvres vocales pour les ensembles dont on disposait et dans ces transcriptions les compositeurs introduisaient certains ornements qui annonçaient l'art instrumental du XVI^e siècle. Revenons au sujet qui fait l'objet de ces lignes. Qui donc écrivit ces magnifiques estampes au XIII^e, ces danses auxquelles participaient flûtes et tambourins et que le

public accompagnait en frappant des mains et des pieds !... J'en connais un grand nombre qui viennent de France mais qui ne portent pas plus de signature que tel vitrail ou telle sculpture de nos cathédrales. Que d'anonymes auteurs de petits chefs-d'œuvre ! Puis, en avançant vers l'époque vocale glorieuse que nous avons quittée pour cette digression instrumentale nous retrouvons les noms déjà cités ; Adam de La Halle, Pérotin, Machaut, Dufay, Josquin des Prés qui affectionnaient les ensembles de cuivres. Au XVI^e siècle, après l'orgue, c'est le luth qui est le plus répandu en Europe. Les luthistes, qui jusque là transcrivaient les chansons pour les instruments, montrèrent leur virtuosité dans les grupetti et trilles dont ils ornaient leurs mélodies. En France ce furent le célèbre Albert de RIPE, attaché à François I^{er}, Jean-Baptiste BEZARD, auteur du Trésor harmonique où se trouvent renfermés des exemples de tablature en usage à cette époque, les deux GAULTIER, de Lyon et de Paris, Jacques MAUDUIT et Charles MOUTON, LESAGE de RICHEE, français qui vivait en Allemagne, auteur d'un recueil intitulé le cabinet du luth. Après le clavicorde dont la corde était frappée par de petits marteaux « les tangentes » naissait l'épinette ou clavicembalum ou encore dulcé melos dont le système consistait en une plume de corbeau collée sur une pièce de bois (le sautereau) correspondant à une touche et qui, en se levant pincant la corde pour la mettre en vibration. C'est ce principe qui fut adopté par le clavecin, instrument beaucoup plus important et perfectionné muni à son apogée de deux claviers et de pédales expressives qui modifiaient le timbre des cordes. En Angleterre l'épinette prit le nom de virginal et inspira une littérature célèbre qui devait influencer plus tard la technique du piano. En France les dames de la noblesse posaient l'épinette sur une table et Clément Marot pouvait écrire :

Leurs doigts sur les épinettes
Chantant saintes chansonnettes...

A partir du XV^e siècle la famille des violes s'était imposée avec plusieurs instruments de différents registres dont le plus grave était la vièle de gambe qui ressemble au violoncelle mais possède six cordes et ne repose pas à terre. On la tient serrée entre les jambes (d'où le nom de vièle de gambe). A l'opposé de l'échelle sonore se trouvait le pardessus de vièle que le violon discrètement venu à Brescia (Italie) vers 1533 et peu bavard en ses premières années devait faire oublier. Parmi les célèbres violistes français se détachent deux noms : MARIN-MARIS dont on se décade, depuis quelques années, à mettre en valeur la beauté de ses compositions, et Antoine FORQUERAY.

Le violon, après être le modeste accompagnateur de réjouissances populaires, devait prendre un essor sans cesse grandissant. On vit naître les « Bandes », associations de musiciens qui se réunissaient plusieurs fois par semaine pour travailler et recorder leurs instruments. Je ne puis mieux faire que citer Paul PITIOT (3) « certaines assemblées ont lieu sous le signe de la joie ; ainsi celle du jour de l'An 1595, qui réunit une vingtaine de musiciens, dont la plupart gagés par la cour ; il est spécifié que « pour l'alliance d'icelle société, les surnommés gazez et en l'état du Roy donneront à ladite société six bouteilles du meilleur vin, et le meilleur cocq dinde, qui se trouveront lors pour repaistre ensemblement ».

La musique de chambre voyait le jour et, en cette fin du XVI^e siècle un grand violiste attaché à la chambre de François I^{er} publiait, chez le célèbre éditeur AT-TAIGNANT six livres de « Dance-ceries » à quatre et cinq parties pour instruments divers (à encore le choix n'est pas absolument défini). Ces danses annonçaient la suite instrumentale qui devait s'épanouir plus tard. Elles comprennent des pavanes, gaillardes, branslés, etc... Ce grand violiste, est Claude GERVAISE qui impressionna fortement Léo Delibes dans sa suite Le roi s'amuse. Si l'œuvre de Gervaise se borne presque seulement (à part vingt chansons) à cela il valait mieux préférer la qualité à la quantité. Il ne faut pas oublier de mentionner, dans un style assez voisin mais plus marqué par les tons d'église Etienne DUTERTRE, auteur lui aussi de très intéressantes danses.

Après avoir mentionné l'air de Cour, nous ouvrirons notre fenêtre sur la période classique du XVII^e siècle. Ces airs de cour sont des mélodies accompagnées au luth à l'usage d'une société cultivée qui ne manque pas d'être précieuse. En France on suivra la mode lancée par le Néerlandais Jacques CLEMENT ou CLEMENS, dit NON PAPA pour le différencier du pape Clément VI. Nous retrouvons

là Nicolas de la GROTTÉ allimenté poétiquement par Pierre de Ronsard, Adrien LEROY (1542-1598) publia l'air de cour mis sur le luth. Antoine BOESSET (1586-1643) cultiva ce genre en collaboration avec François RICHARD Jean de CAMBÉFORT (1665-1661) avec ses deux recueils et Michel LAMBERT (1610-1696) terminant la liste des principaux auteurs d'airs de cour. Le dernier représentant du genre, Antoine MOULINIE (mort en 1655), a fait certainement couler plus d'encre au XX^e siècle qu'à son époque à propos d'une fine supercherie du grand musicien contemporain et du grand érudit qu'est le R. P. Emile Martin. Ceci eut lieu il y a quelques années et nous confirma les idées de Vincent d'Indy sur les critiques musicaux. Nous en reparlerons au moment voulu mais aujourd'hui rappelons-nous cette critique : « Les Français n'ont pas de musique, etc... » et continuons notre voyage.

(à suivre)

Pierre PAUBON

- (1) Petite lame de bois, d'écaïlle ou d'ivoire destinée à pincer les cordes.
- (2) Pour lesquelles j'ai fait une étude complète dans ce journal.
- (3) Paul PITIOT : « La musique et son histoire » Tome 1 p. 175. Ed. Ouevrières, Paris.

Concert du 53^e Congrès

(Suite de la page 1)

pu prendre aussi leur part de ces applaudissements car leur tâche n'était pas précisément aisée.

Nous avons entendu ensuite une très agréable suite d'orchestre, les Fêtes bretonnes, d'Enys Djemil. Ces pièces sans prétention et de moyenne difficulté n'en sont pas moins très colorées, très pittoresques et elles conviennent admirablement à nombre de sociétés musicales. Elles méritent grandement de figurer au programme de bien des concerts. C'est de la musique fort bien faite, qui chante et qui plaît, ce qui n'est pas sa moindre qualité. L'exécution de cette suite sympathique a été chaleureusement applaudie.

En deuxième partie du programme, nous avons entendu avec grand intérêt Trois fanfares pour des proclamations de Napoléon dues à la plume de Jacques Rasterde, premier grand prix de Rome de 1950, professeurs au Conservatoire. Le texte des proclamations était déclamé par un excellent récitant, Michel Ferré. La première fanfare illustre une proclamation de victoire faite durant la campagne d'Italie. La deuxième a la forme d'une marche funèbre qui souligne de cuivres en sourdine le texte émouvant des adieux de Napoléon à sa glorieuse vieille Garde. Enfin la troisième fanfare commente musicalement le récit de la bataille de Waterloo par Chateaubriand, décrivant l'héroïque résistance du dernier carré dans cette ultime et terrible bataille. Ces trois fanfares, dédiées par l'auteur à son maître Tony Aubin, ont fière allure, comme il se doit selon la nature même des textes, et toutes les possibilités expressives des cuivres et de la batterie, dans la force comme dans la douceur, ont été habilement utilisées par le compositeur. Ce fut un beau succès bien mérité.

De même que l'exorde du concert avait été remarquable, la péroraison en fut tout aussi brillante. Ce fut la belle Symphonie de Noël de Serge Lancel, orchestrée pour musique d'harmonie par Désiré Dondeyne et donnée en première audition. Nous connaissons déjà le très grand talent de Serge Lancel, prix de Rome et condisciple de Désiré Dondeyne dans la classe de Tony Aubin. J'ai dit ici, il y a deux ans, quelle profonde impression nous a laissée sa Manhattan-Symphony. Sa Symphonie de Noël, dans un esprit naturellement tout différent, est tout aussi intéressante. Cette œuvre fut écrite en 1964 et elle est la deuxième destinée aux orchestres d'harmonie. Elle se compose de trois mouvements dont le premier évoque la paisible et chaude intimité familiale de la veille de Noël. Le deuxième mouvement chante avec ferveur l'allégresse de la Nativité et le troisième, avec ses joyeux carillons, prend la forme d'une véritable apothéose. Serge Lancel possède à merveille l'art des gradations impressionnantes. Il vient de nous en donner magistralement une nouvelle preuve. Les chaudes ovations du public donnèrent la mesure de sa satisfaction, tant pour l'auteur que pour les exécutants et leur chef.

Nous n'oublierons certainement pas ce magnifique concert dans les annales de la C.M.F. Il y a sa place bien marquée et nous devons ici bien cordialement remercier les deux artistes qui nous l'ont offert : le commandant Désiré Dondeyne à la tête de ses instrumentistes et notre cher président Albert Ehrmann. Encore bravo !

André PETIOT



DOLNET
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

Ses derniers Modèles de
SAXOPHONES
TROMPETTES
CLARINETTES
MATERIEL DE
JAZZ etc...

Catalogue franco sur demande
Etablissements DOLNET
31, Rue de Rome - PARIS 8^e - (Usines à Nanterre)

ETUDE SUR L'ORGANISATION FEDERALE PAR ACADEMIE

M. le PRESIDENT: Nous avons longtemps étudié cette question en commission. Voici ce qui a été décidé. Il faut, pour avoir des subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports, que vos grandes fédérations, je ne parle pas des fédérations départementales, mais de celles qui ont plusieurs départements, que vous organisiez la création d'unions départementales. La fédération n'est pas modifiée; il faut créer des unions départementales. Chaque union peut faire une demande de subventions à l'inspecteur départemental de Jeunesse et Sports.

M. RELIN: Je tiens à préciser qu'il y a 15 jours au congrès de Vichy, la fédération avait mis à l'ordre du jour cette question importante.

M. le PRESIDENT: Très bien. Je vous remercie. Surtout dans vos congrès n'oubliez pas d'inviter les inspecteurs départementaux et régionaux de Jeunesse et Sports, ainsi que l'inspecteur de la SACEM.

INSTRUMENTS ATTRIBUES PAR LA C.M.F.

M. le PRESIDENT: Les instruments que nous donnons servent, dans les concours, à récompenser les formations de joueurs. Hier nous avons discuté longuement sur l'attribution des prix de concours d'excellence de demain. Il y a eu deux propositions, elles sont toutes les deux inscrites au tableau. C'est la deuxième qui a été adoptée par vos commissions.

M. le PRESIDENT: 200 francs pour la fédération qui présente l'élève, offert par la C.M.F., 100 francs pour l'élève, plus pour la société un instrument.

Nous avons 4 instruments à donner, que nous donnerons aux 4 premiers; et pour les autres candidats, nous donnerons 100 francs de la C.M.F., aux 4 premiers prix. Est-ce que vous trouvez que c'est équitable? C'est une dépense supplémentaire de 70.000 francs pour le concours d'excellence. Vous êtes d'accord?

(Unanimité).

M. MERILLE: Je demande la parole pour M. Martin, éditeur.

M. MARTIN: Je propose de donner un instrument; moi-même.

M. le PRESIDENT: Nous sommes très heureux de vous voir parmi nous; il y a eu de reste pas mal de congressistes qui ont des questions à vous poser. Je vous remercie d'être venu, et je vous remercie de la proposition que vous venez de faire. (Applaudissements).

DECORATIONS

M. le PRESIDENT: Avec M. André Bord j'ai eu une entrevue avec M. Vendroux, chef de cabinet, neveu du général de Gaulle, fils du maire de Calais, au sujet des médailles. Nous avons pu obtenir 150 médailles Jeunesse et Sports. On se figure que cette médaille n'a rien à voir avec nos activités parce qu'il y a des sports. Mais il y a aussi «Jeunesse», qui représente non seulement la jeunesse sportive, mais la jeunesse culturelle. C'est donc une médaille importante, il faut le faire comprendre à vos sociétés. Si la C.M.F. peut obtenir 150 médailles, vous pouvez également en obtenir.

Au sujet des palmes, la question reste la même; c'est toujours très difficile. Mais vous pouvez faire des propositions aux inspecteurs régionaux pour vos professeurs.

C'est donc intéressant d'avoir été rattaché au ministère de la Jeunesse et des Sports.

M. CIMETIERE (Orléans-Berry): Nous avons fait pas mal de demandes de subventions à la préfecture d'Orléans. Nous n'avons rien obtenu.

M. le PRESIDENT: Pourtant, l'académie d'Orléans m'a demandé la liste de tous les présidents des différents départements de votre fédération. Je crois qu'il faut revoir la question. Mais justement l'utilité d'avoir des unions départementales.

M. THIRAULT: Nous avons une société qui a mis ses statuts en concordance pour être agréée par Jeunesse et Sports. Elle est la seule de la fédération à avoir en ce moment une subvention. Mais pourquoi les autres ne l'ont-elles pas?

M. le PRESIDENT: Si elles n'ont pas l'agrément, elles ne peuvent pas avoir de subvention. C'est compréhensible. On ne donne pas de subvention aux sociétés qui ne sont pas agréées.

M. DELTOUR: Le 29 septembre dernier, le rectorat de Toulouse a fait paraître deux articles dont voici la substance. Dans le premier on demandait à toutes les fédérations qui chapeautaient des sociétés sur le plan régional de demander une subvention au rectorat. Dans le deuxième on demandait aux unions départementales et sociétés locales de faire la même demande, en s'adressant à l'inspecteur départemental de Jeunesse et Sports. Par conséquent, cela existe.

M. CIRAN: Même article dans l'académie de Bordeaux.

M. le PRESIDENT: J'ai envoyé les renseignements demandés par l'académie d'Orléans. Mais si vos sociétés ne font pas la demande, elles ne pourront rien obtenir. Malheureusement bien souvent on néglige à tort, parce qu'on ne respecte pas les décrets.

M. ANGSTER (Mandolines d'Alsace): Le groupement du Bas-Rhin a fait une demande à la préfecture du Bas-Rhin, celui du Haut-Rhin à sa préfecture. Les deux ont une subvention.

M. DELTOUR: Dans le département du Gers, qui n'est pas un gros département, nous avons 50 sociétés. Il y a un an, nous leur avons adressé 50 imprimés pour leur demander de solliciter leur agrément à Jeunesse et Sports. Savez-vous combien nous avons eu de réponses? 3.

M. le PRESIDENT: C'est ce que je viens de dire. On réclame toujours des subventions, des médailles, mais on ne fait pas ce qu'on vous dit de faire.

M. AMELLER: J'ai fait des démarches et j'ai pu obtenir pour la fédération de la Côte d'Or une somme minime, une cinquantaine de mille francs; bien sûr il fallait justifier la dépense de cette somme, mais enfin nous avions une subvention. Cette année, avec les nouvelles dispositions légales, je suis allé voir l'inspecteur général de Jeunesse et Sports pour lui demander s'il serait possible que les 75 sociétés de la Côte d'Or soient

agréées. Il m'a dit que c'était tout à fait possible et que ça facilitait beaucoup les choses pour l'administration. Nous l'avons invité à notre congrès, qui se déroule le 14 novembre. Je pense que nous allons arriver à une solution plus profitable, à la faveur de l'inscription des 75 sociétés à la faveur de l'inscription des 75 sociétés plus importante pour l'équipement de nos sociétés. Je crois qu'il nous faut faire des démarches auprès de ces messieurs, qui nous reçoivent fort bien, ne demandant qu'à nous être agréables, mais à condition qu'on leur demande quelque chose.

M. ROLANDO: C'est un agrément collectif?

M. AMELLER: J'ai posé la question; il m'a répondu affirmativement.

M. ROLANDO: Tous les directeurs de Jeunesse et Sports ne sont pas d'accord.

M. le PRESIDENT: Ce n'est pas régler.

M. AMELLER: Ce n'est pas fait encore, mais il m'a dit que c'était possible.

M. le PRESIDENT: Ce n'est pas le règlement.

M. THIRAULT: Cela doit être une centralisation par la fédération; mais chaque société est autonome.

M. MACE (Lorient): La fédération peut avoir une subvention en tant que fédération, mais pas pour la répartir entre les sociétés.

M. CIRAN: Il y a l'inspecteur régional pour l'académie, et l'inspecteur départemental.

M. ? : Je crois que les sociétés doivent faire des demandes, mais que ces demandes doivent être réunies par la fédération.

M. DELTOUR: Il faut absolument que chaque société fasse une demande, elle doit produire des statuts, le budget de l'année, tous les renseignements qui lui sont particuliers.

M. le PRESIDENT: C'est tout à fait exact. Je suis très content que la médaille de Jeunesse et Sports nous ait permis de parier de cette importante question. Je vous demande de bien vouloir faire le nécessaire.

Maintenant, il y a un vœu sur la médaille des Arts et Lettres. C'est une médaille très difficile à obtenir, puisque la Confédération Musicale de France n'en a que 5 par an jusqu'à présent. Ce n'est donné qu'aux grands artistes aux grands littéraires. C'est très difficile pour l'obtenir. Maintenant que nous avons la médaille Jeunesse et Sports, on doit la demander sur le plan national et sur le plan régional et départemental.

Je voudrais vous donner une précision sur le sujet de l'agrément. Chaque société en tant qu'association d'éducation populaire doit demander son agrément. Par conséquent, il faut que dans ses statuts soit prévue une école de musique; tout au moins qu'elle forme des jeunes. Si elle ne se compose que d'anciens, elle ne peut prétendre avoir l'agrément. C'est une chose très importante. Ensuite, lorsque les statuts sont en règle et que l'agrément a été accordé, l'association peut obtenir des subventions de différents ordres. Par exemple, elle peut obtenir le remboursement de 50% de certaines de ses dépenses, pas de la totalité des dépenses évidemment, parce que chaque inspecteur ne dispose que de certains crédits. Il y a les subventions de fonctionnement. Etat et départementale qui sont destinées à aider les activités. Il est possible aussi de solliciter du matériel audio-visuel. Là encore il n'y a qu'une très petite répartition, mais c'est tout de même une chose à connaître. Vous pouvez obtenir un électrophone, un magnétophone, c'est utile dans vos sociétés. C'est un appareil qui vous est confié sous convention, si n'est pas donné, ce n'est pas la propriété de la société. Le président est responsable de l'appareil pour lequel il signe une décharge au service départemental. Les appareils sont tous à fait modernes, très bons et représenteraient une très grosse dépense pour les sociétés, si elles devaient les acheter. Vous pouvez aussi solliciter une subvention pour l'amélioration des locaux, les gros travaux, la peinture, l'installation d'une salle, un plancher, un cloison. C'est encore sur un autre chapitre. Mais vous devez faire l'avance de l'argent, car vous n'êtes remboursés que sur présentation d'une facture en trois exemplaires, dont un acquitté; c'est ensuite, par l'intermédiaire du préfet, que vous toucherez le remboursement.

Dans les statuts n'oubliez pas que vous avez des renseignements financiers à fournir. Il est absolument nécessaire d'indiquer une cotisation par membre actif, non pas honoraire, mais actif.

Il est certain que si des instruments comme le guide-oban ne sont pas encore compris dans le matériel, il ne faut pas s'en étonner, car dans le fond c'est une nouvelle organisation qui se crée au Secrétariat d'Etat. M. Tonnon vient de faire un rapport intéressant sur toutes les activités musicales dans la région parisienne. Je pense qu'on va attirer l'attention de M. Herzog sur les besoins. Et puis jusqu'à présent, comme nous l'avons dit, il y a très peu de sociétés qui ont demandé l'agrément. Lorsqu'il y aura beaucoup de sociétés qui le demanderont, les inspecteurs seront bien forcés d'en parler aussi dans leurs réunions au ministère.

Alors je crois que c'est un très bon départ. Et j'insiste à nouveau pour que vous fassiez une demande, pour que vous demandiez à vos sociétés de le faire, afin de montrer l'importance de la musique au Secrétariat d'Etat.

M. ANGSTER (Mandolines d'Alsace): C'est établi d'après un statut type, les statuts de nos sociétés. Et dans le statut type, il est bien dit qu'un des buts de la société c'est la formation de jeunes.

M. le PRESIDENT: C'est bien évident.

ELECTIONS

M. le PRESIDENT: Nous allons vous donner les résultats du vote.

Votants: 3.987.

Nombre de votes exprimés: 3.987, une voix nulle.

Majorité: 2.994.

Nombre de voix obtenues: Comité: - M. Anne: 3.987, élu. - M. Flévol: 3.987, élu. - M. Fromental: 3.987, élu. - M. Hugonnet: 3.987, élu. - M. Rolando: 3.987, élu. - M. Gaudin: 3.110, élu. Commissaires aux comptes: - M. Attyasse: 3.984, élu. - M. Meulter: 3.987, élu.

M. Sacy: 3.987, élu. Commissaire arbitrage: - M. Angot: 3.987, élu. - M. Weigl: 3.987, élu. - M. Macé: 3.987, élu. (Applaudissements).

M. le PRESIDENT: Je vous remercie.

M. GUILHLEMENC: Je m'excuse, mais il y a un vœu que vous avez oublié. C'est ceci: lorsque le concours d'un président fédéral ou d'un directeur de société fédérée est demandé par une société d'une autre fédération, par exemple comme membre de jury, il faudrait qu'avant de donner sa réponse ce président ou directeur se mette en relations soit avec le président de la C.M.F. et de la fédération dont fait partie la société.

Sans nommer personne, il est arrivé chez nous un incident regrettable. Des représentants d'une autre fédération sont arrivés, demandés par une société qui n'était pas fédérée, et cette société en a profité pour faire du battage, disant: « Nous avons M. un tel, de la Confédération Musicale de France ». C'est très sérieux. Je vous demande de faire adopter ce vœu.

M. le PRESIDENT: C'est entendu. Du reste c'est la moindre des politesses, lorsque l'on va dans une fédération, de se mettre en rapport avec le président de cette fédération avant d'y aller.

M. GUILHLEMENC: Il faut que ce soit officiel.

M. le PRESIDENT: Savoir d'abord si la société est fédérée, c'est la première des choses. Je crois que c'est un vœu que nous pouvons adopter immédiatement. Pour? Contre? Abstentions? Unanimité.

DATES DES PROCHAINS CONGRES D'ETE

M. DELTOUR: M. le président, la fédération départementale du Gers, avec le concours de l'Harmonie Auscitaine, qui désire fêter son centenaire, aura le plaisir de vous recevoir les 24, 25, 26 juin 1966 à Auch. A l'heure présente, je peux vous dire que le travail est déjà en bonne voie. Un comité d'organisation a été constitué sous la présidence de M. Borge, archiviste départemental, qui organise avec les grands musiciens de Toulouse le Mai Musical de la région. C'est dire que M. Borge est un organisateur de choix et de grand talent. Nous avons également des membres de l'Harmonie Auscitaine versés dans la question. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, il vous suffira d'adresser votre demande au syndicat d'initiative d'Auch. Les membres de l'Harmonie se tiennent à votre disposition jusqu'au 28 juin.

En dehors de la partie artistique qui, je crois, sera menée de main de maître, nous aurons le plaisir de vous conduire dans l'Armagnac où non seulement vous pourrez voir la fabrication, mais déguster les crus du pays.

Pour l'organisation matérielle, j'ai un petit vœu à formuler. C'est qu'au lieu de présenter tous les vœux d'une fédération à la queue-leu-leu, le bureau national les examine, rejette purement et simplement les vœux qui ont déjà été étudiés en congrès ou rejetés, ou ceux dont la solution est en voie de règlement, et ensuite en classe ceux qui restent, par ordre administratif, toutes les fédérations qui demandent une modification dans ce domaine-là, par ordre artistique, en laissant le nom des fédérations. Ce qui fait qu'en arrivant dans l'importante quel congrès, au lieu d'avoir tous les vœux dispersés, il y ait une question traitée par feuille.

M. le PRESIDENT: Ce n'est pas facile à faire. Du reste je crois avoir essayé de le faire aujourd'hui. Et je vais vous dire la raison de cette difficulté. Malheureusement je ne reçois pas les vœux en temps voulu. C'est toujours la même chose.

M. DELTOUR: Vous fixez un délai, après on est forcé.

M. le PRESIDENT: Pour le concours d'excellence, j'ai reçu encore 2 adhésions avant-hier. Pour les vœux c'est la même chose. C'est exactement comme tout à l'heure, quand quelquefois s'est étonné qu'on ne demande pas les candidatures. Dans l'ordre du jour, il est prévu que les vœux doivent être envoyés avant le 10 septembre. Mais on ne tient compte d'aucun délai. C'est là surtout que j'attire votre attention. Si l'on a les vœux en temps voulu, on peut préparer facilement ce que vous demandez. Mais si on ne les a pas tous, c'est difficile d'ajouter après.

M. THIRAULT: Messieurs, je ne sais pas si vous vous rappelez qu'il y a trois ans nous avons émis le souhait suivant. M. Ehrmann avait dit: « Est-ce utile de continuer à faire des congrès d'été? » Et j'avais défendu farouchement, ces congrès en disant, comme premier point, que c'était l'occasion de nous rencontrer. Il est incontestable qu'à Luchon il n'y avait pas tellement, tellement de monde, mais l'ambiance était excellente. Et je crois qu'on pourrait faire au congrès d'été, surtout puisque cette année on y ajoute un concours de chef, quelque chose de très valable, qui préparerait, comme c'est l'esprit du président, le congrès d'hiver. Seulement pour ça il faudrait que presque toutes les fédérations soient représentées.

Vous me direz que ça ne colle pas très bien comme date. Mais les dates ne collent jamais très bien dans cette période de l'année. Je crois quand même que toutes les fédérations pourraient envoyer au moins un délégué. L'ambiance de Luchon était excellente. Nous avons essayé de faire un bon travail. Nous sommes partis satisfaits. Nous avons entendu un bon concours. Peut-être pourrait-on vous demander de faire l'effort le plus important possible pour que le congrès d'été rassemble quand même une grande partie des délégués de nos fédérations.

M. DUBOIS: Puisqu'on a parlé d'Armagnac, je voudrais citer comme exemple à M. Deltour ce qui a été fait à Cognac, en présence de M. Ehrmann. En sus de tous les prix distribués aux sociétés, il y avait une caisse de cognac.

M. DELTOUR: Nous voulons que chaque congressiste emporte un souvenir. Il est également prévu que tous les musiciens qui participent au concours partent avec leur petit souvenir.

M. ANNE: Puisque nous sommes sur les questions gustatives, j'ai le plaisir de faire part à tous mes collègues que la Normandie organise encore cette année un concours, le 19 juin, et qu'il est prévu le caïvalos d'usage.

CARTES DU COMITE DE LIAISON POUR LA SAUVEGARDE DE LA MUSIQUE

M. le PRESIDENT: Vous savez qu'on a émis des cartes pour la sauvegarde de la musique. Vous pouvez toujours en commander. Nous avons besoin de beaucoup d'argent. Nous avons énormément d'affiliés à éditer, et de dépenses à faire pour l'organisation du Salon de l'Enfance. Vous pouvez toujours passer vos commandes. Je vous remercie d'avance.

Nous arrivons aux questions diverses. Ensuite je demanderai aux membres du bureau de bien vouloir se réunir. Il faut absolument élire les membres du bureau.

QUESTIONS DIVERSES

M. FROMENTAL: Messieurs, j'ai eu pas mal d'échos et reçu pas mal de lettres d'anciens membres de la fédération musicale d'Oranie. Et tous, il n'y a pour ainsi dire jamais eu une fausse note, vous n'ont signalé qu'ils avaient reçu la C.M.F., dans vos fédérations, dans vos sociétés un accueil chaleureux, il était de mon devoir de vous en remercier du fond du cœur. (Applaudissements).

M. le PRESIDENT: Merci.

M. JANTZY: Je voudrais parler des rapports avec la SACEM. Dans notre fédération Champagne et Meuse, comme d'ailleurs dans pas mal de fédérations, il y a quelques sociétés qui refusent de se fédérer pour des raisons que je ne veux pas savoir, certainement des raisons légitimes. Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire une démarche auprès de la SACEM pour que le règlement de la SACEM soit appliqué intégralement à ces sociétés, c'est-à-dire que même pour les concerts gratuits le tarif leur soit appliqué?

M. le PRESIDENT: Vous devez donner chaque année à la SACEM la liste des sociétés musicales adhérentes.

M. MARTEAU: Il y a une question qui avait été traitée il y a pas mal d'années déjà; cela concerne surtout Paris et la région parisienne. Tout à l'heure on a parlé de la Garde Républicaine et de la radio; on a dit qu'il y avait des raisons financières, pour ne pas dire d'autres, qui empêchent la Garde Républicaine de jouer à la radio. Mais nous avons à Paris, et nous déplorons de ne plus en avoir, des concerts par les musiciens militaires, qui sont tous de même des musiciens professionnels, composés de grands musiciens. Je vois, dans le fond, le chef de musique Boyer. Il se rappelle le temps où Paris fleurissait de très bons concerts, notamment sous sa direction. Pourquoi n'avons-nous plus de concerts de musiques militaires à Paris? On nous a répondu, il y a quelques années: « Vous comprenez, c'est la guerre d'Algérie ». Eh bien, l'Algérie, c'est terminé. Pourquoi ne rétablir-on pas ces concerts de musique militaire? Le samedi, pour les gens qui ne travaillent pas, le samedi soir, et même quelquefois le dimanche, il nous serait très agréable à nous, Parisiens, ou habitants de la région parisienne, et aux gens de passage, d'y aller. Et vis à vis des étrangers, vous ne croyez pas que cela faisait partie du fleuron de Paris, du fleuron de la France, les concerts donnés par d'excellentes musiques militaires?

Je pense que la Confédération pourrait peut-être émettre un vœu pour demander pourquoi on ne les rétablit pas. Ces musiques existent toujours, elles sont toujours excellentes; il y a la musique de la Garde, il y a celle de l'Air, il y a celle des Gardiens de la Paix, il y en a d'autres. On les considère comme civiles. Tout de même elles existent. Pourquoi elles vivent en paine des impôts. Qu'on les fasse jouer.

M. DONDYNE: Si vous permettez, je vais répondre. C'est une question que je connais très bien, les concerts le soir dans Paris. En ce qui concerne les concerts du soir, les musiques sont entièrement libres d'en faire. Personne n'empêche les musiques officielles, Garde Républicaine, Musique de l'Air, Musique des Gardiens de la Paix, de le faire; il suffit qu'elles le veulent. Alors je crois que ce n'est pas ce vœu qu'il faut émettre. C'est peut-être vers les chefs de musique qu'il faut se tourner. Il y en a qui veulent en faire, j'en suis sûr, il y en a d'autres qui ne veulent pas. Pourquoi? Parce que ça ne les intéresse pas. Pourquoi ça ne les intéresse pas? Parce qu'il y a peut-être un état d'esprit à changer. Mais là le problème est très important.

M. le PRESIDENT: Et très délicat.

M. MARTEAU: Je me place à mon point de vue d'usager, et je me fais l'interprète de bien des gens. En même temps cela nous donnerait d'excellentes leçons. Comme usagers, nous pourrions exprimer le désir de les entendre.

M. DONDYNE: Vous avez tout à fait raison, il faut le faire.

M. MONNOTTE: A ce propos, je rappellerai le vœu émis il y a quelque temps le rétablissement du service dans une formation militaire où il y a une musique pour les musiciens. Nous avons eu encore un cas dans les Vosges, un musicien qui n'a pas pu entrer dans une musique militaire. C'est un vœu émis depuis longtemps.

M. le PRESIDENT: Dans les questions diverses j'ai aussi à vous parler d'un cas assez regrettable; un cas pénible. C'est le cas de l'harmonie municipale de Brioude, qui avait tout son matériel dans un local qui a été détruit par un incendie. Je vais donner la parole au directeur de cette harmonie.

M. POTHIER: Le directeur vous remercie, M. le Président. Nous avons eu la malchance de voir, le 3 septembre dernier, notre salle de répétition entièrement détruite par les flammes. Il est évident que nous avons peut-être manqué de prévoyance. Nous étions mal assurés, pour ainsi dire pas assurés du tout, la police n'avait pas été révisée. Nous nous trouvons donc dans une situation très largement compromise. Les archives ont entièrement disparu. Il y en avait quand même pour 2 millions 5 d'anciens francs. Et si les petits instruments, qui sont généralement la propriété personnelle des musiciens, ont pu être sauvés, tous les gros instruments, les plus chers, comme chacun le sait, ont été la proie des flammes. Alors l'harmonie de Brioude se trouve dans le besoin. J'avais pensé, à l'occasion du congrès, faire appel à l'esprit de solidarité. Puisque la Confédération compte 6.000 sociétés, il aurait suffi d'un tiers seulement d'entre elles fesse

un petit geste, même si la somme avait été minime, simplement de l'ordre de 1.000 anciens francs, pour que nous soyons très largement sauvés. A ceux qui voudraient faire quelque chose pour nous, je les remercie d'avance, je peux donner notre numéro de compte, Comptoir National d'Escompte, agence de Brioude, compte courant 750 13 19, Clermont-Ferrand.

M. CIRAN: Ce sera dans le compte rendu.

M. le PRESIDENT: Je ne peux qu'appuyer cette demande. Du reste la première chose que j'ai faite, puisqu'il y a 2 ans le président de la fédération du Maroc avait mis tout son répertoire à la disposition de la Confédération, c'est d'offrir à l'harmonie de Brioude de choisir dans le répertoire harmonie les œuvres qui pourraient lui servir.

M. POTHIER (Brioude): Je vous remercie.

M. le PRESIDENT: Je regrette que cette société n'ait pas été assurée par la Confédération.

M. POTHIER (Brioude): La leçon aura été profitable. Le nécessaire sera fait.

M. le PRESIDENT: Encore une chose qui peut fournir un argument pour que les sociétés s'assurent. Mais je suis tout à fait d'accord pour que les sociétés et fédérations qui pourront faire un geste en votre faveur le fassent. Nous vous remercions les sommes que nous recevons.

M. POTHIER (Brioude): Je vous remercie infiniment.

M. BIGOTTE: On ne pourrait pas ouvrir une souscription sur le journal?

M. CIRAN: Simplement donner le numéro de compte.

M. le PRESIDENT: C'est regrettable que la société n'ait pas été assurée. Et chaque fois qu'il y aura un accident de ce genre, je trouve très bien qu'on fasse appel à la générosité de chacun mais d'une façon indépendante et personnelle. Excusez-moi d'être aussi précis, mais il serait à craindre que les sociétés ne fussent pées membres de la Confédération.

M. POTHIER (Brioude): Absolument d'accord. Je vous remercie, M. le Président, et vous tous, messieurs.

M. le PRESIDENT: Je suis navré de ne pas avoir signalé plus tôt la présence dans la salle de M. Raymond Lyon, secrétaire général du Comité National de la Musique. Je l'ai invité, il a bien voulu venir, je lui en suis très reconnaissant. (Appl.). M. Raymond Lyon est un de mes vrais amis, l'amal aussi de toutes les sociétés musicales, et surtout un grand défenseur de la musique. Si le Comité National, je le dis franchement, il le sait bien, si ce comité vit encore, c'est grâce à lui. Je ne pourrais que le féliciter devant vous et le remercier d'être venu ce matin.

(Applaudissements).

M. Raymond LYON: Mesdames, Messieurs, je suis un peu accablé par les compliments que vient de me faire le président Ehrmann, car si le Comité National de la Musique vit, c'est, surtout grâce à son président, Jacques Chaillet, qui serait sans doute « l'aux Filles », j'en ajoute un mot, en ma qualité de secrétaire général. Chaque fois que j'assistais à un de vos congrès, je suis frappé par l'importance et la profondeur du mouvement que vous représentez car vous êtes pour la musique et pour la pratique de la musique à la base même de la population française. Je ne fais pas un discours de réunion publique, je dis ce que je pense. Et enfin, ceci ne concerne pas seulement la Confédération, mais votre président. L'estime et l'amitié que je lui porte pourraient me porter à un excès de louanges en sa faveur, mais vous savez que ce que je vais dire est vrai. Il porte à bout de bras une administration difficile ici; mais en plus il a été élu président du Comité de Liaison pour la sauvegarde de la musique du Comité National de la musique; sa structure lui permet des actions revendicatives qui nous sont interdites en tant qu'organismes officiels. Nous sommes un organisme officiel. Nous sommes avec beaucoup d'amitié, de sympathie et d'attention l'action du président Ehrmann à la tête de ce comité. (Applaudissements).

M. le PRESIDENT: Je remercie M. Raymond Lyon, qui a eu un grand mérite à venir ce matin, car il m'apprend que sa fille vient d'avoir un accident d'auto et est à l'hôpital Lamennais. Nous faisons des vœux pour son rétablissement rapide et complet. (Appl.).

Nous avons une délégation de la chorale de Pepinster, j'en suis très heureux. Chaque année ils participent à un concours en France. A la dernière manifestation, au concours de Lisieux organisé par notre ami Anne, ils ont remporté un vase de Sèvres; le leur ait remis ce matin et je suis heureux de les féliciter pour leur beau succès. (Applaudissements).

M. DOMS: Messieurs, je regrette d'être le seul survivant de la délégation du Royal Cercle Choral de Pepinster, assiaté tout à fait fortuitement à votre congrès. Nous avons avec une fierté que vous comprendrez aisément, élevé ce vase de Sèvres, qui n'a pu nous être remis à Lisieux. Je dois vous dire toute notre satisfaction de sentir combien l'action de la Confédération Musicale de France a une répercussion sur l'individu, car c'est par le truchement de la musique que nous sommes réunis.

Nous avons fait nos premiers pas, après une reconstitution en 1947. Nous avons participé à de nombreux concours au Luxembourg où nous avons lié des liens d'amitié qui se perpétuent, et des concours en France, ce qui nous a valu de participer à un gala. Nous ne pouvions mieux faire que de continuer aux Sabres d'Olonne, et cette année à Lisieux. Je dois vous dire que si nous sommes une petite commune de 3.000 habitants, nous sommes très chauds pour la musique. Nous avions le bonheur d'avoir à notre tête le doyen des chefs de musique de Belgique, que la Confédération avait voulu faire membre d'honneur. Hélas, cette semaine nous avons dû le conduire à sa dernière demeure.

Nous organiserons en 1966 un concours de Jeunes, et je fais appel au moins au Nord de la France et à l'Alsace. Nous ferons de notre mieux pour bien vous recevoir. Et nous avons le grand espoir de faire ensuite une manifestation francobelge; nous vous inviterons très cordialement.

Palmarès du concours d'excellence 1965

Victor Hugo a écrit: Je veux bien l'admettre en exil, que la vallée de la Meuse était la plus belle du monde. J'espère que quelques-uns au moins d'entre vous répondront à notre appel, et d'avance je vous en remercie.

(Applaudissements).
M. le PRÉSIDENT: Nous vous assurons de toute notre sympathie pour votre beau pays.

LE PRÉSIDENT: Je vous remercie de l'attention avec laquelle vous avez écouté les rapports et les vœux, dont la quasi majorité ont été adoptés à l'unanimité. Je vous remercie de toute la sympathie que vous me témoignez, et je vous dis: à Auch.

La séance est levée à 12 h. 30.
Ensuite, il fut procédé à l'élection des membres du bureau: sont élus:
Président: M. A. Ehrmann.

Vice-présidents: MM. F. Anne, H. Blanc, O. Dufour, G. Rolando.

Secrétaire général: M. R. Thirault.
Trésorier: M. H. Hugonnet.
Trésorier-adjoint: M. Ameller.

VANDOREN
MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Tél.: MONTmartre 39.87

Anches et becs pour artistes

TEXTES OFFICIELS C. M. F.

MEMENTO DU SECRETARE D'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE

Agrément: Dès qu'une association d'Education Populaire a accompli les formalités relatives à sa déclaration de constitution au titre de la Loi de 1901, elle peut demander d'être agréée par le Ministère de l'Education Nationale.

La demande doit être adressée à M. l'Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Secteur.

L'Association pourra alors bénéficier de l'aide accordée par l'Etat et le Département.

Subvention de fonctionnement Etat: Les associations peuvent solliciter une subvention de fonctionnement attribuée par l'Etat: faire la demande de formulaire auprès de l'inspecteur départemental du secteur.

Subvention de fonctionnement départementale: La subvention de fonctionnement attribuée par le Département doit être formulée sur un imprimé spécial à réclamer à la mairie de la commune du siège social, et qui sera adressée à la Préfecture (secrétariat du sous-préfet chargé des Affaires Economiques) (se renseigner pour la date limite de demande).

Subvention de matériel gratuit: Du matériel audio-visuel peut être mis à la disposition des associations. La demande doit être adressée sur papier libre à l'inspecteur du secteur.

Subventions pour entretien des installations, amélioration, achat de petit matériel: Les factures sont à adresser en triple exemplaire (dont un acquitté) à l'inspecteur du secteur. La subvention est de l'ordre de 50%. Mais il est attribué à l'inspecteur un certain crédit qu'il ne peut dépasser. Se renseigner près de lui.

Stages du secrétariat d'Etat, cycle d'information sur les techniques de l'Education populaire, formation des animateurs: Le secrétaire de l'Association se doit de faire bénéficier au maximum ses animateurs de ces possibilités de perfectionnement.

Aide de l'Etat pour la rétribution des conférenciers, pour les manifestations exceptionnelles, les journées de perfectionnement. Se renseigner près de l'inspecteur du secteur.

Autres avantages possibles: Bourses de neige, sessions connaissances de la France, bourses internationales, etc., qui sont autant de récompenses aux élèves méritants.

Noms, prénoms	Fédérations	Sociétés	INSTRUMENTS		SOLFEGE	
			Notes	Prix	Notes	Prix
VIOLON						
M. Mehoys Alain	Nord et Pas-de-Calais	Symphonie Municipale de Bruay (P.-de-C.)	18,20	1er	17,15	1er
Mlle Boussignère Edith	Aisne	Union Philharmonique de Saint-Quentin (Aisne)	17,60	1er		1er prix 1964
MM. Lacour Jean-Pierre	Normandie	Orchestre Symphonique de Lisieux (Calv.)	15,90	2e	16,50	2e
Jumaux Michel	Normandie	Ecole Municipale de Musique d'Evreux (Eure)	13,80	2e	11,15	3e
VIOLONCELLE						
Mlles Pannier Marie-France	Aisne	Harmono-Symphonie de Laon (Aisne)	14,60	2e	17,60	1er
Pannier Michèle	Aisne	Harmono-Symphonie de Laon (Aisne)	16,40	2e	14,65	2e
PIANO						
Mlles Jean Françoise	Normandie	Ecole de Musique de Lisieux (Calvados)	18,30	1er	14,75	2e
Dubois Marie-Françoise	Sud-Ouest	Harmonie de la Bastide à Bordeaux (Gironde)	12	3e	16	2e
Houriez Danièle	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson (Aisne)	13,40	2e	11,85	3e
Leurs Fernande	Sud-Ouest	Société Symphonique de Bordeaux Caudéran (Gironde)	10,80	3e	13,25	2e
FLUTE						
Gabez Jacqueline	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie du Cateau (Nord)	17,50	1er	16,65	2e
Bolze Monique	Sud-Est	Harmonie de Saint-Priest (Isère)	14,75	2e	17,85	1er
Remond Alix	Sud-Est	Harmonie des Papeteries de France, à Lancey (Isère)	15	2e	17,50	1er
Croissant Jocelyne	Moselle et Mlle-et-Mos.	Harmonie Nancéienne (Meurthe-et-Moselle)	13,25	2e	18,75	1er
M. Kuchler Henri	Côte-d'Or	Fanfare de Chenôve (Côte-d'Or)	15,50	2e	14,35	2e
Mlle Brinon Michèle	Orléanais-Berry	Harmonie Municipale de Fleury-les-Aubrais (Loiret)	13	2e		
HAUTOIS						
MM. Remaud Guy	Bretagne-Anjou	Union Philharmonique de Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Atlantique)	18,50	1er	19	1er
Reuge Serge	Franche-Comté - Belfort	Orchestre Philharmonique de Besançon (Doubs)	18	1er	17,25	1er
Hamer Daniel	Normandie	Société Musicale Normande, Mondeville (Calvados)	17,50	1er	16,75	2e
CLARINETTE						
Laures Jean-Louis	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen (Calv.)	18	1er	17,50	1er
Mlle Foulard Chantal	Sud-Est	Harmonie des Papeteries de France, de Lancey (Isère)	17,25	1er	16,75	2e
MM. Becard Michel	Aube et Haute-Marne	Société Musicale de Savillères (Aube)	14,60	2e	18,35	1er
Barbere Bernard	Sud-Ouest	Harmonie ancienne de Saint-Pierre d'Yvrac (Gironde)	13,50	2e	17,25	1er
Monciut Bernard	Normandie	Harmonie « La Fraternelle » de Caen (Calv.)	17,15	1er	13	2e
Hiroux Daniel	Vaucluse	Harmonie de Bollène (Vaucluse)	12,26	2e	17,85	1er
Chaurial Philippe	Sud-Ouest	Harmonie de la Teste (Gironde)	13,75	2e	18,25	2e
Wulliot Daniel	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson (Aisne)	16,50	2e	13,10	2e
Pugnet Jean-Marc	Loire et Haute-Loire	Harmonie du P.L.M. de Saint-Etienne (Loire)	14	2e	15	2e
Monne Gilbert	Aube et Haute-Marne	Harmonie des Verreries de Bayel (Aube)	14,90	2e	13,80	2e
Rousseau Jean-Rémy	Orléanais-Berry	SAMP de Bourges (Cher)	10	3e	16,50	2e
Scheid Gérard	Franche-Comté - Belfort	Harmonie des Usines Alsthom, à Belfort (Territoire)	10,25	3e	15,25	2e
Riballet Jean-Paul	Orléanais-Berry	Union Musicale de Romorantin (Loir-et-Cher)	12,50	3e	16,35	2e
La Monica Salvatore	Côte-d'Or	Harmonie des Usines à Montbard (Côte-d'Or)	11	3e		
Durin Raymond	Franche-Comté - Belfort	Harmonie Municipale de Valdoire (Territoire)	11	3e		
SAXO-SOPRANO						
Caens Jean-Pierre	Côte-d'Or	Fanfare de Brochon (Côte-d'Or)	18,75	1er	19	1er
SAXO-TENOR						
MM. Georget Claude	Yonne	Harmonie de Joigny (Yonne)	15,50	2e	14,25	2e
Jupille Jacky	Côte-d'Or	Société des Concerts du Conservatoire de Dijon	15,75	2e	13,50	2e
Vérité Marcel	Somme	Espoir Musical de Doullens-Montalembert (Somme)	17,35	1er	10,50	3e
Kubalin Vincent	Normandie	Musique Municipale de Bayeux (Calvados)	14,75	2e		
SAXO-ALTO						
Lamothe Jean-Marie	Sud-Ouest	Société Musicale de Saint-Martin-de-Pessac (Gironde)	18,50	1er	19,50	1er
Bouhey Alain	Côte-d'Or	Société des Concerts du Conservatoire de Dijon	17,50	1er	17,25	1er
Clément Marcel-Michel	Centre	Cercle Symphonique de Fourchambault (Nièvre)	14,25	2e	18	1er
Guerlus Michel	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson (Aisne)	12,25	3e	13,75	2e
Ertzcheid Lucien	Hautes-Pyrénées	Harmonie de Bagnières-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)			14,40	2e
BASSON						
Amendola René	Bouches-du-Rhône	Musique Municipale d'Aubagne (Bouches-du-Rhône)	17,50	1er	16,40	2e
TROMPETTE						
Dathy Jean-Pierre	Aisne	Harmonie de Laon (Aisne)	17,75	1er	18,75	1er
Pujo Christian	Hautes-Pyrénées	Harmonie de Bagnières-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)	18	1er	13,50	2e
Moize Alain	Bretagne-Anjou	Musique Municipale de Saumur (Maine-et-Loire)	13,25	2e	16,50	2e
Rebelleau Pierre	Bretagne-Anjou	Fanfare de Varrains (Maine-et-Loire)	15,25	2e	14,50	2e
Nicelle Claude	Normandie	Ecole Municipale de Musique de Saint-Lô (Manche)	13	2e	15,85	2e
Cousin Michel	Normandie	Ecole Municipale de Musique d'Evreux (Eure)	15,50	2e	11,65	3e
Dagnaud Patrick	Charente	Harmonie Municipale Cognacaise (Charente)	15,50	2e	10,50	3e
ACCORDEON						
Mlles Mage Françoise	Ouest	Union Musicale de Marans (Charente-Mme)	17,25	1er	16,70	2e
Redon Danielle	Var	Les Joyeux Accordéons de Toulon (Var)	18	1er		
CORNET - BUGLE						
MM. Larriba Francis	Sud-Ouest	Harmonie de la Bastide, à Bordeaux (Gironde)	17,25	1er	19,85	1er
Hénault Gérard	Orléanais-Berry	Fanfare d'Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher)	17,40	1er	16,75	2e
Giroud Jean-Paul	Sud-Est	Echo de la Fure à Renage (Isère)	15,25	2e	18,35	1er
Touvron Guy	Centre	Union Musicale de Saint-Yorre (Allier)	17	1er	14,35	2e
Bulteau Claude	Bretagne-Anjou	Harmonie Choletaise de Cholet (Maine-et-Loire)	11,75	3e	16,25	2e
Durand Michel	Sud-Est	Echo de la Vallée à Tullins-Fure (Isère)	13,50	2e	13,85	2e
TROMBONE						
Elandin Claude	Indre-et-Loire	Musique Municipale de Tours (Indre-et-Loire)	17,50	1er	18,65	1er
Barroyer Paul	Vaucluse	Harmonie Durance Lubéron (Vaucluse)	14,75	2e	17	1er
BASSE						
Gauzan Pierre	Gers	Harmonie l'Union Vicoise, à Vic-Fezensac	13,25	2e	19,50	1er
SOLFEGE SEUL						
Widiez Dominique	Indre-et-Loire	Fanfare de Chevrey-Chambertin (Indre-et-Loire)			19,85	1er
Mlles Stone Anne	Aisne	Harmonie Municipale de Laon (Aisne)			17,85	1er
Picard Anne	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson (Aisne)			17,35	1er
Plot Danièle	Aisne	Harmonie Municipale d'Hirson (Aisne)			17	1er
De Bé Francine	Aisne	Harmonie Municipale de Laon (Aisne)			15,35	2e
Garcia Françoise	Aisne	Harmonie Municipale de Laon (Aisne)			10,25	3e
M. Rollin Gérard	Aisne	Harmonie Municipale de Laon (Aisne)			10	3e

CARNET DU MOIS

NECROLOGIE

Nous apprenons le décès, à l'âge de 91 ans, de M. Pierre DUCOUSSO, président d'honneur de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre. Ses obsèques ont eu lieu le 8 novembre, dans son pays natal, à MONTREAL-du-GERES. Excellent Chef de Musique,

compositeur et pédagogue averti, M. DUCOUSSO fut un grand serviteur de la musique et un ardent défenseur de nos Sociétés Musicales d'Amateurs; il assumait pendant de longues années la présidence de la Fédération Musicale du Centre.

Nous adressons à sa famille, nos condoléances émuës.

Nous avons appris avec peine le décès de Mme FROIDEFOND. En cette douloureuse épreuve, nous assurons M. Jean FROIDEFOND,

président de la Fédération des Sociétés Musicales d'INDRE-et-LOIRE, de notre bien vive sympathie et lui exprimons ainsi qu'à ses enfants et tous les membres de la Fédération, l'expression de nos condoléances émuës.

EXCELLENCE (Batterie)			
MM. Bouffies Henri	Sté «Quand même» de Pichey-Mérignac (Gironde)	Clairon-basse	18,50 - 1er prix
Rapin Michel	Batterie-Fanfare du Tourne (Gironde)	Solfège	19 - 1er prix
Hamon Claude	Orchestre d'Accordéons de Paris (Seine)	Clairon	13 - 2e prix
		Solfège	18,50 - 1er prix
		Tambour	13,50 - 2e prix
		Solfège	17 - 1er prix

EXAMENS FÉDÉRAUX

(SATTERIES-FANFARES)
SOLFÈGE ET INSTRUMENTS

RÈGLEMENT

Les examens sont ouverts à tous les fanfaristes âgés de moins de 25 ans. Tout candidat totalisant en toute division 25 points obtient une mention ascendante ou un prix ascendant et doit concourir l'année suivante dans la division immédiatement au-dessus. Les candidats ayant obtenu un premier prix de solfège et un premier prix d'instrument en division supérieure avec un minimum de 18 points, pourront se présenter en excellence au concours de fin d'année organisé par la C.M.F. à Paris. Les candidats devront obligatoirement fournir au jury trois parties séparées ou trois conducteurs du morceau imposé.

Les épreuves se dérouleront dans les fédérations régionales; les fanfaristes devant passer ces concours devront s'adresser à la Fédération régionale à laquelle ils appartiennent.

PROGRAMME SOLFÈGE

L'épreuve de solfège est obligatoire pour tous les candidats. L'épreuve de solfège consiste à lire sur une méthode de clairon, tambour, trompette, cor, etc., un numéro choisi par le jury, selon le classement des candidats.

QUESTIONS THÉORIQUES :

L'élève aura à répondre par écrit à quatre questions élémentaires de théorie musicale, selon le classement des candidats.

(Voir pour tous les instruments, à l'exception des tambours, la méthode « Nouvel Enseignement Pratique du clairon » Editions France-Musique, « Renato », Robert Martin, J.-M. Champel, F. Sudre, etc.)

L'ÉPREUVE INSTRUMENTALE

COMPREND :

- Pour les clairons et trompettes :
 - 1) L'exécution d'une sonnerie choisie par le jury, et d'un morceau imposé;
 - 2) L'exécution d'une lecture à vue instrumentale très simple.
- Pour les tambours :
 - 1) L'exécution d'une marche choisie par le jury et d'un morceau imposé;
 - 2) L'exécution d'une lecture à vue.
- Pour tous les autres instruments :
 - 1) L'exécution d'un morceau imposé;
 - 2) L'exécution d'une lecture à vue.

La notation est la suivante :

ÉPREUVE DE SOLFÈGE

Solfège, de 0 à 10.

ÉPREUVE INSTRUMENTALE

Morceau imposé, de 0 à 10.

Lecture à vue, de 0 à 10.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR CHACUNE DES ÉPREUVES

Division supérieure :

Premier prix, 18 à 20 points.

Deuxième prix, 13 à 15 points et dem. Troisième prix, 10 à 12 points et dem.

Division préparatoire, élémentaire, etc. :
Première mention, 16 à 20 points.
Deuxième mention, 13 à 15 pts et dem.
Troisième mention, 10 à 12 pts et dem.
N.B. — Pour les clairons, trompettes et tambours qui ont à exécuter, en plus du morceau imposé et de la lecture à vue une sonnerie ou une marche, les examinateurs devront noter de la façon suivante :

Sonnerie ou marche, de 0 à 5.
Morceau imposé, de 0 à 10.
Lecture à vue, de 0 à 5.

PROGRAMME COMPLET

Solfège, théorie, sonneries et morceaux imposés.

PRÉPARATOIRE (Troisième division)

CLAIRONS et CLAIRONS-BASSES

Solfège : Travailler de la page 3 à la page 10 (inclus) Méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon ».

Théorie : Du début de la même méthode N.E.P. du clairon à la page 5.

Examen instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Rappel de pied ferme » ou « L'Ouverture du ban », pages 56 et 57, N.E.P. du clairon.

B) Morceau imposé : travailler l'exercice n° 3, page 11 de la méthode N.E.P. du clairon.

2) Lecture à vue préparée : travailler les exercices numéros 5, 6, 7, page 4, méthode N.E.P. du clairon.

ELEMENTAIRE (Deuxième division)

Solfège : de la page 3 à la page 15 (inclus) N.E.P. du clairon.

Théorie : du début de la méthode N.E.P. à la page 15.

Examen instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir page 56 N.E.P. du clairon.

B) Morceau imposé : Travailler l'exercice n° 6, page 17, de la méthode N.E.P. du clairon.

2) Lecture à vue préparée : exercices 4, 5, 6, page 12, N.E.P. du clairon.

MOYEN (Première division)

Solfège : de la page 3 à la page 35 (inclus) N.E.P. du clairon.

Théorie : du début à la page 29, N.E.P. du clairon.

Examen instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir page 56, 57, N.E.P. du clairon.

B) Morceau imposé : « Travailler l'exercice n° 9, page 24, de la méthode N.E.P. du clairon ».

ÉPREUVE DE SOLFÈGE

Solfège, de 0 à 10.

ÉPREUVE INSTRUMENTALE

Morceau imposé, de 0 à 10.

Lecture à vue, de 0 à 10.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR CHACUNE DES ÉPREUVES

Division supérieure :

Premier prix, 18 à 20 points.

Deuxième prix, 13 à 15 points et dem. Troisième prix, 10 à 12 points et dem.

Division préparatoire, élémentaire, etc. :
Première mention, 16 à 20 points.
Deuxième mention, 13 à 15 pts et dem.
Troisième mention, 10 à 12 pts et dem.
N.B. — Pour les clairons, trompettes et tambours qui ont à exécuter, en plus du morceau imposé et de la lecture à vue une sonnerie ou une marche, les examinateurs devront noter de la façon suivante :

Sonnerie ou marche, de 0 à 5.
Morceau imposé, de 0 à 10.
Lecture à vue, de 0 à 5.

PROGRAMME COMPLET

Solfège, théorie, sonneries et morceaux imposés.

PRÉPARATOIRE (Troisième division)

CLAIRONS et CLAIRONS-BASSES

Solfège : Travailler de la page 3 à la page 10 (inclus) Méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon ».

Théorie : Du début de la même méthode N.E.P. du clairon à la page 5.

Examen instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Rappel de pied ferme » ou « L'Ouverture du ban », pages 56 et 57, N.E.P. du clairon.

B) Morceau imposé : travailler l'exercice n° 3, page 11 de la méthode N.E.P. du clairon.

2) Lecture à vue préparée : travailler les exercices numéros 5, 6, 7, page 4, méthode N.E.P. du clairon.

ELEMENTAIRE (Deuxième division)

Solfège : de la page 3 à la page 15 (inclus) N.E.P. du clairon.

Théorie : du début de la méthode N.E.P. à la page 15.

Examen instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir page 56 N.E.P. du clairon.

B) Morceau imposé : Travailler l'exercice n° 6, page 17, de la méthode N.E.P. du clairon.

2) Lecture à vue préparée : exercices 4, 5, 6, page 12, N.E.P. du clairon.

MOYEN (Première division)

Solfège : de la page 3 à la page 35 (inclus) N.E.P. du clairon.

Théorie : du début à la page 29, N.E.P. du clairon.

Examen instrumental

1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir page 56, 57, N.E.P. du clairon.

B) Morceau imposé : « Travailler l'exercice n° 9, page 24, de la méthode N.E.P. du clairon ».

ÉPREUVE DE SOLFÈGE

Solfège, de 0 à 10.

ÉPREUVE INSTRUMENTALE

Morceau imposé, de 0 à 10.

Lecture à vue, de 0 à 10.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR CHACUNE DES ÉPREUVES

Division supérieure :

Premier prix, 18 à 20 points.

Deuxième prix, 13 à 15 points et dem. Troisième prix, 10 à 12 points et dem.

Division préparatoire, élémentaire, etc. :
Première mention, 16 à 20 points.
Deuxième mention, 13 à 15 pts et dem.
Troisième mention, 10 à 12 pts et dem.
N.B. — Pour les clairons, trompettes et tambours qui ont à exécuter, en plus du morceau imposé et de la lecture à vue une sonnerie ou une marche, les examinateurs devront noter de la façon suivante :

Sonnerie ou marche, de 0 à 5.
Morceau imposé, de 0 à 10.
Lecture à vue, de 0 à 5.

PRIX SPECIAUX

Noms, prénoms	Instruments	Fédérations	Sociétés	PRIX
Prix du Ministère des Affaires Culturelles : 200 F pour la Fédération — Prix offert par la C.M.F. 100 F pour l'élève — Un instrument pour la société				
MM. Lamothe Jean-Marie	Saxo-alto	Sud-Ouest	Société Musicale de Saint-Martin de Pessac (Gironde)	Bon de 500 F offert par la maison Selmer, pour un instrument.
Caens Jean-Pierre	Saxo-soprano	Côte-d'Or	Fanfare de Brochon (Côte-d'Or)	1 clarinette offerte par la maison Buffet-Crampon
Remaud Guy	Hautbois	Bretagne-Anjou	Union Philharmonique de St-Etienne de Montluc (Loire-Atlantique)	1 clarinette offerte par la maison Leblanc.
Prix offert par la C.M.F. : 100 F pour l'élève — Un instrument pour la société				
Larriba Francis	Cornet	Sud-Ouest	Harmonie de la Bastide à Bordeaux	1 clarinette offerte par la maison Couesnon.
Dathy Jean-Pierre	Trompette	Aisne	Harmonie de Laon (Aisne)	Crédit de 500 F offert par la maison Martin, pour un instrument.
Prix offert par la C.M.F. : 100 F pour l'élève				
Randin Claude	Trombone	Indre-et-Loire	Musique Municipale de Tours I-et-L.	100 F.
Laurès Jean-Louis	Clarinete	Normandie	Harmonie «La Fraternelle» de Caen (Calvados)	100 F.
Prix de la Caisse d'Epargne Nationale de Paris				
Mehaye Alain	Violon	Nord et Pas-de-Calais	Symphonie Municipale de Bruay (Pas-de-Calais)	Cadeau de 50 F
Reuge Serge	Hautbois	Franche-Comté-Belfort	Orchestre Philharmonique de Besançon (Doubs)	Cadeau de 30 F
Houhey Alain	Saxo-alto	Côte-d'Or	Société des Concerts du Conservatoire de Dijon	Cadeau de 20 F
Hamer Daniel	Hautbois	Normandie	Société Musicale Normande, Mondévillie (Calvados)	Cadeau de 20 F
Henault Gérard	Cornet	Orléanais-Berry	Fanfare d'Ouzouer-le-Marché (L.-et-C.)	Cadeau de 20 F
Miles Gabez Jacqueline	Flûte	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie du Cateau (Nord)	Cadeau de 20 F
Fouillard Chantal	Clarinete	Sud-Est	Harmonie des Papeteries de France de Lancy (Isère)	Cadeau de 10 F
Mage Françoiçe	Accordéon	Ouest	Union Musicale de Marans (Charente-Maritime)	Cadeau de 10 F
M. Ghroud Jean-Paul	Cornet	Sud-Est	Echo de la Fure, à Renage (Isère)	Cadeau de 10 F
Mile Jean Françoiçe	Piano	Normandie	Ecole de Musique de Lisieux (Calv.)	Cadeau de 10 F
Prix de 10 F offert par la C.M.F., pour l'élève				
MM. Amendoin René	Basson	Bouches-du-Rhône	Musique Municipale d'Aubagne (Bouches-du-Rhône)	10 F
Livres offerts par M. Charles LHOAIME				
Becard Michel	Clarinete	Aube et Haute-Marne	Société Musicale de Savières (Aube)	Histoire de la Musique.
Gauzan Pierre	Basse	Gers	Harmonie l'Union Vicoise à Vic-Fzensac (Gers)	La Musique et les Musiciens.
Livres offerts par les Editions OUVRIERES				
Mlle Boize Monique	Flûte	Sud-Est	Harmonie de Saint-Priest (Isère)	La Musique et son Histoire, de P. Pittou.
MM. Remond Alix	Flûte	Sud-Est	Harmonie des Papeteries de France, de Lancy (Isère)	Introduction à l'Art Musical, de Max Pinchard.
Lacour Jean-Pierre	Violon	Normandie	Orchestre Symphonique de Lisieux (Calvados)	Faire de la Musique, par Michel Briquet.
Clément Marcel-Michel	Saxo-alto	Centre	Cercle Symphonique de Fourchambault (Nièvre)	50 millions de Français devant la musique, de Michel Briquet.

Justesse absolue
Splendeur du timbre

BUFFET Crampon PARIS

saxophones
clarinettes
hautbois
cors anglais
bassons
flûtes

10-18, Paris de Grand Cril
PARIS-2
CUT. 88 7778



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
18, rue de la Fontaine-au-Roi, PARIS (18^e)
Tél. 023.09.74
Usines à MANTES (Seine-et-Oise)
et PARIS, 84, rue Myrrha.

2) Lecture à vue.
SUPERIEUR (Division supérieure)
Solfège : Travailler toute la méthode N.E.P. du clairon.
Théorie : Toute la théorie de la méthode N.E.P. du clairon.

Examen instrumental
1) A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, 58, N.E.P. du clairon.
B) Morceau imposé : « Travailler l'exercice n° 3, page 29, de la méthode N.E.P. du clairon ».

2) Lecture à vue.
La méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon (N.E.P.) » de André Tremine est en vente chez tous les éditeurs : Renato-Deslaurier, Robert Martin, France-Musique, J.-M. Champel, F. Sudre, etc. Cette méthode contient toutes les questions théoriques qui peuvent être demandées aux fanfaristes, clairons, trompettes, etc.

TROMPETTES et TROMPETTES-BASSES PRÉPARATOIRE (Troisième division)
Solfège : Travailler de la page 22 à la page 30 dans solfège méthode pour trompette de cavalerie.
Théorie : Même programme que pour les clairons.

Examen instrumental
1) A) Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Gardé à vous » ou le « Rappel pour honneurs », page 10, « Guide pratique du fanfariste ».
B) Morceau imposé : Travailler l'exercice n° 51, page 38, dans le solfège, méthode pour trompette de cavalerie.

2) Lecture à vue préparée : Travailler les exercices numéros 28, 29, 30, pages 29, solfège méthode pour trompette.

ELEMENTAIRE (Deuxième division)
Solfège : De la page 22 à la page 40 « Solfège méthode pour trompette ».
Théorie : Même programme que pour les clairons.

Examen instrumental
1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir page 11 « Guide pratique du fanfariste ».
B) Morceau imposé : « Les Essais », Editions Philippo.

2) Lecture à vue préparée : page 37, exercices 48, 49, 50, Solfège méthode pour trompette.

(MOYEN (Première division))
Solfège : Travailler de la page 22 à la page 62 « Solfège méthode pour trompette ».
Théorie : Même programme que pour les clairons.

Examen instrumental
1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 10 et 11 « Guide pratique du fanfariste ».
B) Morceau imposé : « Il était une Bergère », Edition Philippo.

2) Lecture à vue.

SUPERIEUR
Solfège : Travailler toute la méthode « Solfège méthode pour trompette ».
Théorie : Même programme que pour les clairons.

Examen instrumental
1) A : Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 10, 11, 12 et 13 « Guide pratique du fanfariste ».
B) Morceau imposé : « Dans l'Oasis », Edition J.-M. Champel.

2) Lecture à vue.

N.B. — Le « Solfège méthode pour trompette de cavalerie », de D. Leroy, est en vente aux Editions J.-M. Champel.

« Le Guide pratique du fanfariste » aux Editions Renato-Deslaurier.

2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les clairons.

ELEMENTAIRE (Deuxième division)
Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.
1) Morceau imposé : « Honneur et Patrie », Edition R. Martin.
2) Lecture à vue préparée : Même programme que pour les clairons.

MOYEN (Première division)
Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.
1) Morceau imposé : « Et la Fête continue », Editions R. Martin.
2) Lecture à vue.

SUPERIEUR
Solfège et théorie : Même programme que pour les clairons.
1) Morceau imposé : « Sur les bords de l'Escaut », Editions R. Martin.
2) Lecture à vue.

TAMBOURS
PRÉPARATOIRE (Troisième division)
Solfège : De la page 3 à la page 6, Solfège rythmique instrumental pour tambour, premier cahier.
Théorie : De la page 1 à la page 5, N.E.P. du tambour, tome 1.

Examen instrumental
1) A : 3^e ou 4^e marche, page 6, « Nouvel enseignement pratique du tambour, tome 2 », de A. Tremine.
B) Travailler batterie « Au Drapeau », et 1 « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

2) Lecture à vue préparée: Travailler les exercices numéros 3 et 4, pages 21, de la méthode N. E. P. du tambour, tome 1.

(ELEMENTAIRE (Deuxième division)
Solfège: De la page 3 à la page 10 (inclus) « Solfège rythmique, premier cahier ».

Théorie: De la page 1 à la page 9, N.E.P. du tambour, tome 1.

Examen instrumental
1) A: 1^{re} ou 2^e marche, page 7, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

1) B: Travailler batterie « Au Drapeau » et « Aux Champs », page 1, « Nouvel enseignement pratique du tambour, tome 2 ».

2) Lecture à vue préparée: Exercices numéros 1, 2 et 3, page 29, N.E.P. du tambour, tome 1.

MOYEN (Première division)
Solfège: Du numéro 1 au numéro 20 « Solfège rythmique », premier cahier et du numéro 1 au numéro 10, deuxième cahier.

Théorie: De la page 1 à la page 12, N.E.P. du tambour, tome 1.

Examen instrumental
1) A) L'ère des cinq marches, pages 8 et 9, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

B) « La Grenadière », page 28 « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

2) Lecture à vue.

SUPERIEUR
Solfège: Travailler tous les exercices de 1 à 36, Solfège rythmique, deuxième cahier.

Théorie: De la page 1 à la page 17, N.E.P. du tambour, tome 1.

Examen instrumental
1) A) 5^e, 6^e ou 7^e marche, page 11, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

B) « Variations progressives », page 24, « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 2.

2) Lecture à vue.

Le « Solfège rythmique instrumental pour tambour », premier et deuxième cahier et les méthodes « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome 1 et

THEATRE DES CHAMPS ELYSEES
Mardi 14 décembre 1965, à 21 heures
FESTIVAL DU CENTENAIRE
JEAN SIBELIUS
par
L'ORCHESTRE NATIONAL DE L'O.R.T.F.
sous la direction de Paavo BERGLUND
avec le concours de Mme Anita VALKKI, soprano dramatique

Au programme:
4^e SYMPHONIE en la min. (op. 63)
LUONNOTAR, poème symphonique avec soprano solo
SUITE LEMMINKAINEN (op. 22)
1.) Lemminkäinen et les vierges de Sari — 2.) Lemminkäinen à Tuonela —
3.) Le cygne de Tuonela — 4.) Retour de Lemminkäinen.
FINLANDIA (op. 26)

Une exposition Jean SIBELIUS aura lieu au Foyer du Théâtre des Champs-Élysées du 14 au 21 décembre 1965.

2. d'André Tremine sont en vente aux Editions F. Martin, France-Musique, J.-M. Champel, Renato, etc.

Toutes les sonneries réglementaires que nous imposons dans nos concours sont enregistrées sur Disques Decca, n° 451.016. Ce disque s'intitule « Sonneries réglementaires en fanfare ».

- ADRESSES DES EDEITEURS**
- Editions FRANCE-MUSIQUE, 36, rue de Paris, Perpignan (P.-O.).
 - Editions RENATO-DESLAURIER, 25, rue Michel-le-Comte, Paris-3^e.
 - Editions P. FORTER, 45, rue du Cardinal-Muthieu, Nancy (M.-et-Mlle).
 - Editions GRAS, La Flèche (Sarthe).
 - Editions Robert MARTIN, 106, La Courbe, Macon (Saône-et-Loire).
 - Editions PHILIPPO, 24, boulevard Poissonnière, Paris-8^e.
 - Editions J.-M. CHAMPEL, Neuville-sur-Ain (Ain).

VIENT DE PARAITRE

LA MUSIQUE
les hommes, les instruments,
les œuvres

C'est un livre tout nouveau qu'offre aujourd'hui la Librairie Larousse au public toujours plus vaste des amateurs de musique, en publiant, dans sa collection in-quarto, La Musique, les hommes, les instruments, les œuvres, en 2 volumes, sous la direction de Norbert Dufourcq.

Le premier volume, étudie la musique des origines à la mort de Rameau; le second, qui vient de paraître, de l'aube du classicisme à la période contemporaine.

Cette encyclopédie de la musique vivante tient compte des progrès constants que l'histoire de la musique n'a cessé de faire au cours de ces dernières années. De nombreuses découvertes ont en effet renouvelé des connaissances que l'on croyait acquises, et ce dans tous les domaines: écoles, genres, œuvres, biographies.

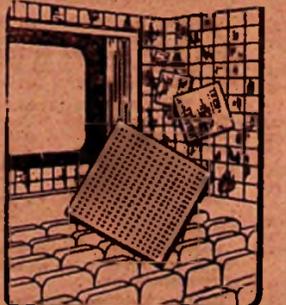
La Musique, les hommes, les instruments, les œuvres, enregistre toutes ces données nouvelles dans un esprit nouveau; c'est ainsi que, pour chaque pays, la musique a été étudiée dans son cadre politique, social, intellectuel et artistique. Mieux encore, des chapitres entièrement inédits consacrés à des musiques étrangères peu connues, aux musiques traditionnelles et ethniques, à l'histoire de l'emploi des instruments, etc., offrent de passionnants domaines d'enrichissement.

Norbert Dufourcq et ses éminents collaborateurs se sont appliqués à trouver une « unité de ton » à rendre accessible à tous le langage du musicologue. On goûtera particulièrement la variété, la richesse et la beauté des illustrations en noir et en couleurs qui viennent efficacement à l'appui du texte. Mais il y a mieux encore: grâce à une disposition typographique spéciale, La Musique, les hommes, les instruments, les œuvres, s'adresse à toutes les catégories de lecteurs: les amateurs passionnés mais peu au courant de la syntaxe de l'art musical trouveront, dans le texte imprimé en caractères normaux les données de base qui leur permettront de mieux goûter l'audition d'un disque, d'une émission radiophonique ou d'un concert. Ceux qui possèdent déjà une solide culture musicale recueilleront dans un texte en petits caractères toutes informations ou observations leur permettant de pénétrer plus avant une œuvre, et d'en saisir la genèse puis la trame technique.

La Musique, les hommes, les instruments, les œuvres, apporte aux musiciens comme aux mélomanes la documentation moderne et pratique qu'ils attendaient.

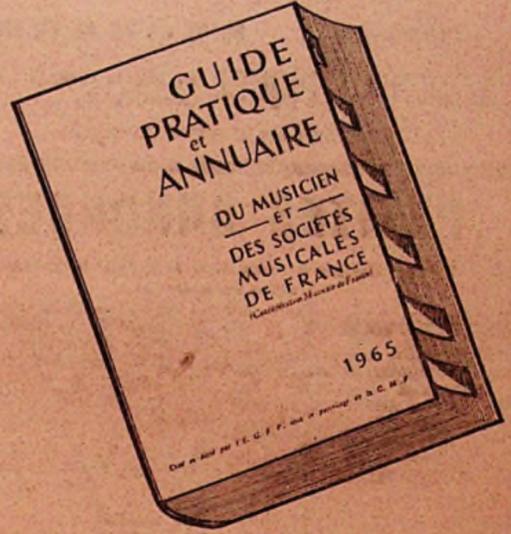
La Musique, les hommes, les instruments, les œuvres, — 2 volumes sous la direction de Norbert Dufourcq, professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique. 2 volumes reliés (23 x 30 cm) sous jaquette, 760 pages imprimées en deux tons, environ 1.000 illustrations en noir, 40 hors-texte en couleurs, glossaire des instruments, bibliographie, index. Collection in-quarto, Larousse éditeur.

Pour vos salles de Répétition et de Concert
Plaques de Correction Acoustique
« GLASAL-PERFORE »
PHONELO
Salles d'exposition:

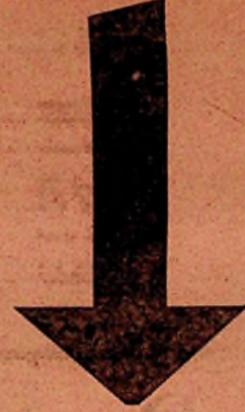


FIBROCIMENT POISSY
FRIEL (Seine-et-Oise) Téléphone: 965.76-80.
PARIS 17, rue Daunou, 2^e Téléphone: OPERA 65.74.
STRASBOURG 13, rue du Vieux-Marché aux Vins Téléphone: 32.31.34.

IMPORTANT
Guide Pratique et Annuaire du Musicien
et de la C. M. F.



ATTENTION!
le prix spécial
de souscription à 25 francs
est supprimé.



Le prix de vente sera indiqué dès que la date de parution pourra être définitivement fixée

TOULOUSE PYRÉNÉES (318 m.)
MOIS DE DECEMBRE 1965 - 4^e trimestre 1965
« BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY »
(Tous les lundis, de 20 h. 35 à 21 h.)

6 DECEMBRE:
Le corso blanc, polka-marche, H. Toffin; Les dames de Toulouse, schottisch, X...; Gage d'amour, mazurka, E. Muiot; La petite frileuse, valse, J. G...; Le petit Norbert, quadrille, A. Charbonnier.

13 DECEMBRE:
Virtuosité, polka pour cornet, F. Ligner, (soliste: Albert Calvayrac); Fantine, schottisch, L. Bajus; Blanche, mazurka, X...; Gentil minois, valse, F. Romain; Madagascar, quadrille, L. Lozes.

20 DECEMBRE:
Après l'orage, polka, Z. Bajus; Graziella, schottisch, J. Gouyrand; L'été blanc, mazurka, M. Calranne; Senorita, valse espagnole, F. Andrieu; Les Cloches de Cornaille, R. Plainquette.

27 DECEMBRE:
Clochettes bleues, polka, R. Colteux; Sous la tonnelle, schottisch, R. Colteux; Fleur aimée, mazurka, L. Bajus; La belle Alsacienne, valse, L. Pivet; Orphée aux enfers, quadrille, J. Offenbach.

SOCIÉTÉS - HARMONIES - FANFARES

La manufacture
d'instruments de musique
"PÉLISSON"
GAILLARD & LOISELET successeurs
273, cours Lafayette à LYON (6^e)
CESSE SA FABRICATION

ELLE liquide ses stocks à
des prix défiant toute
concurrence

●
**RENSEIGNEZ-VOUS
SANS ATTENDRE**
●

Demandez nos tarifs et nos
conditions en indiquant au-
tant que possible ce qui
vous intéresse
particulièrement

●
Vous pouvez remplacer
dans d'excellentes condi-
tions vos vieux instruments

●
**RENOUVELEZ VOTRE
MATERIEL ET REEQUIPEZ
VOS FORMATIONS**

TOUT CE QUI CONCERNE

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

UNIFORMES **REGNARD**

S.A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne - PARIS-VIII^e
Laborde 34-00.

LA TENUE DE DRAP A PARTIR DE 185 F

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 2 F la ligne de 32 lettres
signes ou intervalles

OFFRES D'EMPLOIS

■ Offre d'emploi différentes professions, bâtiments, industrie, bureaux, personnel municipal, un ménage pour entretien propriété privée, logé, chauffé, etc... à bons musiciens, tous instruments (harmonie), s'adresser au Maire de SAINT-FLORENTIN (Yonne) Tél.: 51.

■ Harmonie EAUZE (Gers) cherche directeur société et Ecole de Musique, de préférence retraité. URGENT. Ecr. au Secrétaire.

■ URGENT — SAUMUR recherche adj., techn., serv. munic., voirie, Log. assuré à titre onéreux. Préf. musicien violon, clar. cor. Toutes réf. au Sénateur-Maire, SAUMUR — (Maine-et-Loire).

■ Station de MEGEVE, cherche Chef de Musique pour direction Musique Municipale, éventuellement chargé de cours aux écoles. Les candidatures de moins de 45 ans seront jugées par priorité. Possibilités de logement. Ecr. à la mairie.

MUSIQUE MILITAIRE

■ La Musique de la X^e Région Militaire en garnison à TOURS, offre des emplois de Musiciens et Tambours. Toutes possibilités accordées pour fréquenter le Conservatoire National de TOURS. S'adresser au Chef de Musique, Quartier Baraguey-d'Hilliers TOURS 37.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ 1^{er} Prix de hautbols, 1^{re} médaille de solfège. B.E.P.C. 1^{re} année monitorat, cherche place professeur Ecole de Musique ou Ecole Primaire. Libéré obligations militaires. Ecr. Journ. s/N° 380 qui transmettra.

■ Chef de Musique, sérieuses références, cherche direction Harmonie ou Fanfare avec travail annexe et logement. Ecr. Journ. s/N° 381.

■ Musicien cherche emploi avec logement. Région A.-M., Var, Corse. Ecr. Journ. sous n° 383.

■ Chef de Musique professionnel, hautes références, retraité, recherche direction très bonne Harmonie, préférence SUD-OUEST. Ecr. au Journ. sous n° 384 qui transmettra.

■ Retraité musicien marine (premier-Maitre) 51 ans, accepterait emploi musicien Saxophone-Baryton ou alto, avec un travail à côté ou non. Exécutant si possible. Ecr. Journ. sous n° 385, qui transmettra.

LEÇONS

■ Maître HUGUET S., 9, av. Maurlin-Moreau, PARIS-19^e - prép. Concours Ch., s/chef Musique militaire. Harm. dictée, Hlst. Forme.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits, M. F. P. LOUP, Roquefort-les-Pins, (Alpes-Maritimes).

■ Prof. de violon, cherche à se procurer BEAU DANUBE BLEU (arrang. de Schickel) 4 violons et piano. Edit. GURY-MOTTE, qui ne l'édite plus). Toutes les parties ou à défaut deuxième violon et piano. Ecr. au Journ. s/N° 382, qui transm.

■ Enseignement: l'Ecole Française du Saxophone. Méthode enseignée par l'auteur. Cours ouverts à tous. Initiation, perfectionnement. Préparation concours. Entrée Conservatoire. Solfège, dictée, instrument. Musique de Chambre-Ensembles. Ecrire: R. DRUET, 3 bis, rue de la Victoire, CHAMPIGNY (Seine), tél. BUF. 62-42.

■ EDITEZ VOUS-MEMME vos compositions musicales, grâce au cliché sur papier à calquer que je trace artistiquement pour vos œuvres. Dépense minime. Devis et spécimen sans eng. M. HERT, 12, rue de Bantzenheim, 68-MULHOUSE. Joindre deux timbres.

OCCASIONS

■ Harmonie de CHARLIEU, achèterait bonnes timbales d'occasion, DO et SOL ou à défaut FA et DO. Faire offre et prix à M. LOMET Henry, secrétaire, 1, rue de la Solitude à CHARLIEU (Loire).

■ Cherche contrebasse à cordes même à réparer. Ecr. M. Pierre ROBLOT, 32, rue Cellier, DIJON (Côte-d'Or).

VIENT DE PARAÎTRE:
pour Harmonie et Fanfare

LA DERNIÈRE ÉTAPE

Ouverture dramatique à grand effet

SÉRÉNADE ESPAGNOLE

de Fr. MENICHETTI

aux Editions Robert MARTIN CHARNAY-LES-MACON (S.-et-L.)

Rappel des succès parus:

NOTRE HYMNE

(Gloire à la Musique)

RAPSODIE CORSE

(Disque TIVOLI)

aux Editions CHAMPEL à NEUVILLE-SUR-AIN (Ain)

Manifestations probables

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
20, 21 et 22 mai 1966	VICHY (Allier).	CONCOURS Concours C.I.S.P.M. Fanfares (Confédération internationale des sociétés populaires de musique). Une société de division d'honneur, d'excellence ou supérieure par pays. La société désignée sera choisie parmi celles ayant obtenu le meilleur classement dans la division la plus élevée, durant les trois dernières années. Concours de musique. Concours international de musique. Toutes sociétés fédérées. Concours de musique (Harmonies - Fanfares - Batteries, toutes divisions).	Confédération musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-10 ^e .
Pentecôte 1966 19 juin 1966 19 juin 1966	PONTENAY-LE-COMTE (Vendée) LE MESLE-SUR-SARTHE (Orne) OUZOUER-LE-MARCHE (Loir-et-Cher)	Concours international de musique. Concours international de musique. Toutes sociétés fédérées. Concours de musique (Harmonies - Fanfares - Batteries, toutes divisions).	M. Billouin, à Fontenay-le-Comte (Vendée). M. Rouault, Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). M. Jean Philippe, secrétaire, à Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher).
24, 25, 26 juin 1966 29 et 30 juin 1966 2 et 3 juillet 1966 Entre 15 juillet et 15 août 1966 7 août 1966	AUCH (Gers) GANNAT (Allier) MACON (Saône-et-Loire). KERKRADE (Pays-Bas) SAINT-POL-SUR-MER (Nord)	Concours international de musique. Concours de musique - Fête Fédérale. Concours international pour harmonies, fanfares et chorales 3 ^e concours mondial de musique pour fanfares, harmonies, orchestres symphoniques, orchestres à plectres. Concours de marche.	Syndicat d'Initiative, P.B. N° 6, Auch (Gers). Mairie de Gannat (Allier). Chambre de Commerce, Macon, B.P. 125. Dr. Ir. Wintgens, président, Stichtingsbestuur Wereldmuziekconcours, à Kerkrade (Hollande). M. Ernest Vermet, directeur technique du festival, Mairie de Saint-Pol-sur-Mer (Nord). M. Dafron, mairie de Tours (Ile-et-Vilaine) Mairie de Besançon.
1 mai 1967 9 juillet 1967	TOURS (Indre-et-Loire) BESANÇON (Doubs)	Concours international de musique. Concours international de musique.	
24, 25, 26 juin 1966 1967 1968 1969	AUCH (Gers) TOURS (Indre-et-Loire) TARBES (Hautes-Pyrénées) AJACCIO (Corse)	Congrès d'été de la C.M.F. Congrès d'été de la C.M.F. Congrès d'été de la C.M.F. Congrès d'été de la C.M.F.	Syndicat d'Initiative, B.P. n° 6, Auch (Gers).
15 mai 1966 19 mai 1966	TRIE-SUR-BAISE (Htes-Pyrénées) ROCHEFORT-SUR-MER (Ch.-Mme)	Festival de musique. Festival de musique.	Mairie de Trie-sur-Baise (Hautes-Pyrénées). M. le président de «L'Etoile», Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).
22 mai 1966	ST-PIERRE-D'OLERON (Ch.-Mme)	Festival de musique.	M. Labbé, directeur de la Société Philharmonique, à Saint-Pierre-d'Oleron (Ile-d'Oleron). M. Lemaire Marcel, bd de Verdun, à Patay (Loiret). Ecrire au Directeur. M. René Thiriet, vice-président, 8, rue Général-Gibon Woippy (Moselle). Mme Paris, secrétaire de «La Vaillante», Aytres (Charente-Maritime).
29 mai 1966 5 juin 1966 26 juin 1966	PATAY (Loiret) NOMENY (Meurthe-et-Moselle) WOIPPY (Moselle)	Festival de musique. Festival de musique de la «Renaissance de la Saône». Festival de musique - Fête des fraises.	
26 juin 1966	AYTRES (Ch.-Mme) près La Rochelle	Festival de musique.	
29 et 30 juin 1966 Juillet 1966	GANNAT (Allier) PT-L'ABBE-D'ARNOULT (Ch.-Mme)	Festival - Fête fédérale et congrès de la Fédération musicale du Centre. Festival de musique.	Mairie de Gannat (Allier). M. le président de l'Harmonie à Pont-l'Abbé-d'Arnoult (Charente-Maritime). M. Ernest Vermet, directeur technique du festival, Mairie de Saint-Pol-sur-Mer (Nord).
7 août 1966	SAINT-POL-SUR-MER (Nord)	* Festival international.	

Dans nos Fédérations Régionales

BASSES-ALPES

ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES MUSICALES DES BASSES-ALPES

Une musique fédérale bas-alpine à l'étude

L'enseignement musical dans les écoles est actuellement à l'ordre du jour. C'est tout au moins ce que l'on est en droit de penser au terme de l'excellente conférence pédagogique qui a été donnée à Manosque par M. Hazan, inspecteur d'enseignement primaire et complémentaire, la semaine dernière à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Sociétés musicales municipales des Basses-Alpes tenue hier à Sainte-Tulle. C'est, en effet, dans l'agréable salle des fêtes de cette localité que s'est déroulée cette importante confrontation de nos musiques populaires municipales. Cette séance, qui était présidée par M. Blanc, président de la Fédération régionale et vice-président de la Confédération nationale, avait drainé les représentants des quatre principales formations bas-alpines, soit Manosque, Sisteron, Riez et Sainte-Tulle. Digne, la cinquième n'était pas représentée.

La réunion a été 10 h., lorsque M. Robert Simenon, chef de l'Harmonie de Manosque et président des sociétés du département, déclara la séance ouverte. Étaient présents: M.M. Blanc, président régional; Sappet, secrétaire de la Fédération bas-alpine; Fenech, président de la musique de Manosque; Esrang, président de celle de Sainte-Tulle; Bretagnolle, président de celle de Sisteron; Veyan, chef de la musique de Riez.

Aux côtés de M. Blanc, également la présence de MM. Bagarry, chef de la musique de Sainte-Tulle, son fils Pierre; Melve, Badoin, Vallier, Gabrielli, A. Vallin, Aubert, Gasquet, Aillaud, vice-président de Sisteron; Musset, Lozano. Précisons par ailleurs que M. Vachier, premier adjoint au maire de Sainte-Tulle, avait tenu à assister à cette séance.

M. Simon remercia brièvement M. Blanc d'avoir bien voulu venir présider la réunion. Il remercia également la municipalité de Sainte-Tulle et tous les représentants des musiques municipales.

L'adjoint de Sainte-Tulle, M. Vachier, exprima ensuite le plaisir qu'il avait d'accueillir les musiciens.

Il les remercia d'avoir choisi sa ville pour tenir les assises annuelles de la Fédération.

M. Blanc, président régional, prit alors la parole, il fit un brillant exposé de la situation des musiques populaires municipales en France.

Il évoqua le rôle important qu'elles jouaient dans la vie d'une cité. Il dit également combien ce rôle était peu compris dans les services de M. Malraux.

Il entra ensuite dans le détail des activités en évoquant avec beaucoup de clarté et de saine compréhension tous les problèmes qui se posent actuellement pour que vivent, voire même survivent les musiques municipales.

Affiliation avec la Jeunesse et les Sports

Le président Blanc rapporta à l'assistance les différentes démarches qui avaient été faites auprès des ministères

de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation nationale pour que se développe dans des meilleures proportions l'enseignement musical dans les écoles, et par voie de conséquence, que des subventions soient accordées aux comités régionaux et départementaux des sociétés de musique pour faciliter le dit enseignement.

M. Blanc précisa qu'il avait trouvé auprès de M. Herzog un ministre compréhensif grâce à qui il sera possible d'envisager une collaboration étroite avec le ministre de l'Éducation nationale.

En effet, sur intervention de M. Herzog, M. Fouchet s'est montré compréhensif sur le problème de l'initiation de la musique dans les écoles à un échelon plus étendu qu'il n'est actuellement.

M. Blanc rapporta à cet égard que l'enseignement musical dans les établissements primaires était prodigué à la cadence de une heure par semaine, alors que en Hongrie, il est de 6 h., en Allemagne, de 4 h., etc.

Tout sera donc mis en œuvre pour que cette initiative revête un caractère d'efficacité.

Nous reviendrons en détail sur les modalités qui seront mises en exercice pour cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, M. Blanc a précisé que les présidents peuvent d'ores et déjà faire appel au service de la Jeunesse et des Sports pour faire aboutir leurs initiatives.

La grande misère

des musiques municipales en France. En abordant le problème de la vie des sociétés musicales en France, le président évoqua par voie de conséquence la grande misère qui y régnait.

En effet, les subventions de l'État sont inexistantes, celles-ci laissant aux muni-

cipalités le soin d'en supporter le poids des charges.

Quant aux maires, ils ne se montrent pas tous très compréhensifs.

C'est ainsi que la ville de Marseille, par exemple, n'accorde que 800 F de subventions par an aux musiques populaires, alors qu'à Salon, celles-ci disposent d'un soutien de l'ordre de 17.000 F par an et qu'à Aix cette somme se chiffre à près de 3 millions d'anciens francs.

A Sainte-Tulle, devait préciser plus tard M. l'adjoint, la subvention accordée à la musique municipale est de 5.000 F par an.

M. Blanc devait conseiller ensuite à tous les responsables d'entretenir d'excellentes relations avec les conseillers généraux et les municipalités.

« Il est inadmissible dit-il que nous ne puissions accepter des invitations venant de l'étranger, faute de crédit, soit pour notre équipement, soit pour les frais de déplacement. »

Création d'une musique fédérale

Le président mit le ton sur l'éventualité de créer une musique fédérale dans le département.

Cette initiative est toujours bien accueillie. Elle permet ainsi d'obtenir directement des crédits du préfet, lequel est d'autant plus sensibilisé à la question qu'il s'agit d'une musique qui lui est propre et susceptible de lui assurer tous les services officiels.

Cette suggestion a été très appréciée de l'assistance.

De nombreuses autres questions ont été étudiées notamment celles ayant trait à la création des examens susceptibles d'encourager les élèves des écoles et du Conservatoire et les relations qui doivent exister entre les diverses sociétés du même département.

Nous reviendrons plus en détail sur ces problèmes qui ont recueilli l'unanimité des approbations.



G. GUERULT
J. GUERULT Fils et Cie, Succ.
FABRICANT-ÉDITEUR
TOUS LES INSIGNES
METAL, METAL ÉMAILLÉ, BRODERIE
COUPES, MÉDAILLES, BRELOQUES
(ÉTUDE DE TOUS PROJETS)
DRAPEAUX DE SOCIÉTÉS, BRASSARDS
119, rue Saint-Denis - PARIS-1^{er}
Tél. 236.47.33 — Tarif et album illustré franco

JEAN BENTABERRY

sur disque « TIVOLI » 45 tours
4 danses, style « Belle Epoque »
(Franco : 10,50)

Commandes à :

R. COITEUX

21, rue Marcel-Pointeau
ANGOULEME (Charente)
(C. C. P. LIMOGES n° 521.59)

CENTRE

Le congrès annuel de la Fédération Musicale du Centre s'est tenu à VICHY le dimanche 10 octobre 1965

Une centaine de délégués étaient présents dimanche 10 octobre, à 15 h., salle municipale des fêtes de Vichy, pour assister au congrès annuel de la Fédération musicale du Centre, qui comprend 165 sociétés appartenant aux départements suivants : Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Nièvre et Puy-de-Dôme.

Le matin, à 9 h. 30, à l'Hôtel de Ville, le Conseil d'administration de la Fédération s'était réuni afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour du congrès. Après cette réunion, un déjeuner réunissait une quarantaine de personnes au restaurant de l'Est.

Le congrès était présidé par M. Henri Martinet, président de la Fédération. Il était entouré de M. André Relin, secrétaire général ; M. Wegl, secrétaire général adjoint ; Mlle Besson, trésorière générale ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint ; MM. Troubat, Dubat et Mornay, respectivement vice-présidents pour l'Allier, la Corrèze et la Nièvre.

Après avoir présenté certaines excuses, M. Martinet fit observer une minute de silence à la mémoire des dirigeants et exécutants des sociétés musicales du Centre décédés depuis la date du précédent congrès, et notamment de M. Sylvain Durand, vice-président pour le Puy-de-Dôme ; M. Paul Heraud, directeur de l'Harmonie des Mineurs de Saint-Eloy-les-Mines et M. Louis Dupuy, directeur de la Société musicale d'Embreuil.

M. Martinet adressa des remerciements à la municipalité de Vichy pour les locaux qu'elle a bien voulu mettre à la disposition de la Fédération musicale du Centre afin de permettre le déroulement de ce congrès.

On entendit successivement le rapport moral présenté par M. A. Relin, le rapport financier par Mlle Besson, le rapport des commissaires aux comptes, le rapport de M. Wegl, sur les récompenses, le rapport de M. Delgouffre sur les assurances et les comptes rendus des vice-présidents départementaux.

Des rapports de MM. Relin et Wegl nous avons noté qu'en 1965 :

- Sept sociétés nouvelles avaient adhéré à la Fédération.

- Quatre manifestations musicales importantes s'étaient déroulées à Montluçon, à Cosne-sur-Loire, à Châtel-Guyon et à Cussat.

- 816 élèves avaient été présentés aux examens fédéraux, dont trois ont été désignés pour passer le concours d'excellence de la Confédération musicale de France, le 24 octobre à Paris.

- Deux cent seize récompenses (diplômes ou médailles) avaient été attribuées par la Fédération et la Confédération à des membres des Sociétés musicales du Centre.

- Que du 20 au 22 mai 1966, le concours des fanfares de la Confédération internationale des Sociétés populaires de musique aurait lieu à Vichy. Cette très importante manifestation groupera les meilleures fanfares représentant six nations européennes.

Des décisions ont été prises concernant :

- L'attribution du Challenge Adolphe Jouannet dont le donateur est vice-président fondateur de la Fédération musicale du Centre.

- L'organisation et les programmes d'examen d'élèves.

- La création d'unions départementales au sein de la Fédération.

- L'établissement d'un protocole pour les festivals et concours.

Différents vœux présentés par le département du Puy-de-Dôme furent examinés et certains furent adoptés.

Le congrès et la fête fédérale 1966 auront lieu à Gammat pour la Pentecôte. L'assemblée générale se termina à 18 h. 30, par le renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration qui furent tous réélus. Deux nouveaux membres ont été élus en remplacement de M. Heraud, décédé et de M. Louis Jouannet, démissionnaire. Ce sont : M. Bernadet, directeur du « Réveil Bourboulieu » pour le Puy-de-Dôme et M. Moreau, de la Souterraine, pour la Creuse. (La Montagne).

Compte-rendu du congrès départemental des directeurs et chefs de Musique de la Nièvre

Profitant du festival de musique organisé à Cosne par l'Harmonie et la Municipalité, il avait été offert gracieusement que se tienne également la réunion départementale annuelle des directeurs et chefs de musique de la Nièvre.

Cette réunion s'est donc tenue le dimanche 20 juin 1965 dans l'ancienne salle des répétitions de l'harmonie, mise gracieusement à la disposition des congressistes.

La séance est ouverte à 9 h. 30 et est présidée par M. Raymond Mornay, vice-président départemental de la Fédération musicale du Centre. Celui-ci prend immédiatement la parole pour présenter les excuses de M. Martinet, président fédéral, de ne pouvoir assister aux débats de l'assemblée. Opéré tout dernièrement et en bonne voie de guérison, il regrette amèrement et sincèrement de ne pouvoir se déplacer mais a chargé M. Mornay de transmettre à chacun des membres présents ses cordiales amitiés.

En réponse, toutes les personnes présentes chargent M. Mornay de se faire leur fidèle interprète en lui portant leurs vœux unanimes de prompt guérison, avec leur respectueuse et sincère sympathie.

Il est procédé alors à l'appel des sociétés. Sur les 27 faisant partie de notre Fédération, 12 sont présentes et 7 sont excusées. Le secrétaire départemental, M. Champault s'étonne de ne pas avoir reçu de nouvelles des 8 autres. Il rend compte ensuite des résultats des examens de 1965 récemment terminés. Quatre centres ont été créés. Les membres du jury, comprenant le vice-président, M. Mornay, le secrétaire, M. Champault, les membres du Conseil d'administration de la Fédération, MM. Ch. Jouannique et Julien, ainsi que de Mme Renée Julien, professeur au Conservatoire de Nevers, et de MM. M. Jouannique, Duly et Bridler, musiciens qualifiés et dévoués se sont donc rendus :

- à Clamecy, où l'Harmonie Progl' présentait 29 élèves ;

- à Fourchambault, où l'Harmonie et le Cercle symphonique présentaient 44 élèves et où l'Harmonie de Dornes avait tenu à conduire 15 des siens ;

- à Cosne, où 42 élèves étaient présentés par l'harmonie ;

- à Luzy, société fédérée depuis quelques années déjà mais nouvellement rattachée à la Fédération du Centre, présentait 32 élèves.

Ainsi, au total, 162 élèves ont passé les examens et les membres du jury ont été satisfaits dans l'ensemble des résultats obtenus. Ils ont constaté qu'un effort sérieux avait été enregistré en ce qui concerne les dictées musicales et en ont félicité les dirigeants de ces sociétés. Les membres du jury les remercient également de la réception cordiale et sympathique qui leur a été réservée et qui a permis ainsi, par un contact, plus étroit, de résoudre certaines problèmes locaux dans les meilleures conditions.

Le secrétaire demande instamment aux sociétés d'être plus en contact avec la Fédération de manière à présenter davantage d'élèves et d'augmenter ainsi le plus possible le nombre des musiciens. Chacun se plaint de la désaffection des enfants pour la musique. Tous les membres du jury ont constaté que cette assertion était fautive. Il suffit d'intéresser les jeunes et créer entre eux une émulation qui ne demande qu'à grandir. L'avenir de toutes nos sociétés d'amateurs est là !

M. Champault profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier publiquement M. Julien de l'aide précieuse qui lui a été apportée pour le secrétariat alors qu'il était souffrant.

Afin que les liens entre la Fédération et les Sociétés soient plus étroits, il est décidé qu'une circulaire serait adressée à tous les directeurs, leur rendant compte de cette réunion.

Il est procédé ensuite à l'élection de deux membres du Conseil d'administration dont les mandats sont arrivés à expiration. Il s'agit de MM. Mornay et Georges Bardin. Ceux-ci sont réélus à l'unanimité.

Deux vœux sont alors déposés. L'un par la Société de Saint-Amand-en-Plainsy concernant l'assurance des musiciens. Les dirigeants sont invités à se mettre en rapport soit avec M. Delgouffre, chargé spécialement des assurances sur le plan fédéral, soit avec le secrétaire de la Philharmonie de Nevers qui vient de régler une affaire semblable pour sa société.

La deuxième émane de M. Julien, membre du Conseil d'administration, qui demande qu'une précision, voire une modification soit apportée à la notation des examens, une contradiction existant dans les instructions transmises. La question sera évoquée au congrès de Vichy.

Enfin, deux sociétés posent leur candidature pour organiser la réunion des chefs de musique, voire même le congrès fédéral : La Charité-sur-Loire en 1966 et Frémery en 1967.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.

A l'issue de cette réunion, tous les membres de l'assemblée ont participé aux festivités organisées à Cosne en l'honneur de la musique : défilés, dépôts de gerbes, concerts, inauguration de la nouvelle salle de répétition de l'harmonie qui portera le nom de Lucien Chartronnet, ancien directeur et membre du Conseil d'administration de notre Fédération, décédé.

Ils se retrouvaient tous réunis autour d'une table fort bien garnie, gracieusement invités par la municipalité de Cosne laquelle avait organisé royalement cette réception.

Il ne saurait être question de terminer cet article sans mentionner l'excellent concert offert à une foule très dense sur la promenade des bords de Loire, par l'Harmonie de Vichy, invitée en qualité de musique d'honneur et dirigée admirablement par son chef, le secrétaire général de la Fédération, M. André Relin. Ce concert, donné par un temps magnifique termina en apothéose cette journée consacrée entièrement à la musique.

NEVERS

Au cours d'un séjour inoubliable à Coblenze, la Philharmonie municipale de Nevers a été une très belle page musicale au jumelage.

Après avoir participé au jumelage avec l'autre ville sœur italienne, de Mantoue, la Philharmonie Municipale de Nevers s'est rendue outre-Rhin du 10 au 13 septembre pour établir de nouveaux liens amicaux sous le signe de la musique, ce merveilleux langage universel compris de tous les peuples, puisqu'il s'adresse au cœur et à l'esprit.

M. Tixier, premier adjoint, représentant Maître Ramey, président-maire, empêché, et M. Miermont, adjoint aux Affaires culturelles, accompagnèrent la société dans ce déplacement.

De cordiales réceptions ont marqué ce séjour qui prit fin par un concert de grande classe donné le dimanche soir 12 septembre dans la magnifique « Rhein - Mosel - Halle » (Maison de la culture).

Dans cette salle spacieuse, l'acoustique exceptionnelle et dotée d'installations scéniques modernes, la Philharmonie Municipale placée sous la direction de son chef Georges Bardin, interpréta successivement : « Marche Militaire » de C. Saint-Saëns ; « Le Roi d'Ys » de Lalo ; « Concerto pour clarinette » de Vettege ; « Carmina Burana » de Karl Orff, compositeur allemand, dont on fête actuellement le 70^e anniversaire ; « Danse des heures » (la Joconde) de Poncellini ; « Fête Polonaise » extrait du « Roi maigre lui » de Charlier.

Chaque exécution fut longuement applaudie par un auditoire où l'on remarquait les élus locaux, les directeurs des administrations et services publics, des établissements scolaires.

A l'issue de ce concert et au cours d'une ultime réception dans les locaux de la Maison de la Culture, les membres de la Philharmonie du Rhin (orchestre symphonique), du Mannerchor (chœur masculin) et des sociétés musicales de Coblenze ont pu manifester le plaisir qu'ils ont éprouvé, en même temps que de la surprise à l'audition de cette formation d'instruments à vent. A laquelle ils sont peu accoutumés Outre-Rhin.

Pour leur part, les musiciens de la Philharmonie Municipale de Nevers ont pu apprécier un concert donné par la Philharmonie du Rhin, dans sa formation « brasserie » (50 exécutants), et qui dispose d'un élégant et confortable auditorium.

Ils devaient d'ailleurs réentendre cette formation au complet, accompagnant l'opérette « Comtesse Maritza » (Kalman), donnée au bord du Rhin, sur une scène flottante, aux décors somptueux, montés sur un plateau pivotant, et qui fut un enchantement.

De retour le lundi 13 septembre, les musiciens se remémorèrent, au cours du voyage, les instants agréables vécus à Coblenze, dans une atmosphère toute de cordialité, séjour hélas trop court, dont chacun conserva le meilleur souvenir.

OFFRE SPÉCIALE AUX SOCIÉTÉS - HARMONIES MUNICIPALES FANFARES - CHORALES

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An SÉJOUR A PARIS

- 1^{er} jour : Le matin, visite de PARIS. L'après-midi, les grands magasins.
 - 2^e jour : Le matin, excursion à VERSAILLES. L'après-midi, visite des installations d'Orly.
 - 3^e jour : Montée à la Tour Eiffel - Tour en bateaux-mouches. Possibilité de soirée au théâtre.
- Prix : Frs 98 par personne pour groupe de 40 personnes minimum. Ce prix comprend le logement à Paris, les repas et les visites mentionnées ci-dessus.

Excursions aux Châteaux de la Loire - Côte d'Azur, Alsace Bord du Rhin - Hollande et tous autres programmes chez :

TRANSATOUR S. C. T. T. V.
Agence officielle de la Confédération Musicale de France
34, rue de Lisbonne, PARIS-8^e - Téléphone : LAB. 83.37

FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT

La Batterie-Fanfare de Montrapon, à Neufchâtel

Suite à la demande adressée à M. Vaugon, préfet de la Région de Franche-Comté, par M. Cavalleri, président de la Société « La Baguette » de Neuchâtel (Suisse), la jeune et dynamique société bisontine : Batterie-Fanfare de Montrapon à Besançon a été invitée à participer à la fête de la musique de Neuchâtel le dimanche 29 août dernier.

Dix sociétés participaient à cette manifestation musicale : huit sociétés du district de Neuchâtel et deux sociétés françaises : Les Trompettes de Dijon, très belle formation dirigée avec une maîtrise incomparable par M. Marcout, et la Batterie-Fanfare de Montrapon-Besançon, composée de cinquante-cinq jeunes, de 8 à 14 ans, et dirigée avec beaucoup de compétence par M. Grillot.

Nos amis Neuchâtelois firent les honneurs de leur charmante ville en offrant aux fanfaristes français une magnifique croisière en bateau sur le lac enchanteur et par un temps idéal.

Cette fête de la musique, qui était la vingtième édition, débuta le samedi soir par un très beau concert des Trompettes dijonnaises. Puis le dimanche, à 11 h., après la promenade en bateau, eut lieu l'apéritif-concert qui fut vivement applaudi.

A l'issue du déjeuner, à 14 h. 30, débuta le grand concert et les membres des différentes sociétés furent longuement et chaleureusement applaudis ; il convient de mentionner que les œuvres interprétées par les musiciens suisses et français furent finement détaillées avec beaucoup de nuances et musicalité. Félicitons les directeurs et musiciens des harmonies, fanfares et batteries-fanfares. Les deux groupements français firent une très grosse impression et les nombreux rappels, tant aux Trompettes de Dijon qu'à la Batterie-Fanfare de Besançon, permirent aux nombreux spectateurs d'entendre de nouvelles œuvres données en « Bis ».

Au terme de la participation de la Batterie-Fanfare de Besançon, une ovation triomphale fut faite aux jeunes fanfaristes, et M. Cavalleri, prenant la parole au nom du comité des Sociétés musicales du District de Neuchâtel, félicita la formation toute entière et donna

l'accolade à M. Grillot en lui disant sa joie d'avoir entendu cette jeune société et souhaiterait avoir un ensemble analogue à Neuchâtel. Le président de « La Baguette » tint à remettre personnellement à M. Grillot, une superbe œuvre d'art en souvenir des journées musicales de la ville de Neuchâtel.

Délégué par M. G. Vriez, président de la Fédération musicale de Franche-Comté et du Territoire de Belfort, M. Fochon remercia très sincèrement M. Cavalleri et son comité en déclarant : « Il est bien évident que par la demande expressée de M. le Préfet, la Fédération musicale de Franche-Comté et du Territoire de Belfort se devait de mettre tout en œuvre pour vous donner entière satisfaction, étant donné la réelle amitié qui unit nos deux pays et principalement nos départements limitrophes au canton de Neuchâtel ; aussi, j'aurais été très heureux que notre président fédéral, M. G. Vriez, actuellement en vacances, puisse vous dire sa satisfaction de voir une de nos sociétés fédérées coopérer à la magnifique fête de Neuchâtel, organisée d'une manière féérique ; par contre, je vous prie d'accepter les sincères salutations du président de la Confédération musicale de France : M. Ehrmann, et le salut fraternel et amical du président : M. G. Vriez.

Tenant à prouver cette amitié à nos amis suisses, le vice-président fédéral remit la médaille symbolique à M. Cavalleri en lui donnant l'accolade, ce qui émut particulièrement le président suisse, qui déclara, les larmes aux yeux : « J'ai eu toute ma vie pour la musique, et ce sont les Français qui ont cette délicate pensée de me récompenser. Remerciez bien sincèrement de ma part votre président, M. Vriez, en attendant que je puisse le faire moi-même, car j'espère avoir le plaisir de le voir un jour à Neuchâtel ».

Puis le concert se termina à 18 h., après un morceau d'ensemble de toutes les sociétés, nos amis dijonnais et la jeune société bisontine prirent le chemin du retour. Pour M. Grillot et ses jeunes garçons (sans oublier le tambour-major et la cantinière miniatures) ce premier déplacement à l'étranger restera gravé non seulement dans leur mémoire, mais aussi dans leur cœur.

- TROMPETTES
- TROMBONES
- SAXOPHONES
- CORNETS
- CORNETS-TROMPETTES
- BUGLES
- CORS D'HARMONIE
- BASSES
- ALTOS
- CORS ALTOS



LES MEILLEURS ARTISTES

ONT DONNÉ LEUR PRÉFÉRENCE AUX INSTRUMENTS

A. COURTOIS

8, RUE DE NANCY, PARIS 10^e - TÉL. : NORD 77-85

DEPUIS 1803

Spécialiste des Instruments de cuivre.

Société des Éditions PHILIPPO

EN VENTE AU

CONSORTIUM MUSICAL

Établissements GALLET-BERGER

24, boulevard Poissonnière, PARIS-9^e - Tél. 824-89-24

R.C. Seine 57 B 115 - S.A. au Capital de 100.000 F - C.P. Paris 286-23

VIENT DE PARAÎTRE

Célèbre collection classique

- PIANO : CLASSENS. — Ma première méthode de piano 7,00 F
- CLASSENS. — Le piano classique en 7 volumes gradués de A à G (chaque) 6,00 F
- DELAUSNAY. — Le piano classique hors série, 2 volumes H20-H21 (chaque) 6,00 F
- DESCAVES. — Le piano classique. Volume 1-2-3 (chaque) 9,00 F
- VIOLON : CLASSENS. — Le nouveau violon classique en 7 volumes gradués de A à G (chaque) 7,00 F
- VIOLONCELLE : BRIZARD et CLASSENS. — Le violoncelle classique en 3 volumes gradués de A à C (chaque) 7,00 F
- FLUTE : LEROY et CLASSENS. — La flûte classique en 4 volumes gradués (chaque) 7,00 F
- SAXOPHONE : CHAUVET. — Le saxo classique en 2 volumes (chaq.) 7,00 F
- MERLOT et CLASSENS. — Le nouveau saxo classique en 4 volumes, de A à D (chaque) 7,00 F
- MERLOT. — Le saxophoniste, méthode pratique et progressive 15,00 F

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE COMPLET

SEINE ET SEINE ET-OISE

Orchestre Symphonique de la R.A.T.P.

C'est avec un très grand plaisir renouvelé que nous avons repris le chemin de la salle Cavau, le 30 octobre, pour assister au premier concert donné par l'Orchestre symphonique de la R.A.T.P. au sein de la saison 1965-1966. Il est toujours si agréable de se retrouver avec ces sincères instrumentistes non professionnels qui se rassemblent uniquement pour faire de la musique — et de la meilleure — sous la direction éclairée de leur ami qui est aussi le nôtre : Georges Fossier.

Le programme avait été fort bien élaboré, il faut commencer par le dire. D'abord nous était offerte l'ouverture d'Anacréon de Cherubini. Pour beaucoup de gens qui se piquent d'aimer la musique, qui est donc au juste ce Cherubini qui a donné son nom à une rue de Paris? Pour eux, c'est un musicien qui semble bien enseveli dans le lincaul de pourpre où dorment les deux morts. Il a en effet disparu depuis bien longtemps de nos affiches de concerts mais l'oubli profond dans lequel il est tombé avec ses œuvres est-il vraiment injustifiable? Qui oserait l'affirmer? Il faudrait pour cela commencer d'abord par apprendre à connaître ce qu'il a écrit. Ce qu'il faut en tout cas ne pas ignorer c'est que Haydn et Beethoven avaient tous deux une sincère admiration pour Cherubini, ce qui n'était pas une référence à dédaigner. Elle compensait largement l'indifférence de Napoléon, lequel le scélérat musical n'était pas des plus sûrs. Cherubini ne connut les honneurs officiels qu'après la chute de l'Empire et il devint sous la Restauration l'un des plus illustres directeurs de notre Conservatoire. On semble avoir oublié aujourd'hui l'immense messe qui le rendit justement célèbre, de même qu'on ignore ses autres œuvres religieuses et aussi celles du répertoire lyrique qui, à la fin du XVIII^e siècle, furent applaudies au théâtre de la Foire Saint-Germain. Le seul vestige de sa gloire passée reste son admirable traité de contrepoint.

Cela dit, il faut féliciter Georges Fossier d'avoir exhumé cette ouverture d'Anacréon qui est très belle et de l'avoir fait ainsi connaître. Il lui a donné une nouvelle jeunesse et sous sa direction, elle a été fort joliment exécutée. On voit que cet excellent musicien aime à sortir des sentiers battus, il aime mettre en lumière des valeurs que l'on a le tort de négliger ailleurs, aussi bien en ce qui concerne les œuvres des morts que celles de ses contemporains.

Après cette interprétation soignée qui fut très applaudie, nous entendîmes une très jolie Rêverie de Scriabine que l'on joue moins souvent que son Poème de l'Extase et qui est pourtant aussi bien séduisante. Enfin, pour terminer la première partie du concert, Georges Fossier eut la très heureuse idée de nous présenter en concertistes trois solistes du groupe des « bois » de son or-

chestre : MM. Jacques Rognié hautboïste, Pierre Billaud, clarinet- tiste, et Ladslas Streba, bassoniste. Soulignons que ces trois solistes ne sont nullement des instrumentistes « professionnels ». Ils sont tous trois agents de la R.A.T.P. ce qui augmente encore le mérite qu'ils ont à pratiquer aussi sérieusement leur instrument pour le mettre en valeur.

Mr Jacques Rognié nous a donné à ravir le beau Concerto de Hautbois de Telemann. Le second mouvement du Concerto de clarinette de Mozart a été fort bien interprété par M. Pierre Billaud, et M. Ladslas Streba, s'est distingué lui aussi dans Mozart en exécutant les 2^e et 3^e mouvements de son Concerto de basson. Ces trois artistes possèdent une technique très soignée et très approfondie : staccato, liaisons, phrasé, style, beauté du son, tout cela leur est devenu familier, ce qui leur permet de jouer avec assurance comme des concertistes chevronnés. Ils ont été longuement applaudis comme ils le méritaient. Nous avons pu ainsi leur témoigner toute notre sympathie.

Dans la deuxième partie du concert, nous avons pu apprécier le grand talent d'une excellence plaine : Danielle Davat. Cette artiste a enlevé avec une romantique autorité le célèbre 2^e Concerto de Rachmaninoff, si difficile d'exécution. On sait dans quelles conditions pénibles l'auteur écrivit cette œuvre. Il traversait une crise de dépression nerveuse qui l'obligea à suivre le traitement sévère d'un psychiatre, le Dr. Dahl. Celui-ci eut le bonheur de redonner au musicien, en les développant même, tous ses moyens intellectuels et ses facultés créatrices. Comme l'a dit très justement le musicologue James Lyons, on peut bien croire que cette œuvre est la première qui soit née de la psychothérapie et il faut bien constater qu'elle est parfaitement réussie. La charmante virtuose qui l'a exécutée devant nous d'une façon aussi magistrale a recueilli comme il se devait une chaleureuse salve d'applaudissements.

Pour couronner brillamment la soirée, l'orchestre interpréta la 1^{re} Rhapsodie roumaine de Georges Enesco. Inutile de rappeler ce qu'était la personnalité de ce grand musicien qui, en dehors de son art de compositeur, fut à la fois un violoniste, un pianiste et un chef d'orchestre de la plus haute lignée. C'était un artiste-né et il faut ajouter que s'il se rendit illustre dans le monde entier, il garda toujours pour sa mère patrie un profond et inaltérable attachement. Il aimait passionnément les chants populaires de sa Roumanie si riche en folklore. Nous en avons eu scélératement témoignage dans cette rhapsodie. Elle commence doucement par un duo pastoral entre la Clarinette et le Hautbois, puis tous les instruments de l'orchestre interviennent dans des rythmes de danses et l'œuvre se termine frénétiquement dans ce déchaînement chorégraphique qu'on appelle à bas la « hora ». La « hora » est aux

Roumains ce que la « ezarda » est aux Hongrois.

Ce fut une véritable apothéose pour ce très beau concert. Une fois de plus les solistes, les instrumentistes de l'Orchestre symphonique de la R.A.T.P. et leur vaillant animateur nous ont montré ce que peut donner leur foi pure et désintéressée dans l'art musical qui console de tant de choses.

André PETIOT.

Le 53^e congrès de la C.M.F. des 21, 22, 23 et 24 octobre dernier

IMPRESSIONS D'UN TÊMOIN

Je n'ai point l'intention de me substituer, ici, aux voix beaucoup plus autorisées que la mienne pour vous parler un peu de ce 53^e congrès confédéral, qui fut bien vivant, comme d'habitude, et fort intéressant à suivre en ses déroulements, et que présidait, avec sa grande autorité coutumière notre bien cher président A. Ehrmann.

Je voudrais simplement en souligner le caractère anecdotique et cordial qui y régnait, tout au long de ses débats techniques, en lesquels l'avenir de notre musique populaire se jouait et s'imposait. De nombreux projets et solutions, conformes et réalistes, y furent exposés et développés par nos honorables et distingués congressistes, parfois avec véhémence, mais toujours avec bonne humeur. Oui, autour de cette musicale « table ronde », les arguments présentés faisaient l'objet d'une discussion fraternelle très approfondie qui se déroulait toujours en des « tons » majeurs ou mineurs agréables, dans une précision logique digne de s'imposer à la raison. Vous en lirez, d'ailleurs, tous les détails en ces colonnes inspirées.

Je ne m'attarderai pas sur l'excellente et délicieuse réunion gastronomique du samedi, à midi, qui eut lieu « Aux Armes de Colmar », la grande brasserie alsacienne de la Gare de l'Est, et qui réunissait nos congressistes autour de leur cher président Ehrmann et des hautes personnalités (du Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles et des représentants des Confédérations étrangères du Luxembourg, de Belgique), pour une dégustation amicale. En soirée, à 21 h., la grande et belle musique des Gardiens de la Paix, sous la haute direction de son excellent et grand chef, Désiré Dondoyne, donnait toujours en l'honneur des congressistes et de leurs invités, un grand concert de gala de musique contemporaine, en la noble salle de l'ancien conservatoire, une salle archi-comblée par un auditoire enthousiaste. Le dimanche 24 était réservé aux épreuves du concours d'excellence, qui eurent lieu au Conservatoire national supérieur de musique, rue de Madrid. De nombreux et jeunes candidats et candidates vinrent s'y présenter, désireux d'obtenir un titre, un diplôme, une consécration très estimée et très estimable, un premier pas fait vers d'autres consécration plus ambitieuses... et conférées par le dit Conservatoire national supérieur et ses succursales. En résumé, journées très fructueuses pour notre musique populaire.

O vents!... emportez nous vers ces « Dieux » bien connus... qui régnent dans l'immense et divine « Etendue »... où nos âmes ouvrent leurs ailes éperdues... aux accents pacifiques de la musique!...

Capitaine F. BOYER.

SUD-EST

Réunion du Comité directeur de la Fédération du Sud-Est 9 octobre 1965

Il est un peu plus de 15 h. lorsque en la M.J.C. des Etats-Unis, le président Rolando ouvre la séance de cette première réunion du Comité directeur 1965-1966.

Le copieux ordre du jour qui a été élaboré par notre secrétaire administratif ne semble pas avoir effrayé les membres du comité qui vont en effet nombreux, outre le président Rolando, sont présents MM. Reboullet, Bernard, Abram, Meyeux, Philibert, Revol, Weinborn, Maillet, Bottaz, Vettard, Eyraud, Delzan, Dumont, Carre, Fournand, Adam, Robert, Buttard, Capitaine Dalenne, Chérpe.

Le président se félicite d'une aussi belle assemblée et remercie chacun d'avoir fait l'effort nécessaire pour assurer à cette réunion son maximum d'efficacité.

Il présente les excuses de MM. Mouis, Mannessy et Vial, retenus pour des motifs impératifs, et également celles de M. Mailfait. Au sujet de ce dernier, M. Revol prend la parole pour souligner combien il a été étonné par l'accident survenu à son fils, et le président Rolando se fait l'interprète de l'assemblée pour prier à Revol d'assurer M. Mailfait de la sympathie de chacun. M. Mailfait a d'autre part également été étonné par un incendie qui a détruit complètement l'habitation d'un de ses musiciens entraînant la perte pour la société de l'instrument qui était confié à ce musicien. Suite à diverses interventions, il est décidé que dans un sentiment de solidarité normal, M. Revol va ouvrir une souscription, la Fédération s'inscrit immédiatement pour la somme de 130,00 F.

Le président entre dans le vif de l'ordre du jour en donnant la parole à M. Philibert pour lecture du P.V. de la réunion du 24 avril et du C.R. du congrès fédéral du 3 juillet. Les copies de ces deux documents ayant été remises en leur temps à tous les présents, il est décidé de ne pas en faire lecture.

Le président cependant attire l'attention sur trois points précis de ces comptes-rendus : décorations, examens et liste des morceaux de concours.

a) En ce qui concerne la décision du congrès concernant les décorations fédérales et confédérales, la commission sera assez souple dans l'application pour 1965, période de transition. Par contre, l'application sera impérative à dater du 1^{er} janvier 1966.

b) Règlement des concours juniors : D'une discussion à laquelle participent MM. Rolando, Robert, Revol, Adam, Delzan, Nique, Eyraud, Buttard, il ressort que, un règlement spécial doit être élaboré pour cette catégorie de société. En effet, les effectifs de ces groupements et par conséquent leur qualité sont extrêmement variables. M. Robert propose de dénommer ces manifestations « concours de musicalité pour juniors ». Il sera proposé aux chefs, trois morceaux de forces différentes, parmi lesquels ils pourront prendre option en fonction de la qualité de leur société. Chaque catégorie donnera lieu à un ou des prix qui seront identiques en A, B ou C. La majorité de l'assemblée est d'accord. M. Robert et le comité technique, rédigeront le texte de ce règlement qui sera diffusé par les soins de la Fédération auprès des sociétés juniors. Une proposition sera faite à ce sujet au prochain congrès de la C.M.F. à Paris.

c) Liste des morceaux de concours. — La C.M.F. va faire paraître la liste des œuvres au choix.

REORGANISATION DU BUREAU FEDERAL

Le président rappelle qu'une modification des statuts lors du dernier congrès, permet d'augmenter le nombre de vice-présidents, afin d'assurer une représentation meilleure du bureau fédéral lors des diverses manifestations musicales.

Il propose à l'assemblée un projet de structure du bureau qui permettra un travail meilleur et plus efficace. Un exemplaire de la répartition des tâches est alors remis à chacun des membres présents. Le président souligne combien doit être remercié M. Weinborn, principal artisan de cette étude qui a d'ailleurs motivé pour sa mise au point de nombreuses réunions en comité restreint (applaudissements de l'assemblée). M. Philibert suggère que chacun examine à loisir ce projet et fasse part de ses observations sous deux mois.

Le président Rolando cède alors son fauteuil à M. Carre, doyen d'âge, qui met aux voix, les divers postes du bureau. Sont élus à l'unanimité :

Président : Gabriel Rolando ; vice-présidents : Reboullet, Bernard, Glanoglo, Abram, Meyeux, Revol, Adam ; secrétaire général : A. Vettard ; adjoints : P. Weinborn, J. Eyraud, G. Bottaz ; secrétaire administratif : C. Philibert ; trésorier général : A. Mallot ; adjoints : E. Carre, P. Fournand ; au comité technique : MM. Nique et Jarriat ; deux membres élus pour la commission des décorations : MM. Delzan (Savoie) et Dumont (Ain).

Le président Rolando reprend le fauteuil présidentiel et remercie en son nom et celui de ses collègues, l'assemblée, de la nouvelle marque de confiance qui lui est donnée et qu'il s'efforcera de continuer à mériter.

Puis, toujours dans le cadre de la réorganisation du comité, il fait part de la demande de notre vice-président, M. Reboullet, qui vu son actuel état de santé demande à passer au comité d'honneur, afin de permettre à une personne plus jeune de renforcer l'équipe du comité directeur pour en augmenter l'efficacité. M. Michal a également fait part d'une demande identique à M. Weinborn.

Le président Rolando remercie vivement ces personnalités de leur dévouement à notre cause, et indique que ces demandes pourront être proposées lors du prochain congrès. La présence de MM. Reboullet et Michal au comité d'honneur leur conservera les mêmes prérogatives et avantages que ceux des membres actifs. Il souhaite que le comité bénéficie comme par le passé de leur concours, en toutes les circonstances possibles et surtout de leurs conseils si judicieux et expérimentés. M. Carre prend alors la parole et demande lui aussi, en tant que doyen, d'être

déchargé d'une tâche active, et de passer au comité d'honneur.

Le président Rolando prend alors la parole, et avec émotion, retrace les années de collaboration (près de 40), et les souvenirs communs qui l'unissent à M. Carre. Il rappelle les brillants succès qu'a obtenu celui-ci, tant comme président de société, président de groupement, que membre du comité, et lui demande également lorsqu'il sera au comité d'honneur de continuer à partager les travaux du bureau fédéral.

L'assistance applaudit longuement, les présidents Reboullet et Carre.

M. Weinborn suggère de chercher quelques personnes dynamiques et compétentes pour, lors du prochain congrès, être candidats au comité directeur, de préférence demeurant à Lyon. Le président Rolando indique qu'il a déjà des noms de personnes possibles, qu'il y aura lieu de contacter d'ici là.

CONCOURS D'EXCELLENCE

Une discussion s'ouvre entre MM. Rolando, Revol et Robert au sujet des candidats de l'Isère dont quelques-uns ne semblent pas à première vue présenter les références requises.

Finalement, sont acceptés pour cet examen : Mlle Boize à Foulard, MM. Remond, Fayollat, Giroud et Durand. Il seront accompagnés par un délégué de l'Isère désigné par M. Revol.

Pour les années à venir, le président propose qu'une somme maxima de 100 F soit allouée par la Fédération pour l'envoi de candidats à Paris (soit à candidats max.). Les frais de voyage et séjour d'un accompagnateur seront évidemment à la charge de la Fédération. Adopté.

D'autre part, lors des examens de vision supérieure qui se passent à Lyon, les P.V. devront être obligatoirement visés par le président de la commission technique, responsable des examens.

De plus, il est proposé que à l'issue de cet examen le jury se réunisse pour désigner immédiatement parmi les candidats ayant obtenus un minimum 18, un instrument et 18, en solfège, ceux qui pourront aller à Paris. Adopté.

M. le Capitaine Dalenne, fait alors une intervention sur les musiques militaires. Il demande aux présidents départementaux de lui envoyer des candidats valables, et de diffuser largement les circulaires concernant les examens.

M. Philibert donne des statistiques sur les sociétés qui ont réglé leurs cotisations actuellement : 474.

Il indique également que cette année les indemnités versées au titre du G.S.O. ont pratiquement absorbé les versements des cotisations.

Après examens de la situation, il est décidé pour 1966 de reconduire la même cotisation que l'an dernier, soit, 0,50 F par société.

Le président demande alors les dates des principales manifestations envisagées. Il indique que, comme prévu, le congrès 1966, se tiendra à Chambéry, les 25 et 26 juin.

M. Adam prend la parole pour dire que la première réunion du comité d'organisation du congrès, va avoir lieu la semaine prochaine, et qu'il a reçu des assurances de la municipalité en ce qui concerne les subventions.

Il suggère que la réunion du comité directeur de la Fédération ait lieu le samedi après-midi et le congrès le dimanche matin. Cette suggestion est adoptée.

Les questions diverses sont également épuisées, et après avoir adressé ses remerciements au directeur de la M.J.C., M. Besson, qui aimablement mis cette salle à la disposition du comité directeur.

Le président lève la séance à 17 h. 40. A.VETTARD.

RÉAL

MARCA-OLLIULES (Var)
ANCHES
CLARINETTE - SAXOPHONE
SOUS LE CONTROLE DE
M. R. FERRANDO
Clarinette solo
à l'Opéra de Marseille

UNION DEPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE SAVOIE

Compte-rendu de l'assemblée générale du 17 octobre 1965

SOCIÉTÉS REPRESENTÉES

Harmonies : Albertville, Chambéry, Moutiers, La Rochette, Saint-Jean-de-Maurienne, Ugnié.

Fanfares : Echo Ardoisier, Saint-Julien-de-Maurienne, Echo de Charbonnière Algebelle ; Lyre Grégorienne, Jarrier ; Avenir, Saint-Michel-de-Maurienne ; Crespy-sur-Isère ; Municipale de Challes-les-Eaux ; Echo du Mont-Jovet, Bozel ; Gognin ; Société musicale de Montmélian ; Yenne ; Echo Savoisien, Les Echelles ; Union musicale, La Motte-Servoleux ; La Cigale, Pombrière-Saint-Marcel ; Union du Chamaix, Fournaveaux ; Premont-Orelle.

Batteries-fanfares : Trompettes de Barbez ; Réveil Albertvillois, Albertville ; Echo du Meyrieux, La Blolice ; Claque Municipale de Pombrière.

Violonistes : Les Petits Violonistes de Mme Fizet, Chambéry.

Accordéonistes : Académie d'Accordéons Riuchi, Chambéry ; Club des Accordéonistes Savoyards, Chambéry.

Ecole de musique : Musique de Montmélian.

Sociétés excusées : Harmonie Aix-les-Bains ; Fanfare de Confians.

Sociétés absentes : Fanfare La Gatté, Saint-Pierre-d'Albigny ; Fanfare l'Espérance, Aime ; Echo des Gorges de Salles, Saint-Berou ; Echo du Grandan, La Drodraine ; Echo du Montbil, Novsalaix ; Accordéonistes Aixois, Aix-les-Bains.

Sont en outre présents : MM. Gabriel Rolando, président de la Fédération musicale du Sud-Est ; Carlier, directeur départemental adjoint de la Jeunesse et des Sports ; Lombard, directeur du Conservatoire du Chambéry.

NOUVEAUTÉS

ENSEIGNEMENT

SOLFÈGES

Rueff. ETUDES D'INTERVALLES, dix-huit leçons de solfège en clés de sol et de fa mélangées, avec accompagnement (d.) (B.L. 908)	Frs
.....	19,90
Versions sans accompagnement :	
a) Clé de sol 2 ^e et fa 4 ^e mélangées	3,70
b) Cinq clés mélangées	3,70
c) Sept clés mélangées	3,70
Duclos. 23 ETUDES DE SOLFÈGE à 7 clés mélangées, progressives, de difficile à très difficile, avec accompagnement (B.L. 909)	22,40
Les mêmes, sans accompagnement	5,80
Weber (Alain). 60 LEÇONS DE LECTURE RYTHMIQUE, sans accompagnement, en 2 cahiers (d.)	
Chaque cahier	5,80

HARMONIE

Friboulet. 24 LEÇONS D'HARMONIE (B.L. 911)	
Textes	3,70
Réalizations	19,90

ENSEMBLES POUR INSTRUMENTS A VENT

DEUX BASSONS

Houdy. CANON (4 ^e)	6,60
--------------------------------	------

DEUX TROMPETTES

Foot. 3 PETITS DUOS (4 ^e)	8,50
---------------------------------------	------

TRIOS

Aubin. LE CALME DE LA MER, n° 3 de la Suite Eolienne, pour Flûte, clarinette et piano	10,10
Gastérides. FLUTÉS EN VACANCES, 4 pièces	

pour 3 flûtes, avec une 4^e flûte ad libitum (B.L. 881).

Partition	10,10
Parties	13,30

Foot. TERZETTO, pour 3 clarinettes en si ♭ (B.L. 898).

Partition	10,10
Parties	10,10

Tomasi, SUITE, pour 3 trompettes ut ou si ♭ (B.L. 883).

Partition	4,20
Parties	6,60

— TROIS PASTORALES, pour 3 flûtes (B.L. 893).

1. Bolivienne. — 2. Crétoise. — 3. Sicilienne

Partition	5,80
Parties	6,60

QUATUORS

Desenclos, QUATUOR, pour saxophones (B.L. 896)

Partition	17,20
Parties	19,90

Dubois (P.-M.), QUATUOR, pour clarinettes si ♭ (B.L. 885).

Partition	12,00
Parties	10,10

Tomasi. TROIS DIVERTISSEMENTS, pour 4 clarinettes si ♭ (B.L. 897).

1. Poursuites. — 2. Mascaraes. — 3. Rondes

Partition	10,10
Parties	10,10

QUINTETTES

Husa. SERENADE, pour quintette à vent et piano (O.).

Quintette et piano	39,70
--------------------	-------

ALPHONSE LEDUC 175, rue St-Honoré, PARIS

TELEPHONE : 073-12-80 et 073-48-81 — C.C. Postal 1198 PARIS

9 h. 45 : appel des sociétés.

Ouverture de la séance et allocation de bienvenue du président Maurice Adam. Minute de silence à l'intention des disparus : Adolphe Avelinier, André Pringollet, Marcel Guillot. Dans son allocu-

au ministère. Il annonce la nomination de M. Maurice Adam comme vice-président de la Fédération musicale du Sud-Est. Vifs applaudissements de l'assemblée.

Edmond CESARI, Secrétaire général.

Réunion technique de la Fédération Musicale du Sud-Est le 7 novembre 1965, au Conservatoire National de Lyon. M. Rolando, président fédéral, ouvre cette séance de travail à 9 h. 45, entouré des membres du comité directeur, Robert, Abram, Bernard, Vettard, Weinborn, Eyraud, Mallet, Boltaz, Fournard, Reboulet, Carré, Revol, Mayeux, Adam, excusé M. Philibert.

Après quelques paroles de bienvenue, le président fédéral est heureux de saluer les délégués techniques des 8 départements, à savoir :

Ain : MM. Mallet, Vial, Dupont, Barlet, Dumont. — Ardèche : M. Constantin. — Drôme : MM. Mayeux, Reynaud, Cherpe. — Hautes-Alpes : M. Blanda. — Haute-Savoie : MM. Delzant, Cachat, Porporatto, Soretli. — Savoie : MM. Adam, Cesari. — Isère : MM. Malfait, Deson, Dessivaux, Schumacher, Vallet, Sérve, Bolton, Vignon, Champagnol, Stockausme, Foulard. — Rhône : MM. Buttard, Nicque, Cayrol, Cottinet, Soustrot, Plot.

M. Rolando donne ensuite un compte-rendu succinct des délibérations du congrès technique de la C.M.F.

Une décision a été prise, à l'issue des 3 ou 4 années de stages de chef de musique dans les Creps, les musiciens pourront demander un certificat de stage. Il est bien précisé que ce certificat n'est pas un diplôme, donc n'en a pas la valeur. Toutefois, les chefs de musique ayant suivi les stages ou non, pourront se présenter à un concours de chef de musique. Le jury étant composé de MM. Ehrmann, Dondéne, Bertholon, Robert, etc. (niveau supérieur ou niveau de fin de stage).

MM. Rolando et Robert se plaignent de la faiblesse des crédits alloués aux sociétés musicales, et citent certaines paroles malheureuses prononcées par notre ministre de tutelle lors de la discussion du budget des affaires culturelles.

Certains délégués signalent que la musique a été supprimée dans de nombreux collèges et même dans certaines écoles du 1er degré de grandes villes. A la suite de ce tour d'horizon peu encourageant, M. Robert donne lecture d'une lettre qu'il se propose d'adresser aux ministres dont nous dépendons après approbation des délégués. Approuvé à l'unanimité. Cette lettre sera également insérée au journal de la C.M.F.

Examens Fédéraux M. Robert propose les questions établies par M. Mayeux pour les trois divisions prép. élém. et moyen. Après de nombreuses interventions des délégués, principalement pour la modification de certaines questions. — Les propositions de M. Mayeux sont acceptées.

Décisions. — Les épreuves de dictée et de chant seront les mêmes. Pour les épreuves de dictée préparatoire, une moitié sera mesurée, l'autre non, avec comme figure de note, des blanches.

Pour ne pas défavoriser certains élèves, il est envisagé d'adapter la lecture rythmique pour le cours moyen notamment, une partie écrite en clé de sol, et l'autre partie en clé de fa, cette formule devant permettre de tenir compte de l'instrument joué par l'élève (ex. trombone et clarinette).

Vœux. — Certains délégués demandent que lors des dictées moyen et sup., le la ne soit pas donné, ceci pour les mêmes raisons que pour la lecture rythmique. Ce projet sera étudié.

M. Robert souhaiterait que quelques délégués techniques puissent tenir la veille des réunions comme celle d'aujourd'hui, pour détailler les différentes questions de ces examens. Ce travail préliminaire faciliterait le déroulement du congrès technique. Ce vœu sera étudié également.

M. Robert donnera les épreuves d'examens, après les modifications qui ont été jugées nécessaires, à M. Cayrol imprimeur.

Les délégués techniques de chaque département devront demander en nombre suffisant les épreuves d'examens à : M. Roger Cayrol, imprimerie du Pont-Chabrol - Brindas (Rhône), tél. 43.44.33.

Les demandes devant parvenir à M. Cayrol, avant le 15.4.66.

Cours supérieur. — L'examen à l'échelon fédéral aura lieu le dimanche 15 mai 1966 à Lyon. Début des épreuves 8 h. le matin. Les inscriptions sont à envoyer au secrétaire de l'examen supérieur : M. Charles Foulard à Lancey (Isère) auquel il y a lieu de demander les imprimés nécessaires. Date limite : le 10 mai 1966.

M. Robert insiste pour que les délégués techniques des 8 départements soient présents lors des examens supérieurs le dimanche 15 mai 1966 à Lyon. A cette occasion, M. Robert formule des vœux de prompt rétablissement pour M. Mouis, délégué technique de l'Isère, et charge M. Revol de lui transmettre la sympathie de tous les membres de ce congrès et de la fédération.

M. Rolando prend la parole pour saluer la venue de M. Bertholon, directeur du conservatoire de Lyon et de M. Proton de la Chapelle, adjoint aux Beaux Arts de la ville de Lyon. Ce dernier dans une courte allocution, félicite les délégués présents pour l'œuvre admirable mais difficile qu'ils accomplissent pour enseigner la musique aux jeunes. Il leur adresse des paroles d'encouragement et souhaite que chaque ville ou commune suive les traces de Lyon dans ce domaine.

A son tour, M. Bertholon dit qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour développer la connaissance de la musique et aider les délégués par ses conseils. Profitant de cette interruption dans les débats, M. Bertholon présente aux congressistes un nouvel instrument qui doit rendre de grands services dans les sociétés musicales. Cet instrument est une contrebasse à cordes aux dimensions d'un violoncelle. Cet instrument est réalisé par un luthier d'Alsace-Provence, M. Argence en collaboration avec le professeur Delecluse. Une démonstration faite par un jeune garçon de 12 ans enthousiasme l'auditoire. Ce violoncelle a réellement la sonorité d'une contrebasse à cordes. Son prix est relativement bas par rapport aux contrebasses à cordes normales et aux contrebasses à vent. De nombreux délégués semblent intéressés par cette solution donnée au problème des « basses dans les harmonies et fanfares ».

Après cet intermède le cours des débats reprend.

M. Blanda demande quelle partition doit jouer le saxo-soprano aux examens. Réponse : la partition du saxo-ténor.

Il est précisé que lors de l'examen instrument supérieur le professeur de l'élève ne doit pas lui battre la mesure. Le professeur de l'élève peut assister à l'audition de son élève dans la salle.

M. Malfait demande qu'il y ait seulement un centre d'examen par département pour le cours moyen avec le même jury pour tous les élèves du département. Il est rappelé que ce sont les délégués techniques des départements qui doivent se mettre en rapport directement soit avec M. Cayrol imprimeur, soit avec M. Foulard, suivant les examens à organiser dans leurs départements comme il a été dit plus haut. Voici les délégués techniques des huit départements.

Ain : M. Dupont à Virieu-le-Grand (Ain) — Ardèche : M. Livernois à Annonay et M. Mercier à Vals-les-Bains — Drôme : M. Mayeux à Romans (Drôme). — Hautes-Alpes : M. Blanda, à Guillestre (Hautes-Alpes). — Haute-Savoie : M. Porporatto, à Cluses (Haute-Savoie). — Savoie : M. Adam à Moutiers (Savoie). — Isère : M. Mouis, à Grenoble (Isère). — Rhône : M. Foucaud, à Vaulx-en-Velin (Rhône).

M. Rolando signale aux congressistes les brillants résultats obtenus par les candidats de la Fédération du Sud-Est à l'examen d'Excellence à Paris.

Mlle Chantal Foulard, deuxième prix solfège, premier prix de clarinette. — Mlle Martine Bolze, premier prix solfège, deuxième prix de flûte. — Mlle Raymond Alik, premier prix solfège, deuxième prix de flûte. — M. Jean-Paul Giroud, premier prix solfège, deuxième prix de cornet. — M. Michel Durand, deuxième prix solfège, deuxième prix de bugle.

Candidatures à l'examen d'Excellence à Paris : Il est rappelé que la note 18-20 en solfège et en instrument est une condition nécessaire mais non suffisante. Seul, le jury de l'examen supérieur sera habilité à désigner les candidats les meilleurs, lors de la proclamation des résultats de l'examen supérieur à Lyon. Cette année la fédération a fixé à 8 maximum le nombre de candidats qu'elle prend en charge pour être envoyés à Paris.

Il est entendu que ce nombre pourra être révisé les années à venir en fonction de la valeur des candidats qui se présenteront en supérieur.

Les élèves retenus par le jury pourront se présenter, soit à l'examen de l'année en cours, soit l'année suivante le jury étant souverain pour cette orientation.

M. Foulard devra transmettre obligatoirement avant le 1er septembre les candidatures à M. Rolando pour les élèves qui se présentent à l'examen de l'année en cours (octobre).

Procès-Verbaux d'examens. — Les délégués techniques doivent demander les imprimés en nombre suffisant au secrétariat de la fédération, 3, rue de l'Anglie, Lyon.

Les procès-verbaux dûment remplis et signés sont à retourner au président Rolando, avant le 15 juillet, date de rigueur.

Les procès-verbaux de l'examen supérieur de Lyon devront être remplis et signés le jour de l'examen d'Excellence, et les transmettre à M. Foulard.

Rencontres Internationales Juniors. — M. Rolando signale que des rencontres internationales Juniors auront lieu du 7 au 15 avril 1966 à Versailles (70 participants français) et à Ellipneck, dans le Forêt Noire, pour Pentecôte (60 participants français). Ces rencontres doivent avant tout être une récompense pour les jeunes.

Le président fédéral avant de terminer cette séance de travail rappelle que le congrès fédéral se tiendra à Chambéry les 25 - 26 JUIN 1966, et adresse à tous les délégués présents ses remerciements et les félicitations pour le dévouement dont ils font preuve envers les sociétés musicales. La séance est levée à 12 h. 45.

RÉPARATIONS REMISE A NEUF DE TOUS INSTRUMENTS CUIVRE BOIS Nickelage - Argenture - Vernis FABRICATION - OCCASIONS ARTISAN SPECIALISE R. MAZERAU 38, rue N.-D.-de-Lorette, PARIS-9e Fournisseur de la Garde Républicaine

Assemblée générale de l'U.D. des Sociétés Musicales du Rhône (30 octobre 1965) Un nombre important de délégués de groupement se pressait dans la salle du Café de Paris, lorsqu'à 15 h. 10, en présence du président Rolando, et des membres du comité directeur, le président Bernard ouvre la séance. Sont présents environ quarante délégués représentant huit groupements sur les neuf que compte l'U. D. du Rhône. Seul, le groupement de Villefranche n'est pas représenté. Par

contre, il y a également des délégués représentant des sociétés qui n'appartiennent pas à un groupement; après ce rapide pointage fait par M. Vettard, le président Bernard aborde le compte-rendu moral de l'année écoulée. Ce sont d'abord des remerciements adressés au président Rolando, ainsi qu'à tous les présents qui, malgré ce jour peu favorable (veille de Toussaint) ont fait l'effort nécessaire pour donner à cette assemblée une consistance laissant augurer la possibilité d'un excellent travail.

Dans un tour d'horizon rapide sur les manifestations de l'année, le président départemental dit tout le plaisir et le réconfort qu'il a éprouvé en assistant à ces manifestations, et tous les compliments qui doivent être adressés aux dévoués dirigeants et à chacun des exécutants.

Il souligne plus particulièrement deux manifestations.

Le festival départemental à Calloux-sur-Fontaine, ou sur l'impulsion de M. Odrji, le comité d'organisation s'est surpassé, et le festival concours de Charbonnières qu'il représente ne semble pas être un pôle suffisamment attractif pour l'ensemble de nos sociétés.

Le président lance un appel pour que l'an prochain, de nombreuses sociétés participent à cette manifestation.

Le président Bernard poursuit en remerciant les présidents de sociétés pour les invitations qu'ils lui adressent lors de leur manifestation. Il s'efforcera d'y répondre toujours favorablement.

Le président aborde alors la question des subventions et souligne l'effort consenti par le conseil général du Rhône, à la suite des démarches du comité directeur. Il demande cependant à chaque président de montrer chaque fois qu'il le peut aux membres du conseil général les résultats obtenus par nos sociétés et la nécessité pour les pouvoirs publics de les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles se heurtent.

Le président Bernard conclut en demandant à chacun de continuer à servir de travailler en collaboration avec son groupement et l'U.D. dont le rôle de catalyseur se continuera et se développera grâce à la bonne volonté de tous (applaudissements unanimes des délégués).

La parole est alors donnée à M. Morel, trésorier général, qui d'une façon très claire lit de compte rendu financier. M. Vermorel, au nom de la commission de contrôle, donne quitus au trésorier, en le félicitant bien vivement. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

Election du tiers sortant Membres élus pour 3 ans : MM. de Chabannes, Rollet, Lager, Carré, Morel, Crouzet. Commission de contrôle : MM. Bandler et Vermorel sont réélus à l'unanimité.

Sur l'invitation du président Bernard, M. Foucaud, responsable du comité technique départemental, présente les activités de cet organisme pour 1964-1966.

Ces activités axées principalement sur la préparation des examens et sur l'aide à apporter en cette matière aux sociétés se sont avérées excellentes, particulièrement dans les secteurs de Villefranche et de Tarare (Rhône-Loire) où la coopération a été complétée.

M. Foucaud et M. Cayrol demandent dans le but d'augmenter l'efficacité de l'aide et de l'enrichissement réciproque que procurent ces contacts, de développer encore le nombre de rencontres entre tous les techniciens directeurs, chefs, musiciens.

Il est en effet indispensable d'œuvrer dans ce sens, si l'on veut pouvoir apporter toute l'aide possible que les sociétés attendent de nos organismes.

M. Vettard appuie vigoureusement cette thèse et souhaite vivement que ces rencontres soient organisées le plus tôt.

Il demande à M. Charmettant (vallée d'Azergues) de préparer pour le trimestre à venir, une réunion dans la vallée d'Azergues, un dimanche matin, où pourraient assister tous les directeurs, présidents, musiciens qui souhaitent prendre une part plus active encore au renouveau de nos sociétés musicales.

Pour le début de l'année 1966, une autre réunion pourrait être envisagée par un groupement différent, par exemple : Beaujeu, Belleville. Il est également prévu d'éditer une circulaire qui sera adressée à tous les directeurs ou techniciens qui en feront la demande, et qui assurera une liaison intéressante et productive.

Le président Bernard félicite vivement les membres du Comité technique en soulignant les efforts importants et combien dévoués qu'ils déploient dans le seul but d'apporter une aide efficace et efficiente à nos sociétés.

Diverses interventions de Weinborn, Charmettant, docteur Potel, M. Lager, Bonhomme, Bonnefond, Reboulet, Crouzet, Abram, montrent bien le désir de tous, d'avoir une action très directe dans le développement de cette formation technique qui devient une nécessité vitale pour la survie de nos sociétés.

Festival départemental. — M. Lager prend la parole et déclare accepter d'organiser le festival départemental qui aura lieu le 22 mai 1966 à Amplepuis.

Il serait heureux d'accueillir à cette occasion le plus grand nombre de sociétés musicales auxquelles il assure d'ores et déjà, une belle réception de la population d'Amplepuis.

M. Bernard remercie M. Lager dont dit-il, les qualités d'organisateur, et le dévouement sont un sûr garant de la qualité et du rayonnement qu'aura ce festival, tant au

LEBLANC 70 RUE DES RIGOLLES, PARIS XXe LA MARQUE DES ARTISTES

près des pouvoirs civils, que dans le département tout entier. Une assemblée générale de l'U.D. du Rhône pourra à cette occasion, être tenue le dimanche matin à Ampieuis. Les délégués devront, d'ores et déjà retenir cette date.

Calendrier 1966 : outre le festival départemental à Ampieuis le 22 mai, d'autres manifestations sont prévues dans le département :

19 mai à Fontaine - festival du canton de Neuville

11-12 juin - festival du canton de Saint-Genis-Laval

31 juillet - festival du canton Beaujeu - Belleville

7 août - festival du canton Vallée d'Azergues au bois d'Oingt, canton de la Vigneronne.

Pour les autres groupements, les dates ne sont pas encore fixées. Les présidents de groupement voudront bien les faire connaître le plus tôt. Il serait également souhaitable que les dates des examens soient communiquées rapidement à l'U.D., afin de pouvoir en établir le calendrier.

Après une intervention de M. Vettard concernant les décorations fédérales, qui dorénavant et conformément à la décision du dernier congrès seront attribuées par une commission qui se réunira 2 fois par an : 10 - 15 avril - 10 - 15 octobre, le président Bernard donne la parole à notre cher président fédéral Gabriel Rolando.

Celui-ci fait un compte rendu rapide du récent congrès C.M.F. à Paris, et fait état du peu de crédit que semble accorder à nos ins-

tances, le ministère des affaires culturelles.

Il souligne le travail effectué dans le cadre de la C.M.F. qui va prochainement mettre le fameux annuaire à la disposition des sociétés.

D'autres part, une liste des morceaux de concours va être prochainement éditée; le secrétariat de la fédération pourra ainsi répondre favorablement aux nombreuses demandes qui lui sont faites.

Puis le président Rolando parle des possibilités qu'offrent les musiques militaires, à tout candidat devant l'appel.

Il met l'accent sur de nouvelles dispositions envisagées par la fédération en ce qui concerne les formations juniors.

A ce sujet, il fait un compte-rendu des concours d'excellence qui se sont déroulés à Paris, où le Sud-Ouest a lieu d'être satisfait, puisque les candidats présentés se sont montrés particulièrement brillants et ont ramené des récompenses fort enviables.

Ces résultats prouvent que le travail entrepris il y a près de 10 ans par les techniciens de l'U.D. de l'Isère s'avèrent parfaitement rentables (tous les lauréats viennent de ce département); et par voie de conséquences, dans les années à venir, le Rhône doit aussi pouvoir bénéficier des efforts entrepris depuis 3 ans. Le président Rolando continue son exposé relatant une entrevue récente qu'il a eue en compagnie de MM. Bernard et Vettard auprès de l'inspecteur de

jeunesse et sport, et des espoirs que cet entretien a fait naître sur le plan départemental. MM. Bernard et Vettard vont prendre les contacts nécessaires à ce sujet.

« Messieurs votre présence nombreuse à cette assemblée, prouve votre désir de servir de tout votre dévouement la cause de nos sociétés musicales. Croyez que votre comité directeur fera, avec votre entière collaboration, tous les efforts nécessaires pour que nos sociétés musicales continuent à se développer et à faire rayonner leur talent et leur amitié ».

Telle est la conclusion du président Bernard qui avait auparavant adressé les sentiments de remerciement et de dévouement de toute l'assemblée au président Rolando.

Il est 17 h. 30. Ainsi est close l'assemblée de l'U.D. 1966.



UNION DEPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE LA DROME

Audition annuelle

de la Société Mandolines - Estudiantina de Valence

Le dimanche 17 octobre, à 15 h., le foyer de la salle des fêtes de Valence faisait salle comble pour l'audition annuelle, comme chaque année à cette même époque, par cette société à ses membres, à leur famille et à leurs amis fidèles. M. Pommer président d'honneur était présent, et Mlle Chaix, présidente-fondatrice dirigeait l'orchestre. Les diplômes et mentions furent distribués aux jeunes après l'audition des morceaux imposés aux examens de l'Union de Sociétés musicales de la Drôme, en mai dernier.

Ensuite, un petit groupe des meilleurs éléments de l'orchestre exécuta le « Menuet en sol majeur », de Beethoven et « Le Cygne », de Saint-Saëns; puis, en solo de mandolone, la « Danse espagnole n° 5 », de Granados. Une jeune accordéoniste se fit entendre dans la « Marche Turque », de Mozart. Une gracieuse guitariste, Monique Coste, charma l'assistance par ses chansons. Et tout l'orchestre attaqua successivement : « Adagio Cantabile », de Worscheck; « Poète et Paysan », de F. Suppé; « Un prélude des pêcheurs de perles », de René Maréchal; « Menuet pour », de B. Andriau; « La Sérénade de l'Amant jaloux », de Y. Grétry; « Jotas Sin Palabras », de J. Perret; « Vier Deutsch Tanze », de Beethoven; « Première Fantaisie sur Mozart », de M. Macchioli; et « Sur les flots du Danube », de J. Ivanovitch.

A l'entracte, les auditeurs se dispersèrent vers la buvette et les pochettes-surprises, et une joyeuse ambiance régna pendant toute cette matinée musicale et nous ne pouvons que féliciter cette phalange de jeunes musiciens.

La présidente-directrice, M. CHAIX.

Les centres ainsi créés permettront de grouper au mieux et de développer davantage les examens fédéraux, afin que l'enseignement musical soit de plus en plus dispensé et offert à la jeunesse. Ainsi les sociétés musicales et écoles de musique pourront présenter des élèves en réduisant au maximum les frais onéreux pour se rendre dans des centres d'examen éloignés. Saint-Blancard fait ressortir l'intérêt qu'ont les sociétés à être fédérées afin de bénéficier de la convention pour les droits d'auteurs, des tarifs spéciaux d'assurance et du mouvement de défense des sociétés que les fédérations régionales sous l'égide de la Confédération Musicale de France, ne cessent de mener depuis de nombreuses années.

Puis M. David, vice-président de la fédération et secrétaire de la Commission artistique fédérale donna ensuite des précisions sur le rôle important des écoles de musique indispensables dans chaque société qui ne veut pas disparaître. Il indiqua le programme des différentes épreuves d'examen la manière d'apprendre, d'étudier, etc. Puis des précisions furent données sur le fonctionnement des centres d'examen, la formation des jurys, etc., les subventions officielles qui sont accordées aux sociétés participant aux examens fédéraux dont le programme est celui de la Confédération Musicale de France et sous le contrôle du ministère des Arts et Lettres. Enfin des explications furent aussi données au sujet des récompenses et médailles pour les musiciens, et après un échange de vues très intéressant, le principe de la création d'une Union des Sociétés Musicales de la région de Mont-de-Marsan fut adopté et les membres ci-après retenus pour s'en occuper : MM. Destouesse, de Mont-de-Marsan; Gaurère, de Saint-Martin-d'Ony; Capin de Gabarret, et Dubernez, d'Ychoux. Une réunion ultérieure sera organisée pour constituer un bureau de cette Union de Mont-de-Marsan à qui nous souhaitons bonne chance avec nos meilleurs vœux de prospérité pour la musique et nos sociétés.

VIENT DE PARAITRE
MÉTHODE NOUVELLE
POUR TOUS LES SAXOPHONES

par **ROBERT LETELLIER**

Premier prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et Directeur-Fondateur du Sax-Quartet de Paris

Saxophone solo à la Musique de l'Air

Membre du Jury du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

Une méthode qui apporte du nouveau dans l'enseignement du saxophone comme la Méthode Progressive de Julien PORRET a innové dans le domaine des instruments à pistons. En effet, la Méthode Nouvelle pour tous les saxophones, de Robert LETELLIER, est remarquable par sa progressivité, son travail en profondeur, son enseignement détaillé de tous les sujets et notamment de ceux qui ont été plus ou moins négligés et quelquefois complètement passés sous silence dans les ouvrages similaires : articulation, redoublement des gammes en tierces, travail développé du registre aigu, vibrato, etc...

A ces qualités pédagogiques s'ajoute la qualité de l'édition : véritable gravure sur étain large et claire, belle impression sur papier de première qualité, couverture artistique solide et enfin, prix extrêmement réduit.

La plus moderne et la moins chère
des grandes méthodes pour saxophone

1 volume in 4° de 150 pages

Prix de lancement : 30,00 F

La méthode LETELLIER, comme la Méthode PORRET peut être envoyée en communication aux professeurs et chefs de musique justifiant de leur qualité.

Prix de la Méthode Progressive pour trompette, cornet, bugle et tous instruments à 3 pistons en clé de sol de Julien PORRET : 20,00 F.

Nous fournissons rapidement et quels que soient les éditeurs
Tous les morceaux imposés aux examens fédéraux

Pour vos cadeaux de nouvel an, n'oubliez pas que :

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée — Charnay-lès-Mâcon — (Saône-et-Loire)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISON RAPIDE

Trompettes d'harmonie, depuis 201,00 F — Clarinettes système Boehm, depuis 289,00 F

Saxophones altos argentés, depuis 686 F — Saxophones ténors argentés, depuis 851 F

Grandes flûtes argentées, depuis 315,00 F

Guitares classiques et guitares électriques, tous modèles

Demandez nos catalogues en précisant les instruments qui vous intéressent

SUD-OUEST

Le premier festival de Saint-Pardoux-la-Rivière

Si le temps ne fut pas parfait ce 22 août, il ne put empêcher la réussite complète d'une manifestation qui réunissait la Fanfare du 5^e Chasseurs de Périgueux, l'Union Musicale de Saint-Yrieix (de la fédération de la Haute-Vienne), Société Musicale de Saint-Aulaye, Harmonie Brantôme, Rallye Lindois de Lande, l'Espérance de Mareuil.

Une très belle messe en musique fit apprécier les mérites et la qualité de l'Union Musicale de Saint-Yrieix, dirigée par M. Duquesne, président M. J. Piéteu, et le programme distribué aux assistants comportait : « Adoremus », de Morand; « Songe Mystique », de Doré; « Adagio du concerto en la », de Mozart, dont l'éminent soliste fut M. Roland Portemer; « Recueillement », de Furgeot, et « Prière fervente », de Gadenne. Divers défilés par les rues de la pittoresque cité aboutirent au monument aux morts où eut lieu dépôt de gerbes, sonneries réglementaires, une inoubliable cérémonie parfaitement organisée et suivie par un grand concours de population. Avait eu lieu au début de la matinée, en plein air, dans une magnifique propriété aux beaux ombrages, les épreuves du festival avec le jury composé de MM. Coiteux, directeur de la Musique Municipale d'Angoulême; Maurice Mesnard, professeur honoraire du Conservatoire de Bordeaux, et Henri Ciran, président de la fédération des sociétés musicales du Sud-Ouest.

A midi, le vin d'honneur offert à la mairie par M. Agard-Lafon, maire, entouré de son conseil municipal, précéda le repas officiel. Puis l'après-midi eut lieu le concert d'honneur par toutes les sociétés participantes. Malgré la pluie, le succès de l'audition fut très grand et très suivi et le morceau d'ensemble fut dirigé par M. Coiteux.

Diverses allocutions précédèrent la remise des récompenses et se firent entendre : MM. Agard-Lafon, maire de St-Pardoux; Henri Kowalsky, président de la Musique Municipale de Saint-Pardoux; Colombier, conseiller général du canton; Henri Ciran, président de la Fédération du Sud-Ouest; Georges Bonnet, député de la circonscription, ambassadeur de France ancien ministre, et Pignol, sous-préfet de Nontron.

Après les diplômes du festival remis aux diverses sociétés selon le palmarès établi par le jury, furent remises diverses récompenses de la fédération des sociétés musicales du Sud-Ouest et des médailles d'honneur des sociétés musicales et chorales du Gouvernement. Puis ensuite, furent remises, à médaille des chefs de musique à l'incomparable et dévoué directeur de la Musique Municipale de St-Pardoux M. René Darfeuille, et à médaille des présidents, à M. Henri Kowalsky, président de l'Harmonie Municipale de Saint-Pardoux qui, depuis qu'il est à la tête de sa société a su déjà la placer parmi les plus florissantes de la région grâce à une action intelligente et dynamique dont ce premier festival est l'éclatante manifestation.

Le retentissement et la réussite de ce festival seront considérables pour la musique dans cette région. Il y avait si longtemps que pareille journée n'avait été vue à Saint-Pardoux, que l'on peut dire que cette charmante petite ville du Nontronnais a connu les débuts d'une vie nouvelle et c'est avec joie que nous saluons les efforts et les résultats de la Musique Municipale de Saint-Pardoux. Que le président, M. Kowalsky et le chef M. Darfeuille, M. le maire de Saint-Pardoux et tous leurs collaborateurs et tous les musiciens, reçoivent ici les plus chaleureuses félicitations.

Ant. M. VAN LEEST
EINDHOVEN (Pays-Bas)
Membre du Jury

Le Gérant : A. EHRMANN.

Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »
12, rue Claude-Groulard